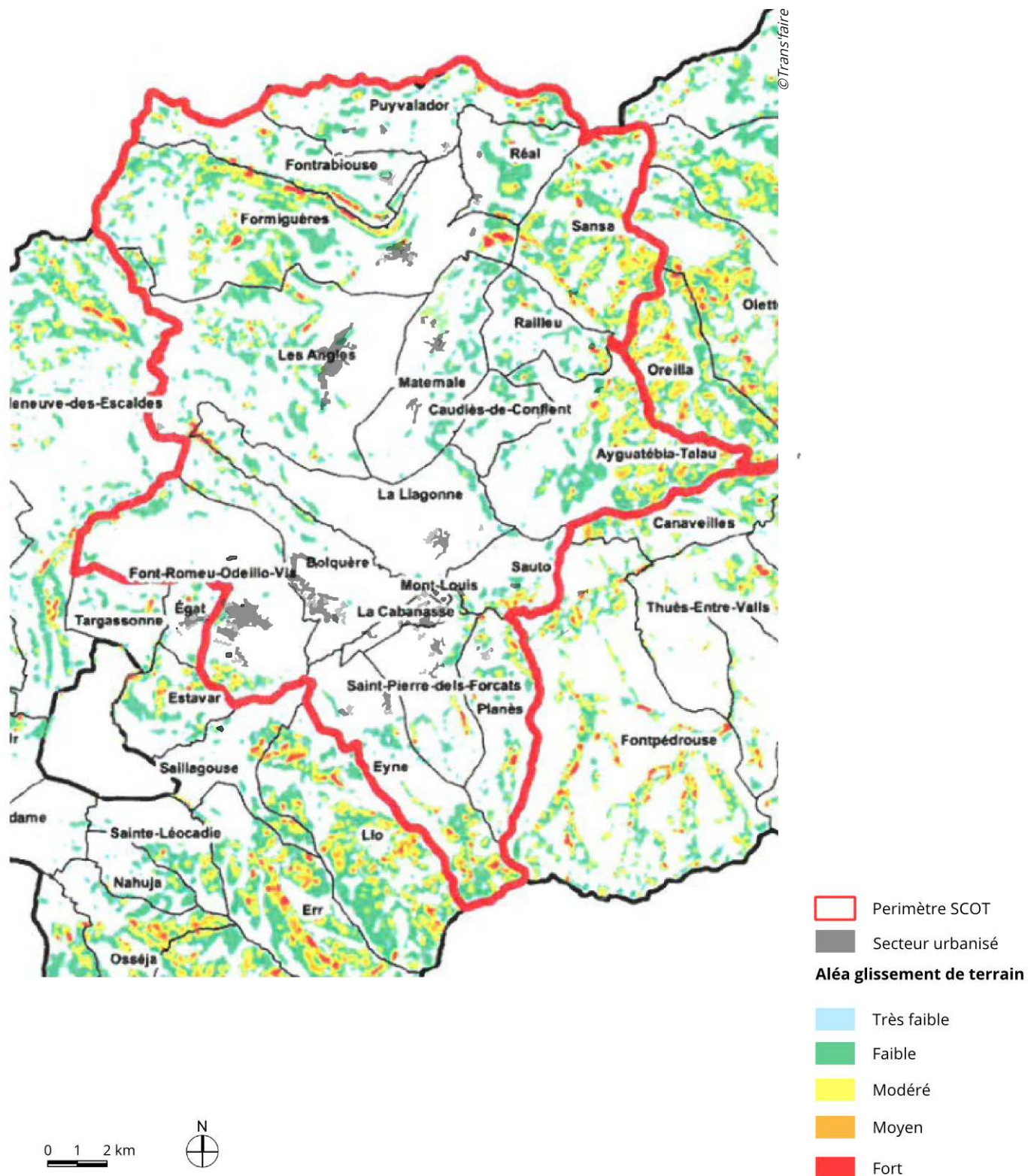
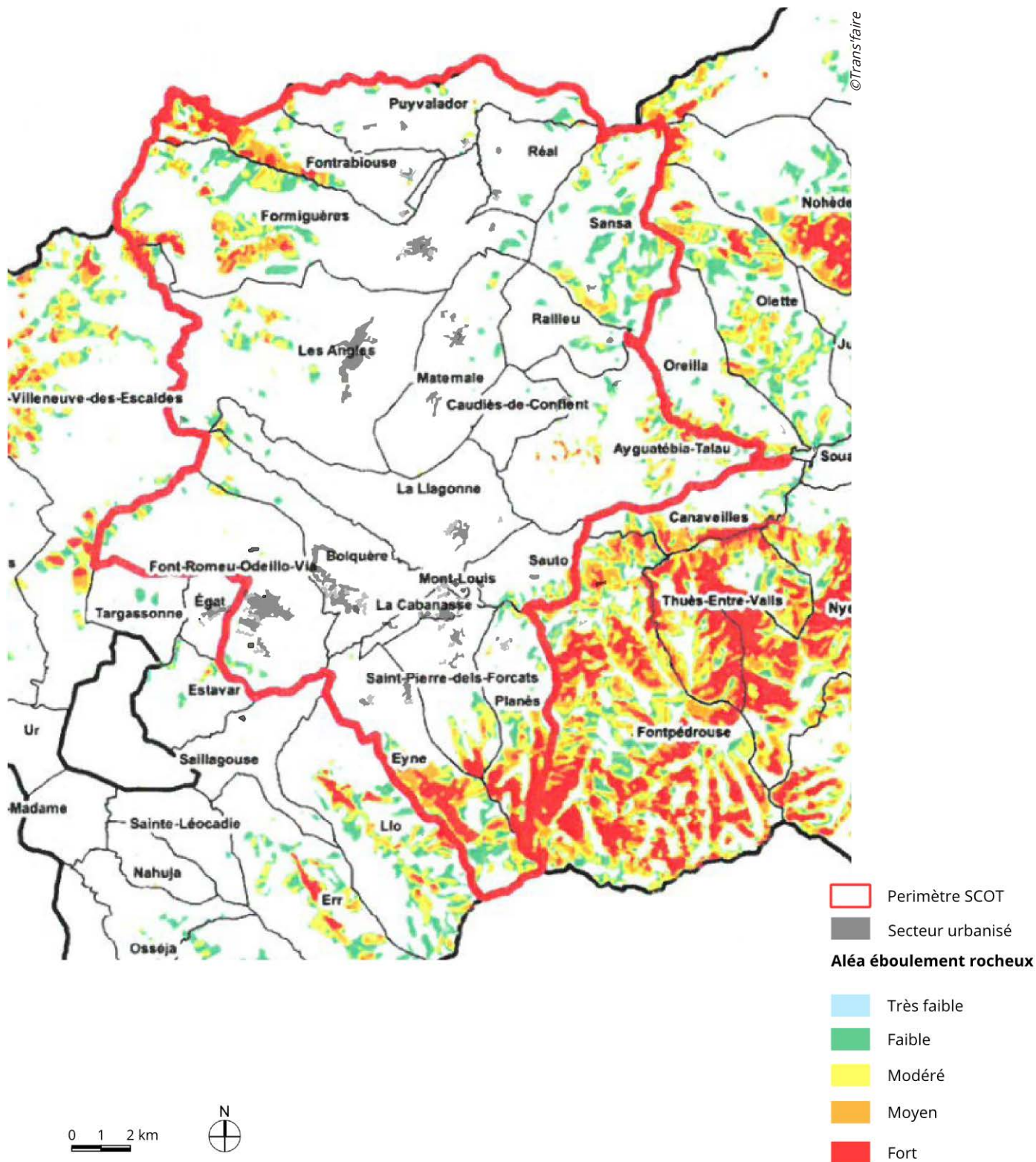


ALÉA "GLISSEMENT DE TERRAIN"



Aléas mouvement de terrain - Glissement de terrain (source BRGM, 2013)

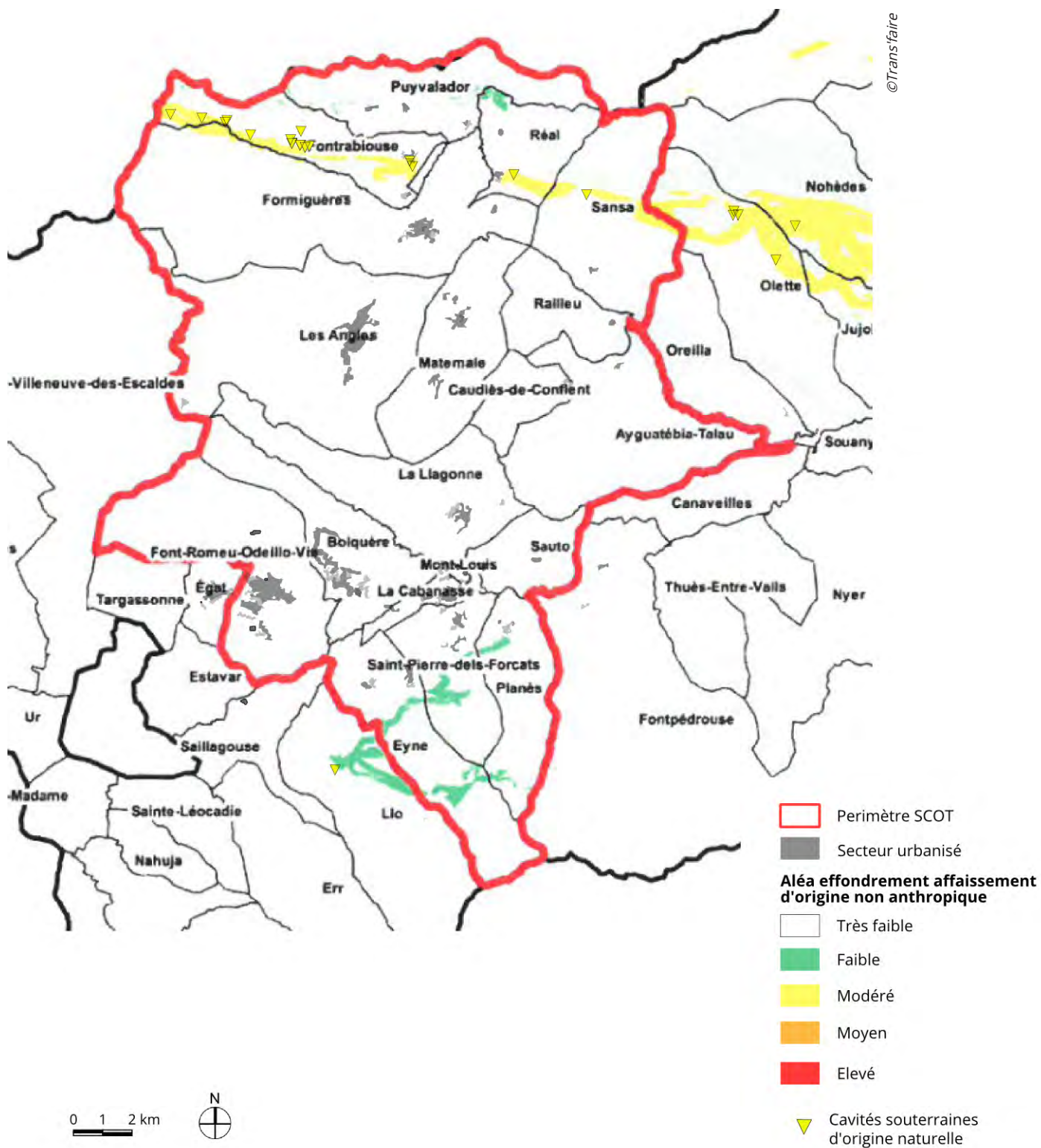
ALÉA "ÉBOULEMENT ROCHEUX"



Aléas mouvement de terrain - Éboulement rocheux (source BRGM, 2013)



ALÉA EFFONDREMENT ET AFFAISSEMENT



Aléas mouvement de terrain - Effondrement ou affaissement d'origine non anthropique (source BRGM, 2013)

3. Un risque sismique moyen impliquant des règles de construction, d'aménagement et d'exploitation parasismiques

La terre tremble régulièrement sans que cela ne soit forcément ressenti par la population. Depuis 1980, ce sont environ 700 séismes de magnitude faible (inférieure à 3 sur l'échelle de Richter) qui ont été enregistrés dans les Pyrénées-Orientales ou à proximité immédiate. La magnitude maximale mesurée dans le département est de 5,6 (séisme de Saint-Paul de Fenouillet en février 1996).

Le territoire national est divisé en cinq zones de sismicité croissante allant de 1 (zone d'aléa très faible) à 5 (zone d'aléa fort). Les 19 communes du SCoT y apparaissent en zone 4, zone de sismicité moyenne impliquant l'application de règles de construction, d'aménagement et d'exploitation parasismiques pour les bâtiments, équipements et installations dits « à risque normal ».

Aucun épïcentre de séismes d'intensité supérieur à 4 n'est recensé dans le périmètre du SCoT.

4. Un risque avalanche présent

Le programme Sites Sensibles, conduit par le Ministère de l'Ecologie et mené par l'IRSTEA (ex-CEMAGREF), a permis de dresser un inventaire des sites d'avalanches présentant un risque sur les enjeux de bâtiments et de communication. Ils sont classés dans 3 catégories de sensibilité : forte, douteuse, faible. Les domaines skiables (remontées mécaniques, pistes, grenouillères...) et les domaines de montagne non aménagés ne sont pas concernés par cette étude.

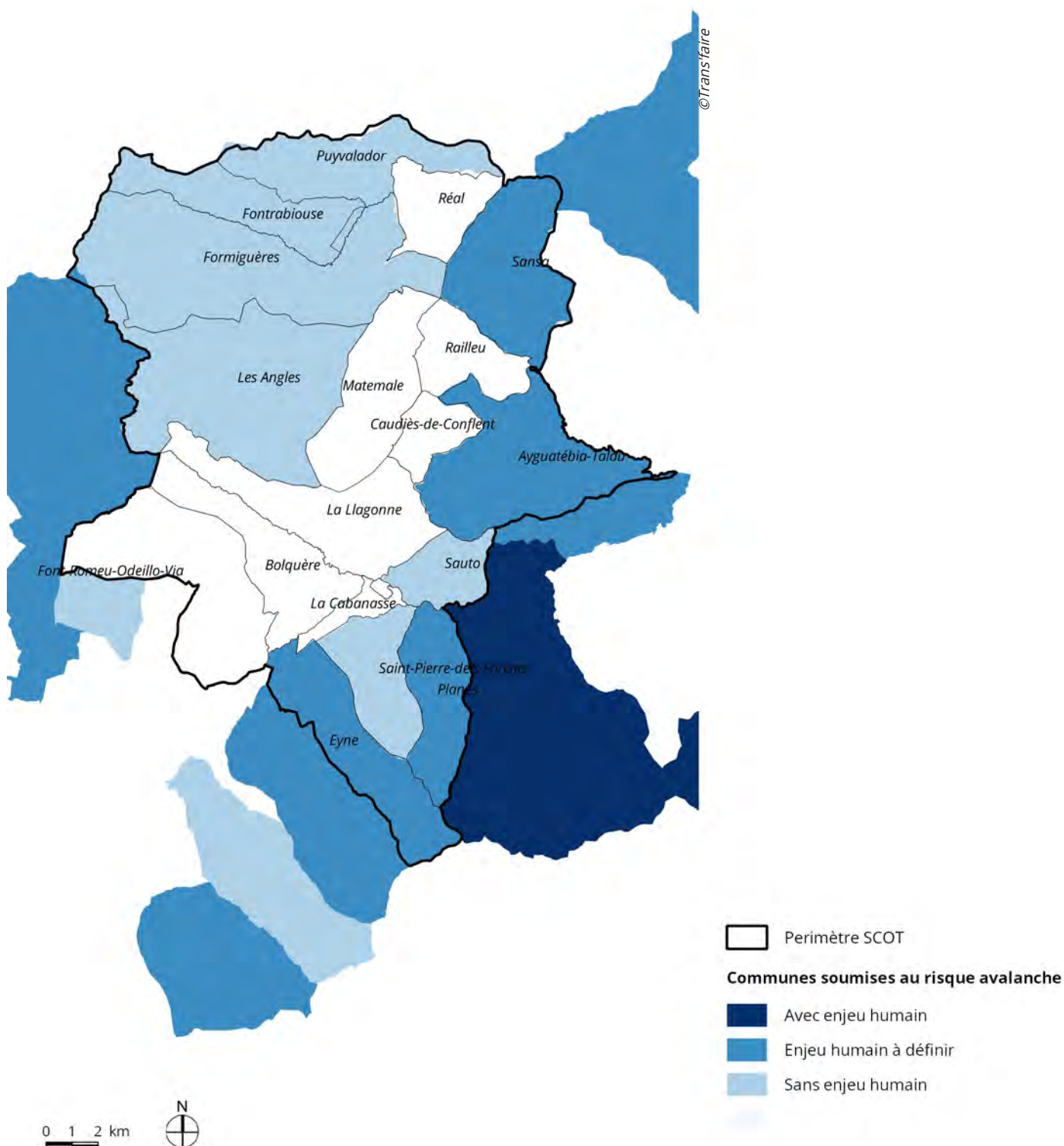
Sur les 19 communes du SCoT, 11 sont concernées par le risque avalanche.

5. Un risque lié aux aléas climatiques

En lien avec les évolutions du climat, les phénomènes climatiques intenses sont de plus en plus fréquents (vents forts, précipitations intenses, orages, chute de grêle). Ils sont susceptibles de provoquer des dégâts. L'été 2017 a été marqué par plusieurs épisodes intenses de ce type (orage de grêle).

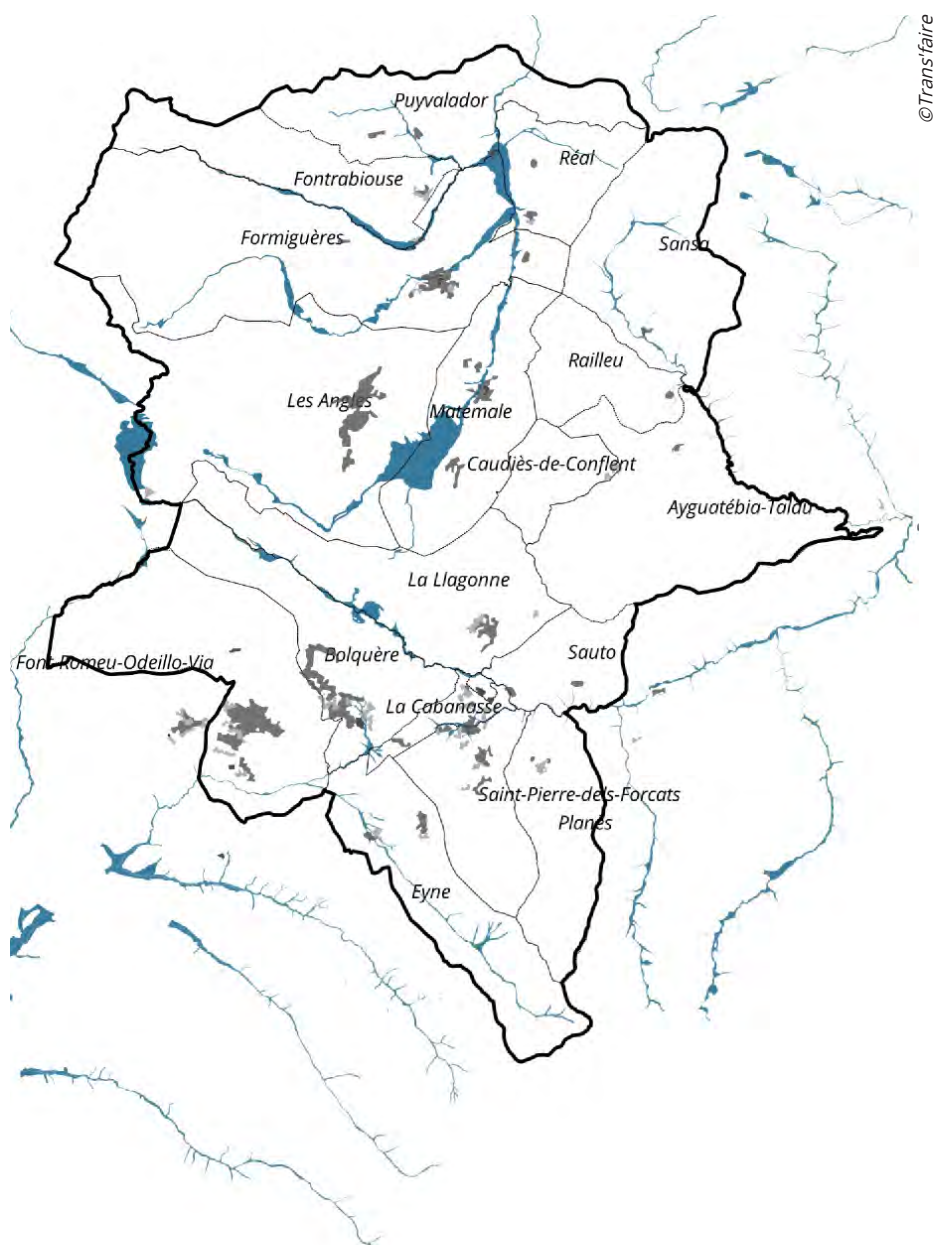


RISQUE AVALANCHE



Risque avalanche (source DREAL Occitanie, 2017)

ALÉA INONDATION PAR DÉBOURDEMENT



©Transfaire

5. Un territoire concerné par le risque inondation par débordement et par remontées de nappe

• Inondation par débordement

Le risque inondation par débordement est identifié au travers des Atlas des Zones Inondables (AZI) qui couvrent le territoire (voir carte ci-contre).

Réalisés via une approche hydrogéomorphologique, ils permettent la connaissance de la totalité des zones susceptibles d'être inondées par débordements des cours d'eau hors phénomènes non naturels et pérennes (issus de la présence d'ouvrages par exemple).



Aléas inondation par débordement (source DREAL Occitanie, 2017)

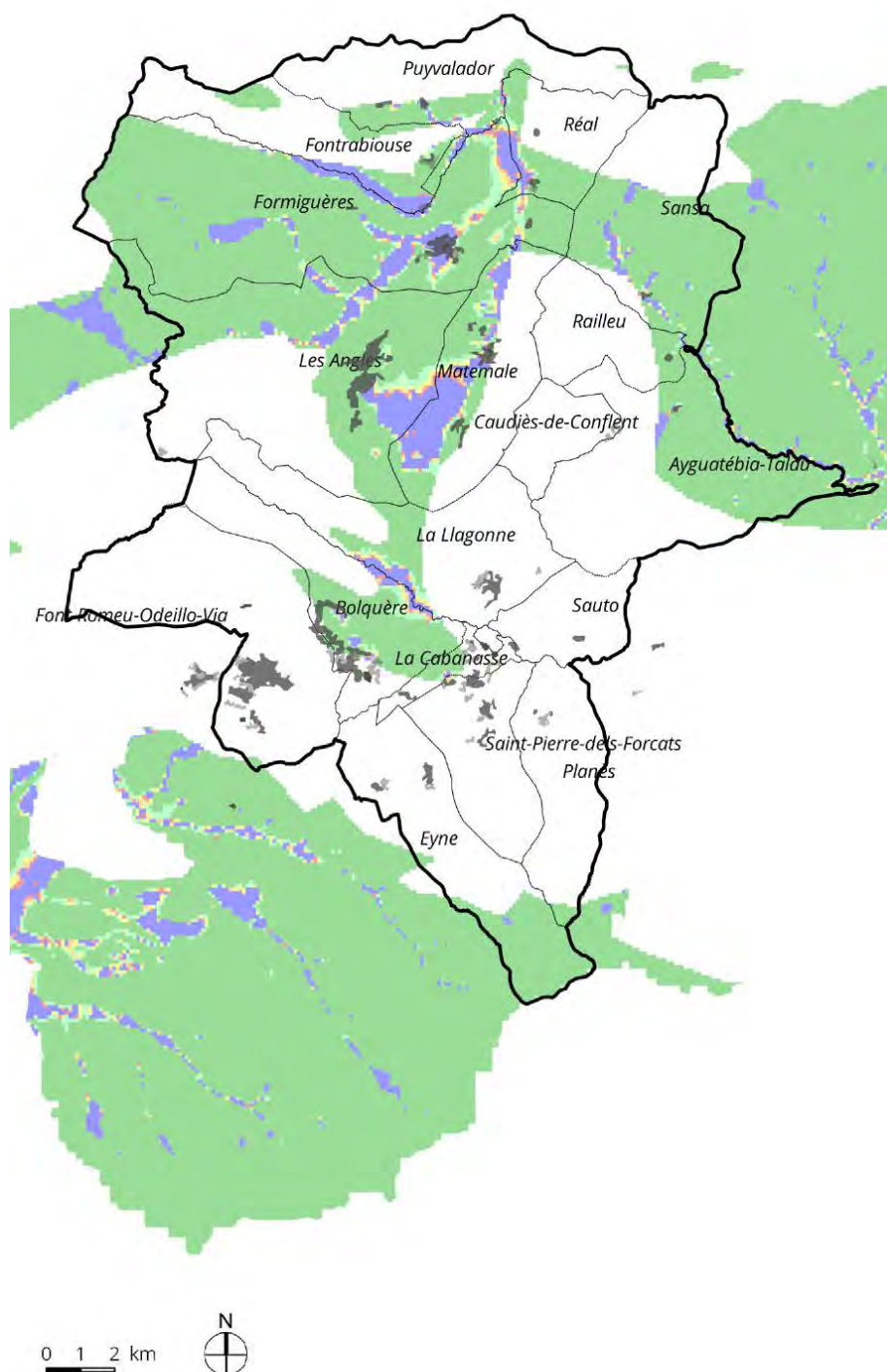


RISQUE REMONTÉES DE NAPPE

- **Inondation par remontées de nappe**

Lorsque le sol est saturé d'eau, il arrive que la nappe affleure et qu'une inondation spontanée se produise. Ce phénomène concerne particulièrement les terrains bas ou mal drainés et peut perdurer.

Le BRGM identifie un risque fort voire la présence d'une nappe sub-affleurante sur certains secteurs du territoire.



Remontées de nappe (source BRGM, 2017)

6. Le risque feu de forêt

L'ensemble des communes du SCoT sont soumises à la réglementation DFCI (Défense de la Forêt Contre les Incendies). Le territoire de la Communauté de communes se répartit entre deux massifs à risque (défini par le Plan départemental de protection des forêts contre l'incendie (PDPFCI)) : la Cerdagne-Capcir et le Haut-Conflent.

Le bassin Cerdagne-Capcir est considéré comme un bassin à risque incendie peu sensible, le Haut-Conflent est par contre moyennement sensible, notamment en raison de son accessibilité limitée du fait du relief¹.

Le risque incendie est plus élevé en Cerdagne pour des raisons liées au climat plus chaud et plus sec et aux formations végétales présentes sur les versants exposés (soulane). Les enjeux liés au risque incendie sont à mettre en relation avec la vocation touristique marquée du secteur aussi bien l'hiver avec les sports d'hiver que l'été avec le tourisme vert. Les espaces boisés et semi-boisés sont donc particulièrement fréquentés.

Les deux bassins du Conflent et de Cerdagne-Capcir sont couverts par des Plans d'aménagement de la Forêt contre l'incendie (PAFI) déterminant à moyen terme les travaux à effectuer pour limiter le risque. Le PAFI du Conflent a été actualisé en 2013.

La communauté de communes Pyrénées Catalanes a pris la compétence Défense de la Forêt Contre l'incendie (DFCI).

Le territoire présente un bon niveau d'équipement en pistes de Défense de la forêt contre l'incendie (DFCI)² : le réseau est relativement dense (en moyenne 0,5 km/ha (CEMAGREPH)) au vu du risque faible. Leur entretien et leur mise aux normes (débroussaillage des abords des voies, entretien de la chaussée, ...) est par contre difficile à mettre en oeuvre, en raison du potentiel financier réduit ajouté à l'important linéaire de voies. La recherche de solutions de financements, pouvant se baser sur la multifonctionnalité du réseau (desserte du territoire, tourisme, valorisation des produits du débroussaillage, ...) est un enjeu important pour le maintien de l'efficacité et de la sécurité des interventions en cas d'incendie.

Quant aux points d'eau DFCI, ils correspondent sur le territoire essentiellement à des prises directes sur les cours d'eau permanents, nécessitant des aménagements de cuvettes d'aspiration à proximité d'un axe routier. Le PDPFCI relève un nombre insuffisant de points d'eau sur les bassins de Cerdagne-Capcir et du Conflent. On en dénombre 9 sur le territoire de la Communauté de Communes. Leur nombre doit donc être renforcé.

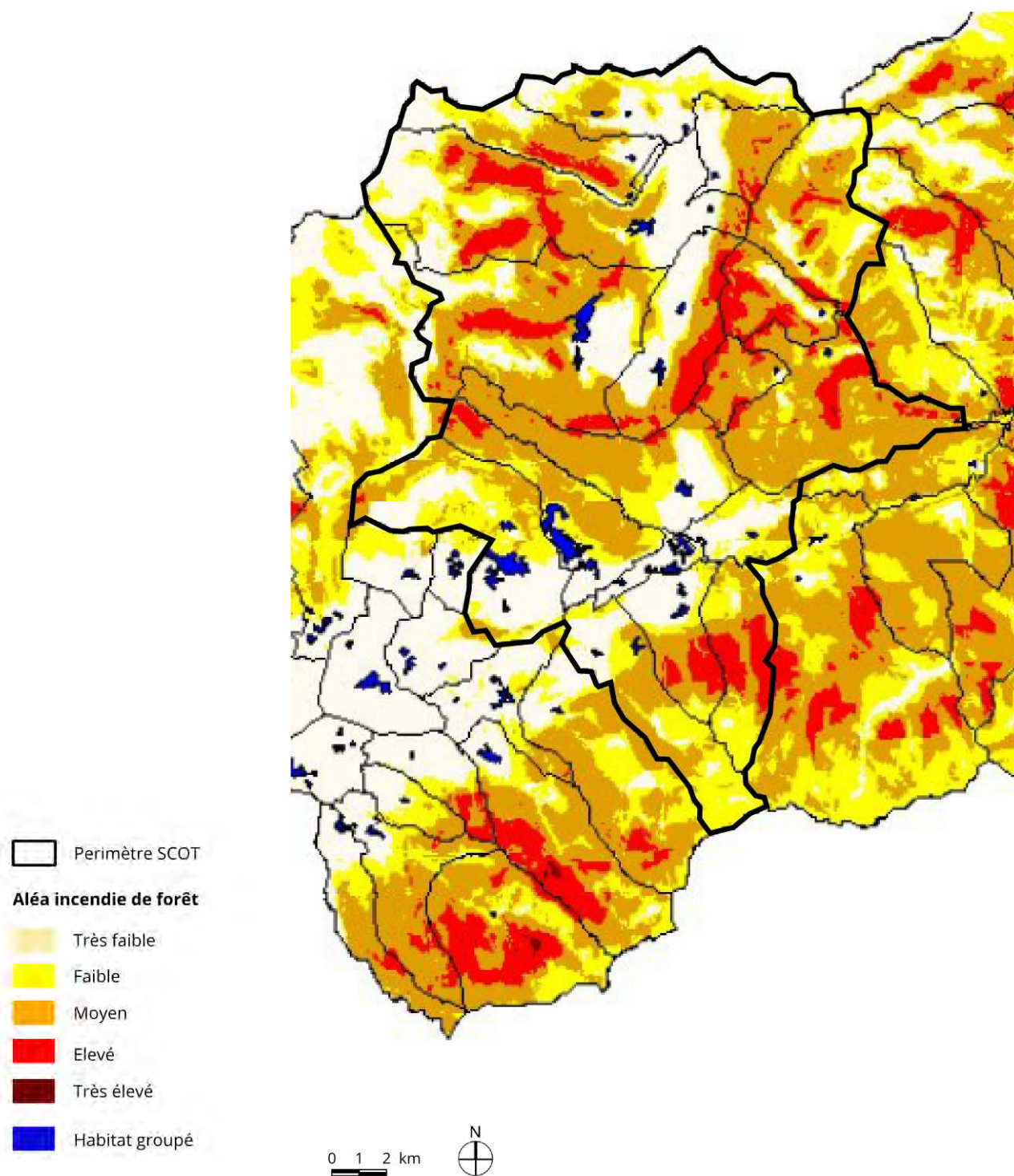
Le territoire relève de deux plans d'aménagement de la forêt contre l'incendie (PAFI) dans lesquels figurent des principes de choix d'aménagements adaptés destinés à limiter l'aléa sur ce territoire : « Haut Conflent » et « Cerdagne Capcir ». il est à noter que le PAFI doit être actualisé en 2018/2019.

¹ Source : Diagnostic de l'organisation de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) dans le département des Pyrénées Orientales

² source : PDPFCI



RISQUE INCENDIE DE FORÊT



Aléa incendie de forêt (source Département des Pyrénées Orientales, 2017)

Synthèse des enjeux

1.4 | Les ressources et les risques naturels

Atouts	Faiblesses
- des ressources en eau importantes sous différentes formes : retenue, cours d'eau, nappe souterraine, neige - le soleil : un réel potentiel et une tradition du solaire (four solaire, mur trombes) - l'hydro-électricité, un usage historique sur le territoire et la principale source de production d'énergie renouvelable sur le territoire. - les sols : une source d'énergie mobilisable pour la géothermie - une activité d'extraction de matériaux localisée restreinte sur le territoire (seule la carrière de Puyvalador est aujourd'hui en activité) - un territoire peu sensible aux incendies	- une énergie solaire (photovoltaïque et thermique) encore très peu exploitée - un manque d'infrastructure de stockage et de séchage du bois pour la consolidation sur le territoire de la filière bois-énergie - un réseau d'irrigation agricole insuffisamment entretenu - une variabilité au vent rendant le territoire peu propice au développement de l'éolien - une hydroélectricité posant des problèmes en termes de continuité écologique - des ressources en matériaux de construction limitées sur le territoire (peu de carrières produisant des matériaux de construction pierre de taille, lauzes...) - un risque sismique non négligeable (zone 4) impliquant des règles de construction parasismiques - un risque de mouvement de terrain sur l'ensemble du territoire 11 communes concernées par le risque avalanche - un risque inondation par débordement et remontées de nappe - une urbanisation présente en zone inondable (plaine du Capcir) - un entretien des pistes DFCI difficile à mettre en oeuvre - un nombre réduit de points d'eau DFCI
Opportunités	Menaces
- une ressource en eau bénéficiant à un territoire beaucoup plus large que celui du SCoT : le château d'eau des Pyrénées Orientales - un fort potentiel de développement de l'énergie solaire - la présence d'« eaux chaudes » constituant un potentiel pour le territoire, largement exploité pour des activités thermales (Vernet-les-Bains, Molitg-les-Bains) ou thermoludiques (bains de Saint-Thomas, Llo, Dorres) mais ne concernant potentiellement que la commune d'Ayguatèbia-Talau à l'échelle du SCoT - la présence d'une association dynamique pour la promotion du bois-énergie (Bois-Energie 66) - un potentiel de développement de micro-centrales hydroélectriques - des pistes à développer en matière d'énergie de récupération : méthanisation, récupération de chaleur sur les eaux usées	- une évolution climatique qui a un impact sur la ressource en eau (réduction du stockage hivernal, précipitations printanières réduites, diminution des précipitations neigeuses) - un développement du solaire à encadrer en lien avec des enjeux paysagers (intégration, périmètre monuments historiques) - une complexité de montage des projets de géothermie



Paroles d'acteurs

"Un certain nombre de stations sont labellisées pour la mise en œuvre de démarches durables. On ne communique peut-être pas assez sur ces engagements qualité. On est un territoire d'excellence dans les démarches engagées."



Enjeux

- **Maîtriser la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau**

Les usages de l'eau sur le territoire, et au-delà, sont multipliés : agriculture (irrigation), tourisme et loisirs (neige de culture), base de loisirs de Matemale, pêche), énergie (hydroélectricité), alimentation en eau potable, ... La ressource en eau nécessite une gestion optimale, à la fois quantitative et qualitative, et dans une échelle plus large que le territoire de la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes.

- **Intégrer les évolutions du climat et leurs incidences sur la ressource :**

La ressource est disponible aujourd'hui sous différentes formes (retenue, cours d'eau, nappe souterraine, neige) et assure les différents besoins mais elle risque d'être fragilisée à plus long terme sous les effets du changement climatique : réduction du stockage hivernal d'eau en altitude et donc les débits restitués l'été aux bassins versants, précipitations estivales réduites.

- **Le bois-énergie, une filière à consolider**

La filière bois d'œuvre et bois-énergie est présente sur le territoire. Elle reste encore timide (scieries, menuiseries, formation des jeunes) et doit être consolidée dans les débouchés : pistes, stockage, et débouchés locaux.

Développer des structures de stockage et de séchage pour permettre le développement de la filière (ressource disponible).

Des objectifs à définir pour les forêts publiques : plans de gestion, objectifs à court terme et à long terme, équilibre entre bois d'œuvre et bois-énergie, voies d'accès non-adaptées au transport de bois.

Une exploitation à développer dans les forêts privées.

- **Permettre le développement de l'énergie solaire (thermique et photovoltaïque) sur le territoire tout en l'encadrant (paysage, patrimoine...).**

Développer une expertise, des pratiques innovantes, un savoir-faire sur le territoire. Mobiliser une ressource locale au bénéfice du territoire. Exporter un savoir-faire ?

- **Mobiliser le potentiel géothermique**

Permettre le développement des projets de géothermie pour des installations individuelles et collectives (animation, sensibilisation, documents d'urbanisme).

- **Protéger les populations des risques existants et anticiper leur accroissement lié aux évolutions climatiques**

En montagne, les effets du réchauffement (modification des précipitations, des températures de l'air et du sol) risquent d'accroître les risques naturels : hausse d'épisodes pluvieux l'hiver pouvant engendrer des crues et des glissements de terrain, assèchement du sol l'été amplifiant la progression du risque d'incendie dans des massifs forestiers jusque-là épargnés, déstabilisation des sols par dégel et par érosion (assèchement). On peut limiter la vulnérabilité en interdisant l'urbanisation dans les zones d'aléas, en évitant leur aggravation (limiter l'imperméabilisation des sols, éviter l'érosion des sols, gérer les forêts...), en améliorant la connaissance des risques (DICRIM non réalisé pour certaines communes), en réalisant des opérations de sécurisation (pour éviter les chutes de bloc, pour anticiper des glissement de terrain, en maintenant des éléments de soutènement...).



#2 Le bâti

Comment les hommes occupent ce territoire

- 2.1 | La géomorphologie urbaine
- 2.2 | Les paysages urbains
- 2.3 | Le patrimoine historique, culturel et immatériel



2.1 | La géomorphologie urbaine

- **Comment la géographie du territoire a conditionné le bâti**

Les trois critères principaux du paysage que sont le relief, la géologie et l'hydrographie, ont donné naissance à des unités paysagères diversifiées et fortes. Ces conditions ont déterminé et influencé l'implantation, la nature et le développement des activités humaines en fonction que l'on se situe dans le Haut-Conflent, le Capcir, les Garrotxes ou la Haute-Cerdagne. Ces unités paysagères ont donné naissance à des typologies particulières de village.

A. Une implantation des villages liée à la topographie

Le patrimoine bâti raconte l'inscription de l'homme sur son territoire. Il nous raconte l'adaptation progressive des hommes à leur milieu naturel et à ses ressources.

Jusqu'au XXème siècle, le mode d'implantation des maisons dans un village se fait au gré des besoins, en fonction du relief, de la rigueur du climat, de la présence d'éléments structurants tels que cours d'eau, voies ou édifices particuliers : église, moulin, château, d'éventuels besoins défensifs, et de l'organisation sociale de la communauté. Cette implantation relative des bâtiments les uns par rapport aux autres procure au village sa physionomie générale, reflet de l'ensemble de ses particularités topographiques et sociales.

L'habitat dispersé, bien que limité, est également historiquement présent : mas, cortals et fermes isolées se rencontrent notamment dans les Garrotxes, le long des affluents de la rivière de Pujols.

La grande majorité des villages et des éléments bâtis au début du siècle, répondent à un principe d'implantation groupée mais aérée, n'adoptant que rarement le resserrement des maisons en front bâti défensif.

Cette faible densité bâtie s'explique par le besoin de jardins ou de cultures vivrières proches des maisons, implantés pour cela en cœur de village. En Cerdagne, des parcelles de jardins et vergers situées en bordures de village font la transition avec le bocage occupant les versants de vallées. Dans les Garrotxes et la vallée de la Têt, les villages sont entourés d'une ceinture de terrasses cultivées permettant de valoriser les pentes.

Parmi cet habitat groupé aéré il est possible de distinguer quatre types bien distincts d'organisation de l'habitat traditionnel, fortement lié à sa topographie :



1. Les villages implantés au sommet d'un promontoire

Les villages concernés :

Haut-Conflent : La Llagonne - Mont-Louis - Planès

Capcir : Puyvalador

Ils sont peu nombreux mais ils occupent des positions stratégiques au sommet d'une éminence. Utilisant les buttes naturelles, ils sont en position de vigie par rapport à leur territoire et ont une visibilité périphérique élargie. Ces villages ont eu au cours de leur histoire un caractère de place forte : ils possèdent des vestiges de système défensif : Puyvalador et son château, La Llagonne et sa tour de guet, et surtout Mont-Louis et sa citadelle.

Pour chacun d'eux, leur positionnement stratégique est encore aujourd'hui bien visible, par leur silhouette facilement repérable depuis les voies d'accès. Cependant, le développement anarchique de l'urbanisation le long de la RN116, aux abords de Mont-Louis, tend à faire "disparaître" la position de vigie de la ville de Vauban, notamment depuis Saint-Pierre-dels-Forcats.

L'enjeu pour ces villages est de maintenir leur position prédominante et leur statut de repère dans le paysage. La maîtrise des extensions urbaines doit se faire au regard des points de vue majeurs sur chacun des sites bâtis.



La Llagonne avec au sommet sa tour de guet et son église

2. Les villages perchés sur les versants abrupts

Les villages sont implantés à flanc de versant abrupt, développant une visibilité accrue sur leur territoire et les routes d'accès. On les retrouve majoritairement dans les Garrotxes et en Conflent. Leur caractère défensif est parfois marqué par un patrimoine spécifique : vestiges de châteaux notamment. L'implantation est nettement liée à l'ensoleillement : les versants en soulane, orientés vers le sud, sont systématiquement privilégiés. Pour les vallées les plus profondes (la Têt), les villages montent sur les pentes, comme à Sauto, pour un ensoleillement maximum. Ces villages présentent également une ceinture agricole caractéristique, constituée de terrasses étagées en gradins soutenues par des murets de pierre sèche, où l'on retrouve des cultures vivrières et des prairies.

L'enjeu ici porte plus sur la gestion des terrasses qui ceinturent les villages que sur les extensions urbaines. Celles-ci restent très limitées en raison de la pente très forte et de l'accessibilité difficile de ces villages.

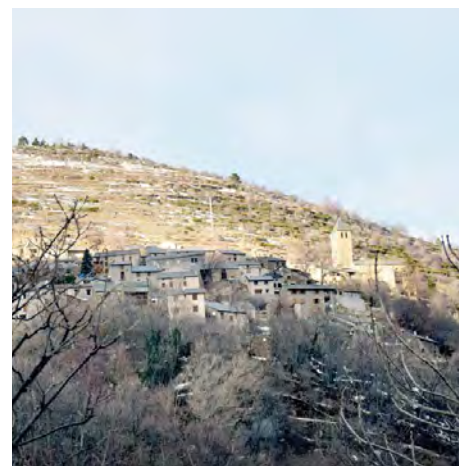


Le village perché de Railleu en situation de vigie

Les villages et hameaux concernés :

Garrotxes : Ayguatébia-Talau - Sansa
- Railleu

Conflent : Sauto – Fetges



Le village accroché d'Ayguatébia

3. Les villages de piémont

Les villages et hameaux concernés :

Cerdagne : Odeillo – Via (Font-Romeu)
- Bolquère

Haut-Conflent : Saint-Pierre-dels-
Forcats – Eyne - Planès

Capcir : Les Angles – Réal – Villanova -
Odeillo de Réal

Ce sont les plus nombreux. Ces villages sont implantés à flanc de montagne, en balcons ouverts sur des paysages de plateaux.

On les retrouve prioritairement au Capcir et sur le flanc du Cambre d'Aze ou du Carlit. Ces villages ne sont pas en position de défense par rapport à leur territoire mais plutôt en situation d'observateur, dominant leurs terres agricoles. Répartis de part et d'autre des rebords de plateau, ces villages se font souvent face, dans un système de co-visibilité, et leurs silhouettes sont particulièrement repérables depuis l'ensemble du territoire.

Les villages sont situés sur le bas des pentes (Capcir) ou à mi-pente (Cerdagne), à la transition entre la plaine et la montagne. L'implantation au pied des versants boisés laisse ainsi le fond des plateaux aux espaces agricoles. Les villages s'implantent le plus souvent au débouché de petites vallées montagnardes qui rejoignent les plateaux.

Souvent dotée d'une église romane, ils présentent rarement de vestiges de système défensif, en dehors des Angles où sa tour participait au système défensif de la frontière franco-aragonnaise. En fonction de la topographie, leur organisation se fait sous forme de pôle ou de façon linéaire, mais toujours étagée dans la pente.



Les pentes urbanisées des Angles en limite de la plaine cultivée



Le village de Réal, confortablement installé au pied des pentes du massif des Madres

L'enjeu sur ces villages et ces bourgs de piémont est de contenir l'étalement urbain. Les pentes douces, étagées en terrasses, sont propices au développement urbain, gagnant aussi bien les pentes boisées en amont que les terres agricoles en aval. Très visibles depuis l'espace agricole, leur silhouette s'allonge, se distend, sans toujours composer un ensemble cohérent.

4. Les villages de fond de vallée ou de talweg

Ils sont généralement implantés au bord d'une rivière qu'ils enjambent "aimablement". On les retrouve beaucoup dans la partie ouest du Capcir, profitant des larges fonds de vallées glaciaires. Ils peuvent présenter un caractère de vigie, à l'entrée d'une vallée, contrôlant tout le territoire en amont (Fontrabieuse, Espousouille, Formiguères). Ils ne possèdent pas tous de vestiges de système défensif. Leur patrimoine historique reconnu comprend une église romane, un moulin et parfois un vestige de tour ou de château. Le village disparu de Creu n'a pour seul vestige aujourd'hui qu'une tour de guet et des restes de cultures en terrasses.

L'enjeu ici est la place du cours d'eau dans le village ou le bourg. Sa mise en valeur, comme espace public structurant, est un point fort de la composition urbaine : il en est la colonne vertébrale.

Les villages et hameaux concernés :

Garrotches : Caudiès-de-Conflent

Conflent : La Cabanasse

Capcir : Fontrabieuse – Espousouille – Matemale – Formiguères – Rieutort



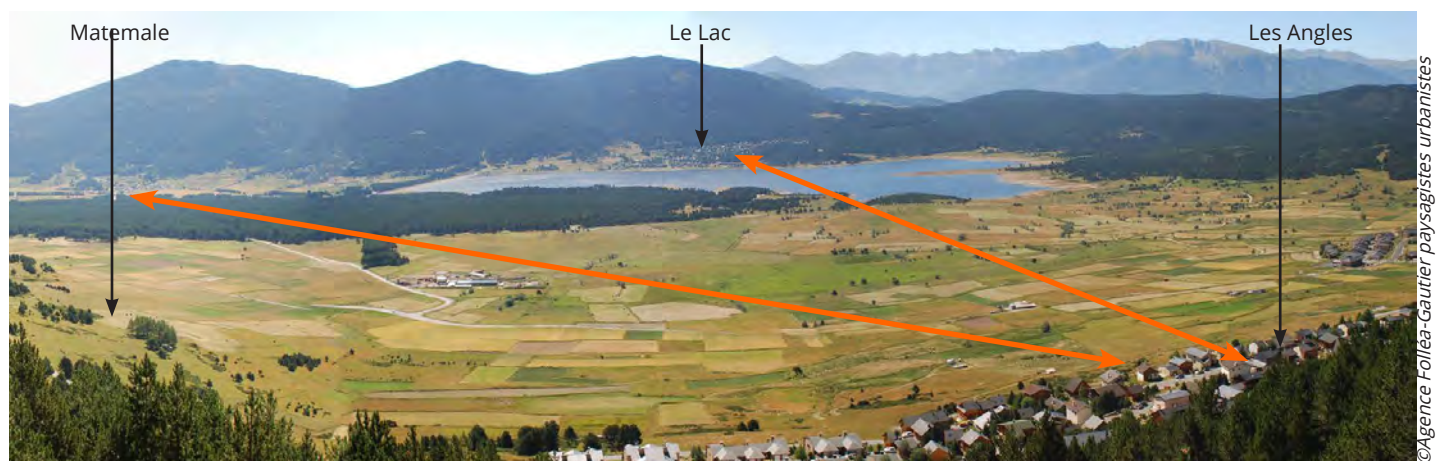
La Cabanasse au creux de son vallon del Jardo



B | L'importance des vues : co-visibilité entre villages et repère dans le paysage

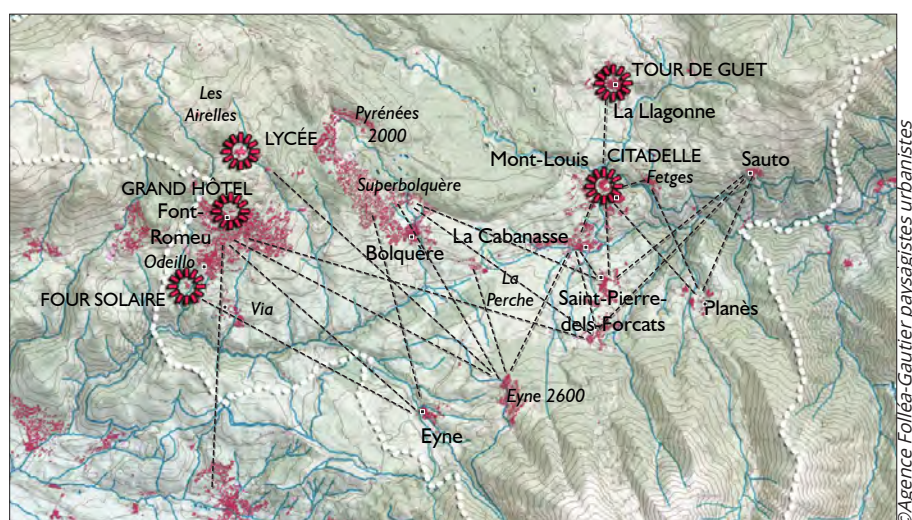
L'étendue des plaines d'altitude et la position des villages sur les pentes et promontoires sont à l'origine d'une caractéristique paysagère essentielle du territoire : les villages se trouvent très souvent soit en situation de covisibilité - c'est le cas des villages de piémont du Capcir ou de Cerdagne - ou bien en situation de vigie dans le paysage - c'est le cas des villages perchés des Garrotxes, de Puyvalador, La Llagonne.

Les silhouettes des villages, à l'origine denses et groupées et le plus souvent dominées par leurs clochers, sont particulièrement marquantes dans le paysage et permettent de se situer dans le territoire. Elles couvrent une butte, s'étagent le long d'une pente, marquent un replat sur un versant montagnard, se logent dans le creux d'une vallée, ponctuent sur un front montagneux la limite entre boisement et agriculture ... toujours sur fond de montagne. Depuis les routes des plateaux ou des flancs de vallées, les villages s'offrent ainsi tout entier à la vue : Réal, Puvalador, Ayguatèbia, ...



Certains ensembles ou bâtiments, visibles en différents points du territoire, font office de points de repères pour différencier les villages. C'est le cas des clochers, points culminants, dont la forme donne sa spécificité à chaque village. On remarquera notamment le cas des clochers dissociés, à Réal ou Rieutort, qui s'affirment face au paysage comme repères symboliques. Ou de la silhouette des remparts de Mont-Louis, marquant l'entrée sur les plateaux, en position de vigie. Plus récemment, d'autres bâtiments symboliques se sont imposés dans le panorama : ainsi par exemple l'Hôtel de Font-Romeu, la « cathédrale » de Cerdagne, que l'on distingue depuis les versants du Cambre d'Aze de l'autre côté du plateau. Ou encore l'ensemble constitué par le lycée de Font Romeu et le centre d'altitude. Enfin, le four solaire d'Odeillo, implanté de par sa fonction dans un espace dégagé à l'écart des habitations, signe également le paysage cerdan

LES COVISIBILITÉS DE VILLAGE À VILLAGE



↑ N 0 1 2,5km



Bâtiment repère dans le paysage



Co-visibilités



C I Une évolution des silhouettes villageoises avec les extensions urbaines récentes

1. Un étalement urbain focalisé autour des grandes stations

Après une diminution importante de la population entre 1911 et 1946 en raison d'un exode vers la plaine du Roussillon, le développement des sports d'hiver dans la seconde moitié du XXe siècle a fortement fait évoluer les formes urbaines.

Les stations de ski se sont développées, et avec elles les zones d'hébergements. Les quartiers de résidences secondaires constituent l'essentiel de l'expansion urbaine de ces 40 dernières années. L'enveloppe de l'espace urbain s'est accrue de façon très importante ces dernières décennies, en comparaison à d'autres territoires montagnards, notamment en raison de la facilité d'extension sur les replats du plateau, mais également et surtout avec l'explosion du tourisme hivernal.

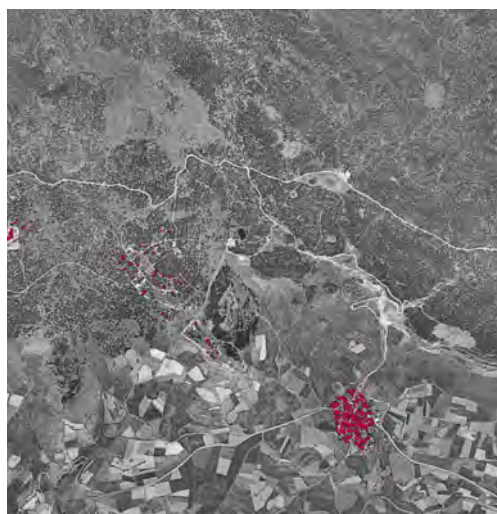
Se développant au pied des pistes, puis redescendant en nappe par les routes vers les villages, ces extensions ont profondément transformé les silhouettes des villages d'origine (Font-Romeu, Bolquère, Les Angles). L'urbanisation des stations a progressivement englobé les villages, fabriquant des continuums urbains très visibles dans ce territoire de pente. Sur le versant du Roc de la Calme, les immeubles et chalets s'étendent entre les villages de Font-Romeu et Odeillo, qui forment, à présent, une seule agglomération dominée par la silhouette du Grand Hôtel ; Entre Bolquère et Pyrénées 2000, l'urbanisation est aussi continue, s'étagant sur près de 3km, même si les chalets se font plus discrets sous couvert de la forêt de pins (quartier de Superbolquère).

Aux Angles, l'extension s'est faite en continuité du village, couvrant un versant entier de la Serra. De nombreux immeubles occupent le bas des pentes à la lisière de la forêt alors que les chalets alignés en rangées occupent le versant boisé de l'amphithéâtre, atteignant par endroits la ligne de crête. Si le site naturel en forme de cirque ouvert sur la plaine et le lac de Matemale constitue encore un arrière-plan remarquable, l'ampleur de cette urbanisation, longue de plus trois kilomètres, est considérable et très présente dans le paysage notamment depuis la route RD118 au-dessus du lac de Matemale.



L'enjeu sur ces communes porte sur la maîtrise de leur expansion urbaine qui, au-delà de la consommation importante de terres agricoles, génère également un "déroulé" considérable de routes qu'il faut entretenir et déneiger chaque hiver. En outre, ce type d'urbanisation très étalée pousse chaque habitant à prendre sa voiture pour se déplacer sur la commune : un usage bien éloigné de la notion de village au coeur de la nature.

L'EXPANSION URBAINE AUTOUR DES GRANDES STATIONS



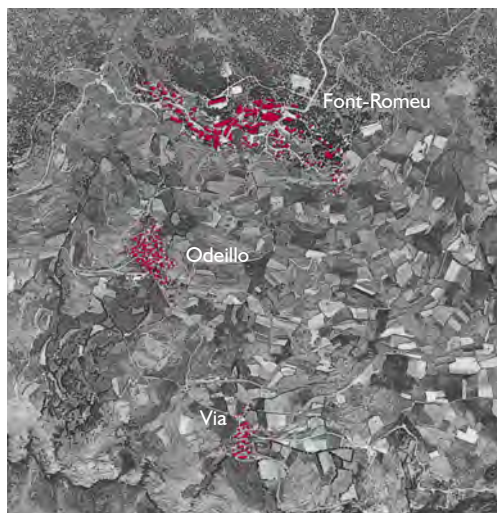
Bolquère 1950



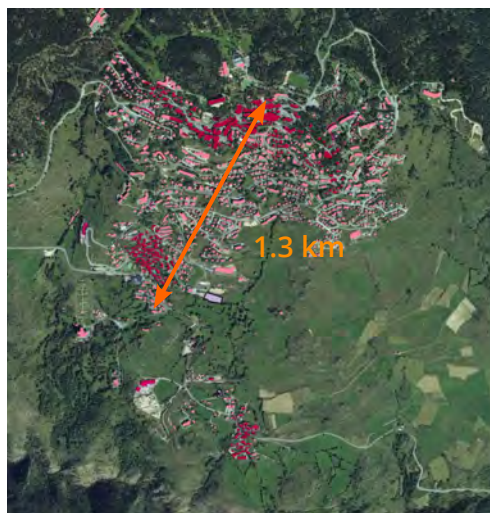
Bolquère 2017

- village historique
- extensions urbaines
- bâtiments d'activité

500 m



Font-Romeu 1950



Font-Romeu 2017

500 m



Les Angles 1950



Les Angles 2017

500 m

Source: © IGN, Géoportail



2. Des extensions mesurées dans les villages

Sans commune mesure avec les extensions importantes des villages stations des Angles, de Bolquère et de Font-Romeu, la plupart des villages ont aussi vu apparaître de nouveaux quartiers à leur périphérie, pour accueillir une nouvelle population ou quelques résidences secondaires. Ces extensions ont pris différentes formes, que l'on peut associer à la typologie et à la topographie et qui ont eu un impact plus ou moins fort sur l'évolution des silhouettes villageoises :

- **Nouveaux quartiers dissociés du village existant :**

La commune de Eyne a choisi de développer sa station de ski dans un nouveau hameau dissocié du village d'origine. Il en est de même sur la commune de Puyvalador, pour qui la préservation de la silhouette du village d'origine a aussi milité pour la création d'un hameau nouveau, La Closa, de l'autre côté de la RD 32. Groupées et limitées dans l'espace, ces extensions dessinent de nouvelles silhouettes urbaines dans le paysage, sans impacter le village d'origine.

La loi Montagne encadre aujourd'hui fortement ce type de création de hameau nouveau. **L'enjeu porte à présent sur la silhouette urbaine du hameau et sa relation avec son paysage environnant.**



Eyne : son village et sa station

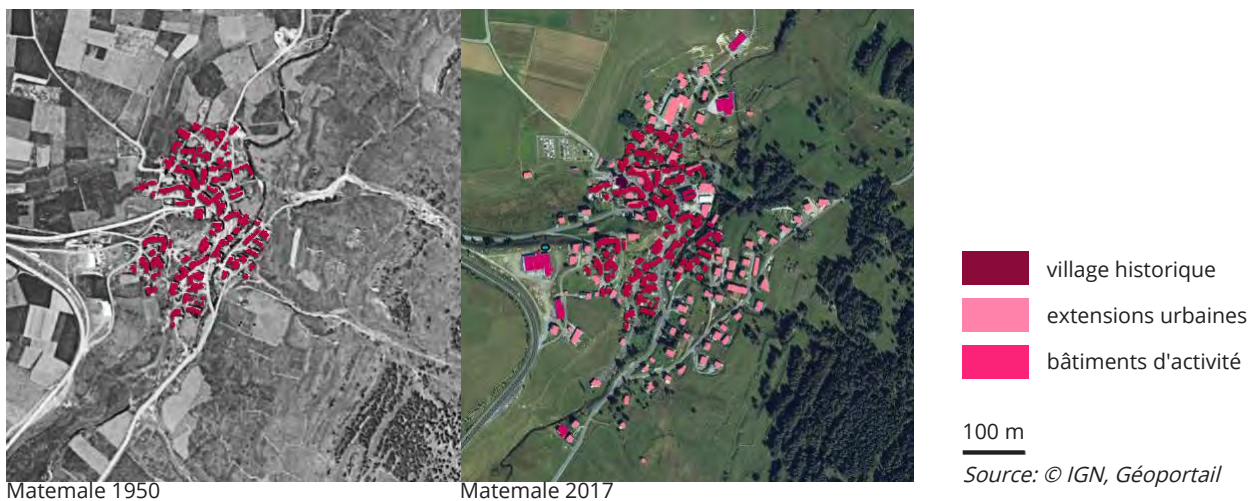


Le nouveau hameau de La Closa à Puyvalador : comment lui donner une cohérence et comment le "raccorder" à son paysage environnant?

- **Quartiers en continuité du village existant :**

Maison par maison ou sous la forme de petites opérations, les villages s'étendent et s'épaississent. Certaines extensions, reprenant le vocabulaire du village d'origine, ont pu parfaitement s'intégrer à leur silhouette. Ces extensions peuvent cependant avoir un impact visuel important dès lors qu'elles s'imposent et transforment la volumétrie et les caractéristiques du tissu urbain existant.

L'enjeu est ici de maintenir la cohérence du village en imaginant à chaque étape le développement mesuré de la commune. L'objectif étant qu'une nouvelle construction ne puisse dénaturer l'ensemble du village parce qu'elle serait mal placée ou parce que son architecture serait inadaptée au contexte local.





La Cabanasse 1950



La Cabanasse 2017

- village historique
- extensions urbaines
- bâtiments d'activité

100 m

Source: © IGN, Géoportail

3. Quelques extensions diffuses le long des routes

Les constructions diffuses restent rares sur le territoire de la Communauté de communes. La loi Montagne et la tradition de l'habitat groupé ont sans doute limité son expansion. Toutefois, la « facilité » de s'implanter le long de la route a encouragé certaines constructions à s'installer, prolongeant les villages bien au-delà de leur limite et fragilisant le paysage naturel.

• Extensions linéaires le long des routes :

Ces extensions se sont le plus souvent faites sans réel contrôle, s'implantant de façon pratique le long des axes de communication prolongeant le village. Bâtiments d'activités, maison d'habitation, équipements techniques se succèdent sans former de tissu cohérent. Ainsi se constitue un continuum bâti le long des routes, pouvant par la suite rejoindre d'autres villages. On rencontre ce processus actuellement entre La Cabanasse et Mont-Louis, le long de la route RD 118 et RN 116 ou sur la RD10.

Cette urbanisation linéaire tend à noyer les abords de la citadelle. Entre Saint-Pierre-dels-Forcats et La Cabanasse, l'urbanisation est diffuse le long de la route RD 32, où se sont implantées quelques chalets et maisons isolés. Les coupures vertes entre Saint-Pierre, La Cabanasse et Montlouis tendent à disparaître.

L'enjeu est, ici, de préserver les coupures d'urbanisation qui restent entre les villages et les hameaux. C'est grâce à cela que les villages resteront en relation avec leur paysage.



Une urbanisation diffuse autour de Saint-Pierre-dels-Forcats : les parcelles cultivées entre le village et les hameaux sont essentielles pour maintenir la qualité des paysages de la commune.



- **Extensions isolées :**

En zone de Loi Montagne, les constructions isolées restent encore très limitées. On constate cependant la présence de quelques constructions dissociées des villages d'origine, à Fetges, la Llagonne, La Cabanasse... Elles répondent à différentes logiques : recherche de point de vue, ou tout simplement d'un terrain constructible dans les villages les plus pentus (Fetges). Leur multiplication peut être problématique, donnant lieu à des situations de mitage du paysage, la limite entre espace bâti et espace naturel n'étant plus perceptible.

L'enjeu dans ce cas est de stopper ces extensions diffuses qui jamais ne réussissent à créer des paysages de qualité et qui conditionne tout déplacement à la voiture.



Maisons isolées au-dessus de Fetges



Fetges, 2017

D I Implantation du bâti dans la pente et dans la parcelle :



A Sauto, les constructions anciennes s'étagent dans la pente sans chercher à l'effacer, et le village s'intègre dans son environnement, témoignant subtilement de la topographie.

La particularité des constructions de montagne tient aussi à la prise en compte de la topographie. Les pentes imposent non seulement de travailler une implantation soignée et la plus adaptée possible du bâtiment dans le terrain naturel mais aussi de composer en élévation la volumétrie des nouvelles constructions en fonction des bâtiments existants. Trop souvent pensés sur un plan et sans mise en situation générale dans le paysage, les nouveaux bâtis s'imposent et déséquilibrent l'harmonie qui préexistait entre l'implantation des villages et la topographie.

1. Le respect de la topographie

L'adaptation au terrain naturel est une de plus grosse contrainte pour les nouvelles constructions, tant sur le plan architectural que sur le plan fonctionnel. C'est pourtant une opportunité d'enrichir le traitement architectural du bâtiment en travaillant chacune des façades individuellement **sans oublier la « cinquième » façade, le toit, qui est très souvent perçu depuis les hauteurs environnantes.** L'état des lieux montre que trop souvent, ce travail n'a pas été réfléchi à l'échelle du bâtiment ou à l'échelle de l'opération. **Le pied des bâtiments est souvent mal fini** et les accès aux immeubles sont peu commodes. En outre, la très grande variété de toitures (tant dans les matériaux que dans leur forme) donne une image bien peu homogène des bourgs.

Savoir construire dans la pente sans la martyriser, savoir "jouer" avec les niveaux, les façades et les toitures sont des enjeux essentiels à la bonne intégration d'un bâtiment en montagne.



Les pignons aveugles qui s'offrent à la vue posent un vrai problème de qualité. A moins qu'une nouvelle construction ne vienne s'y accoler ? (Formigüeres)



Un bon exemple de prise en compte de la topographie dans le projet aux Angles:
- cela évite de trop grands terrassements
- toutes les façades sont travaillées avec qualité



2. L'adéquation des volumétries :

L'implantation dans la pente d'un bâtiment, et plus particulièrement un immeuble collectif à plusieurs niveaux, oblige à travailler sa hauteur et sa volumétrie en fonction des bâtiments existants. L'étagement du bâti dans la pente assure ainsi une lecture possible de la pente au cœur d'un tissu urbanisé ; cela permet aussi à tous de profiter de la vue. Le maintien de ces vues doit aussi être maintenu depuis l'espace public. Cet étagement très respecté dans les tous villages d'origine a été bousculé dans les nouvelles extensions urbaines et plus particulièrement aux Angles où immeubles de grande hauteur côtoient des chalets individuels.

L'enjeu est d'étudier les différentes volumétries du village et du bourg; savoir identifier les éléments repères (clocher, tours de guêts, centre ancien) et composer le nouveau quartier ou la nouvelle opération sans faire "disparaître" ces repères et sans masquer les ouvertures visuelles existantes.



Une construction trop élevée en haut d'une pente s'impose à la vue (Mont-Louis)



Une volumétrie très disparate entre les différents quartiers des Angles



Un bon exemple d'étagement des bâtiments dans la pente : cela permet de bien respecter la vue pour tous, y compris depuis l'espace public (Font-Romeu)

3. L'orientation des façades bioclimatiques :



Maison traditionnelle à Railleu



Les constructions récentes tirent peu profit des énergies disponibles (peu d'ouvertures au sud). L'intégration des panneaux solaires n'a pas été traitée

Construire avec le climat implique de tirer profit des énergies disponibles (chaleur, lumière naturelle, ventilation en été, apports en hiver) ou de s'en protéger (dispersion des polluants, ombrage et protection solaire en été, obstacle au vent en hiver). La forme du bâtiment, sa performance thermique, sa capacité à capter les apports solaires et à éviter les surchauffes sont privilégiés avant tout système technique.

Les constructions traditionnelles se sont adaptées aux spécificités du climat local (hiver froid s'accompagnant de chute de neige et été doux marqués par des orages et des pluies importantes), en développant des toitures à pente et de petites ouvertures au nord offrant peu de prise aux vents froids tout en assurant l'éclairage naturel et la circulation de l'air. Les constructions exposent une façade plus largement percée au sud où l'ensoleillement est maîtrisable, été comme hiver.

Tout en s'adaptant aux besoins contemporains les principes de l'architecture bioclimatique peuvent être partie intégrante de l'architecture contemporaine :

- **Le soleil** : protections solaires extérieures adaptées, façades exposées, production d'énergie solaire, choix d'essence à feuilles caduques pour profiter des apports gratuits en hiver.
- **La lumière naturelle** : optimisation des ouvertures en fonction de leur localisation pour capter un maximum de lumière naturelle, offrir des vues de qualité, limiter les déperditions.
- **Le vent** : permettre la circulation d'air en été, s'en protéger en hiver

La végétation existante et les mouvements de terrain peuvent offrir des protections naturelles aux vents froids et à la chaleur estivale.



Mur trombe

Parmi l'expertise présente sur le territoire, on peut notamment citer les maisons à mur trombe : un vitrage extérieur est placé devant un mur en béton, pour provoquer un effet de serre. Entre les deux, la lame d'air est réchauffée. Des ouvertures sont pratiquées dans les parties basses et hautes du mur de manière à créer une circulation d'air par thermosiphon entre la lame d'air et les locaux à chauffer. L'air chauffé dans la lame d'air pénètre ainsi par les ouvertures supérieures dans les locaux. En chauffant la pièce, il se refroidit au contact de l'air du local et, une fois rafraîchi, revient par les ouvertures inférieures dans la lame d'air pour se réchauffer à nouveau.



façade serre



murs capteurs

Des applications dans l'architecture contemporaine sont possibles (murs capteurs, serres, mur absorbant).

Synthèse des enjeux

2.1 | La géomorphologie urbaine

Atouts	Faiblesses
• une implantation traditionnelle des villages liée à la topographie • des coeurs de villages denses mais accueillants des espaces jardinés • un territoire structuré par des covisibilités de village à village • des bâtiments repère nombreux dans chaque village	• des villages historiques disparaissant parfois dans les extensions urbaines récentes • un étalement urbain très important entraînant une perte de cohérence du village et un éloignement par rapport aux centres-villes • un impact de l'urbanisation diffuse sur la qualité des paysages et la perception du patrimoine (Mont-Louis, cirque des Angles, ...) • une visibilité accrue des implantations urbaines en raison du relief • des pentes fortes contraignant les constructions • des volumétries bâties disparates bousculant l'étagement des villages d'origine
Opportunités	Menaces
• des extensions urbaines encore limitées dans les petits villages • un territoire soumis à la Loi Montagne qui limite les extensions diffuses • une intégration de la topographie, du climat, dans la conception architecturale participant à l'identité du territoire et développant la créativité • un étagement existant des constructions qui permet à tous de profiter de la vue, surtout depuis l'espace public	• des formes d'extension urbaines consommatrice d'espace aujourd'hui répandues (maison isolée sur sa parcelle, importance des emprises de voirie, ...) • des coupures d'urbanisation peu à peu consommées par les extensions urbaines le long des routes • un étagement des constructions qui est de moins en moins appliqué dans les nouvelles opérations urbaines

Paroles d'acteurs

"Il n'y a jamais eu de plan d'urbanisme dans la construction des stations. Elles se sont développées au fil de l'eau, elles ont aujourd'hui besoin de construire une cohérence."



Enjeux

• Maîtriser l'expansion urbaine autour des grandes stations :

Se développant depuis le pied des pistes jusqu'aux villages d'origine, les extensions récentes des villages-stations couvrent des territoires importants et sont très visibles dans le paysage. Elles sont par ailleurs consommatrices de terres agricoles, et représentent un coût considérable pour les communes, à travers l'entretien des linéaires de voirie ainsi créés. Essentiellement dédié aux résidences secondaires, ces extensions se poursuivent, bien que leurs surfaces prévisionnelles aient été fortement réduites dans les plans locaux d'urbanisme en cours d'élaboration.

• Maintenir la cohérence des villages selon leur typologie à travers des extensions mesurées :

Des extensions limitées se sont développées depuis les différents villages, en continuité ou sous forme de hameau nouveau s'intégrant plus ou moins bien au paysage et au tissu existant. Ces extensions doivent se faire de façon réfléchie, l'objectif étant qu'une nouvelle construction ne puisse dénaturer l'ensemble du village par son emplacement ou son architecture inadaptée au contexte local.

• Stopper les extensions diffuses :

Ces extensions se développent essentiellement le long des routes en prolongement du village, constituant dans certains cas un continuum bâti dans un territoire à dominante pourtant naturel. Quelques constructions isolées sont également présentes, pouvant donner lieu à des situations de mitage du paysage. Elles ne constituent pas des modes d'extension souhaitable, créant des paysages peu qualitatifs et conditionnant l'ensemble des déplacements à la voiture.

• Prendre en compte la topographie et le climat dans la conception architecturale et urbaine :

L'adaptation des nouvelles constructions au terrain naturel représente une contrainte mais également une opportunité d'enrichir le traitement architectural du bâtiment : limitation des terrassements, traitement qualitatif de l'ensemble des façades, y compris le toit, accès et traitement du pied de bâtiment, ... La réflexion sur l'étagement des constructions, présent dans les villages historiques, doit être également poursuivie dans les nouvelles opérations, afin de maintenir la lecture de la pente dans les espaces urbanisés.

• Mettre en valeur le site UNESCO de Mont-Louis :

La citadelle et ses remparts sont « noyés » dans un urbanisme peu qualitatif (habitat et équipements à l'extérieur du rempart, station-service) qui s'est développé en prenant appui sur la RN116. Dans ce contexte, il y a une perte de la lisibilité du site de la citadelle dans son environnement.



2.2 | Les paysages urbains

A | Formes urbaines et espaces publics : l'évolution du maillage viaire en fonction des extensions urbaines

L'évolution des modes de déplacement vers l'usage de l'automobile, concomitante à l'explosion du tourisme et à la construction de résidences secondaires, a conduit à une évolution franche des formes urbaines. De l'urbanisme villageois très fédérateur, les communes-stations ont accueilli des lotissements, des ensembles collectifs ou des maisons individuelles qui tranchaient fortement avec leur tissu d'origine.

A ces nouvelles formes urbaines, plus étalées dans le territoire communal, l'espace public qui leur est associé, a fait plus de place à la voiture et moins au piéton et aux circulations douces.

On distingue quatre catégories de formes urbaines dans les bourgs, villages et stations de la Communauté de communes. Des formes urbaines très différentes les unes des autres, qui se juxtaposent sur le territoire communal sans vraiment chercher à composer un ensemble cohérent.

1. Un urbanisme villageois fédérateur :



Plan cadastral de la Llagonne : un jeu de petites voies circulaires autour de la tour de guet ; un ensemble bâti compact mais préservant des parcelles de jardins.



Une ruelle du village des Angles



A Raillou et Ayguatébria, le réseau des rues s'étage dans la pente.



L'espace public découle de l'implantation bâtie : Puyvalador

Les villages ruraux initiaux, formés à l'époque où l'essentiel des déplacements se faisaient à pied, présentent une urbanisation regroupée autour de quelques rues. Celles-ci sont plutôt étroites, laissant le passage à une charrette. Les constructions se faisaient au fur et à mesure, sans plan initial, en prenant en compte les potentiels du terrain naturel (pentes, orientation, protection des vents dominants) mais toujours au plus près de l'espace urbanisé existant.

L'espace public est celui de la rue, de la venelle et de la place où se retrouvaient les commerces et le marché. Les formes sont ainsi très diversifiées d'un village à l'autre, donnant à chaque village une physionomie spécifique liée à son environnement. Les maisons y sont néanmoins toujours accolées, laissant le plus de place possible à des jardins vivriers qui s'implantent en cœur d'îlot où s'intercalent entre des ensembles bâtis.

Peu adaptés au passage des voitures et encore moins à leur stationnement, les espaces publics des villages n'ont pourtant pas fait le choix d'un usage exclusivement piéton. Parce qu'ils vivent toute l'année - un tiers des résidents permanents vivent dans les villages - et que certains conservent des commerces, l'usage de la voiture est encore indispensable au cœur des villages.

L'enjeu est donc de concilier le passage des voitures avec le confort des piétons par le partage de la voirie et la création d'espaces de rencontre (placette, jardin), comme a su le faire la commune de Formiguères sur la place de l'Eglise.



L'espace public est restreint mais concentre les usages : piéton, voiture, entreposage, ... (Ayguatèbia-Talau)



Aux Angles, piétons et voitures partagent l'espace public de façon spontanée.

Mont-Louis fait exception en termes de formes urbaines. Ensermée entre ses remparts, la citadelle est très densément bâtie, conçue comme une ville nouvelle au XVIII^e siècle. Les implantations suivent un plan orthogonal, avec des constructions de maisons de ville accolées à l'alignement, dessinant des rues rectilignes. Quelques petits jardins, dissimulés depuis la rue, se développent en cœur d'îlot ou dans les douves.

Les espaces publics, très fréquentés par les touristes du patrimoine UNESCO, sont aujourd'hui en ruine : chaussées défoncées, stationnements sauvages.

Une action communautaire est en cours pour financer une première restauration des voiries. Mais l'enjeu est de taille : ce patrimoine historique d'intérêt communautaire constitue une des portes d'entrée du tourisme sur le territoire.

La qualité des espaces publics et la vie commerciale qui en découle doit être une des priorités de la Communauté de communes.



Plan cadastral de Montlouis



Rue principale de Montlouis

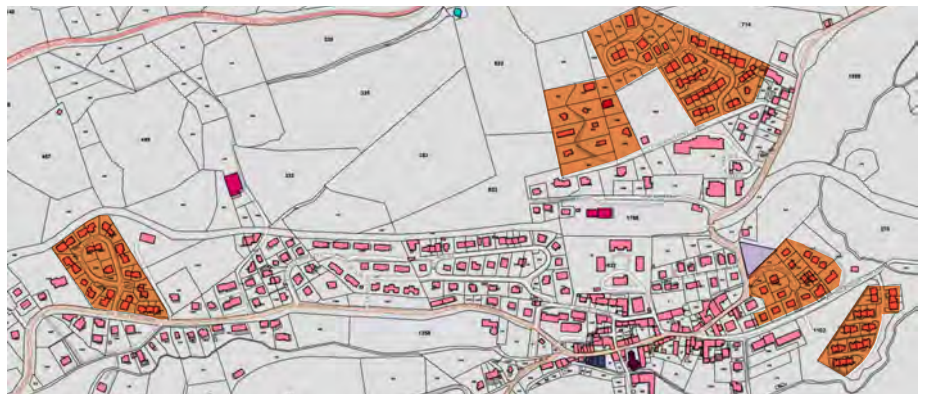
2. Des lotissements de maisons individuelles juxtaposés



La grande majorité des extensions urbaines de ces quarante dernières années est composé de maisons individuelles. Prenant souvent la forme d'opérations groupées, ces habitations s'organisent autour de routes circulaires ou en impasse et composent des quartiers le plus souvent dissociés des centres de vie. Les implantations sont variées (orientation diversifiées, disposition dans la parcelle, isolement ou accollement des maisons, ...) mais le point commun est une taille de parcelle très réduite (en moyenne 400 m²). Les espaces libres, notamment pour les plantations, y sont donc souvent réduits, d'autant que l'implantation des maisons se fait au centre de la parcelle. Si les formes architecturales évoluent avec le temps et les modes, la composition d'ensemble de ces nouveaux quartiers est le plus souvent limitée, sans prise en compte de l'orientation ou de l'environnement direct (relief, lisière agricole, etc...). Les quartiers se juxtaposent les uns aux autres, ne cherchant pas forcément à se connecter entre eux. En outre, l'évolution et la transformation de ces quartiers est très difficile à entreprendre.

Les voiries créées pour desservir toutes les parcelles (boucles, voies en peigne, raquettes de retournement...), représentent un linéaire très important (15 à 20 % de la surface totale du lotissement) et leur traitement est le plus souvent minimal. Réduits à une simple route de desserte, aux trottoirs réduits, voire absents et sans plantation, ils ne constituent pas des lieux de vie appropriables par les habitants, pour ces quartiers pourtant éloignés des centres-bourgs. Ces voiries, financées par les promoteurs de l'opération reviennent au final dans la gestion de la collectivité, notamment en ce qui concerne leur déneigement.

Le principal enjeu de ces quartiers est de retrouver des liens entre eux et avec les quartiers limitrophes. La reconstitution de passages, de venelles, d'espaces publics entre les lotissements et le village est aussi **le gage de renouer des liens sociaux indispensables à la vie de ces communes.** Au-delà de ces connexions, un autre enjeu porte sur les espaces publics: la grande largeur des voiries de desserte pourrait être mieux exploitée si on y retrouvait des plantations ou même des espaces de rencontre ou de jeux pour les habitants : **l'objectif étant de se ré-approprier l'espace public comme bien au service de tous.**



La Cabanasse compte plusieurs opérations de lotissements isolées du reste du village aménagés autour de voies en impasse



3. Des ensembles collectifs touristiques sans composition urbaine

Les principales stations concentrent l'essentiel des immeubles collectifs du territoire. Le village de Font-Romeu, construit à partir des années 20, est aménagé en contrebas des pistes : le Grand Hôtel est le premier immeuble collectif construit, puis d'autres se construisent autour d'une rue commerçante bordée d'arcades dans les années 1960. En dehors de cette rue composée et structurée par des immeubles collectifs, les autres ensembles collectifs s'implantent sans composition d'ensemble, au gré des opportunités foncières, se mélangeant aux constructions individuelles. Aucune règle ne semble organiser ces bâtiments plus imposants (règle d'alignement des façades, harmonie des volumétries, ouverture et transparence).

Les immeubles s'étirent ainsi le long des routes ou au pied de piste (aux Angles, à Bolquère, à Eyne, un unique immeuble à Puyvalador), avec pour seul espace public la route et les espaces de stationnements.

Des aménagements récents sur la rue principale des Angles ont néanmoins permis de créer une large promenade piétonne longeant le pied de piste, en balcon sur la plaine du Capcir et le lac de Matemale. Grâce à cet espace public, les immeubles qui le bordent retrouvent une image plus cohérente, une composition d'ensemble.

La reconquête des espaces publics au pied de ces immeubles est donc un enjeu majeur pour ces stations car au delà de l'image quelquefois vieillissante des immeubles, c'est l'espace ouvert en pied de bâtiment qui se voit le plus, c'est là qu'est la vie de quartier, c'est là que l'animation peut se faire.



Font-Romeu, une des seules rue urbaine de la Communauté de communes





Pyrénées 2000 : les immeubles collectifs sont implantés de manière disparate, sans constituer une façade urbaine cohérente.



Des immeubles collectifs implantés sans continuité, avec la route et les espaces de stationnements pour seuls espaces publics (les Angles)



La rénovation des espaces publics en pied d'immeuble a permis d'améliorer considérablement l'image et le fonctionnement du pied de piste des Angles

4. Des quartiers en forêt

Le développement du tourisme s'est par ailleurs accompagné d'une construction massive de résidences secondaires. Reprenant les formes du lotissement, ces constructions présentent des styles architecturaux assez divers, suivant leur période de construction, les modes (chalet savoyard, nordique) et la clientèle visée.

Leur densité est de manière générale moins grande que les lotissements traditionnels, et l'on rencontre plusieurs secteurs de chalets parsemés dans la végétation (Puyvalador, Les Angles, Superbolquère, Eyne). Ayant souvent maintenu une partie des arbres en place, mais également les rochers, certains de ces quartiers témoignent d'une véritable intelligence d'implantation par rapport au relief et à l'environnement.

Leur étendue est, en contrepartie de leur diffusion, plus importante, et le recours à la voiture est alors indispensable pour rejoindre la station ou le cœur du village. Les espaces publics sont, comme dans les lotissements, limités à une simple route de desserte, mais la présence de jardins plantés ou d'arbres issus des anciennes forêts permet d'améliorer agréablement le paysage.

La végétation et plus particulièrement les arbres sont donc des éléments majeurs dans la qualité de ces quartiers. C'est aussi ce qui en fait leur attractivité. Les quartiers en forêt consomment néanmoins une grande surface d'espace boisés (super Bolquère et Pyrénées 2000 notamment), et augmentent considérablement le risque incendie (Les Angles) dans cette interpénétration entre habitations et zones forestières.



Les Angles, Puyvalador et Superbolquère : ces quartiers de chalets offrent une image très végétale

B I Des espaces publics peu propices au piéton

De ces quatre types de formes urbaines, seule celle de l'urbanisme villageois est économe en linéaire d'espaces publics. Les trois autres (lotissements, collectifs, quartiers jardinés) sont très dispendieux, générant des kilomètres de routes.

Or, une grande partie du budget des communes est dédié aux espaces publics. En effet, en territoire montagneux et enneigé une bonne partie de l'année, la réfection des chaussées est un travail de longue haleine qui doit être renouvelé très régulièrement (tous les 15 ans minimum à Font-Romeu). En contrepartie, le traitement des espaces publics des centres-bourgs, qui constituent les lieux de vie des habitants du territoire, est partiellement délaissé. Il reste le plus souvent minimal et fonctionnel, privilégiant la voiture au piéton, et assurant le passage du chasse-neige en hiver (largeur de chaussée, profil en long adapté, réduction des trottoirs, ...). Ainsi, Mont-Louis a pu procéder à l'enfouissement de ses réseaux. Mais la ville manque cruellement de moyens pour requalifier ses espaces publics.

Formiguères fait figure d'exception : la réfection récente de la place centrale, autour de la mairie et de l'église, par une réorganisation du stationnement et un traitement spécifique des sols et du mobilier urbain, a permis de recréer un espace qualitatif et confortable pour les piétons, valorisant pour les commerces, et affirmant cet espace comme lieu de rencontre.

La place de l'église de Formiguères (2007)



La place de l'église de Formiguères après réaménagement (2017) : les voitures en stationnement ont disparues de la place, au profit d'espaces larges et confortables pour les piétons



Dans les formes récentes d'extension urbaine, on peut par ailleurs constater un réel oubli du piéton et de la dimension urbaine de ces quartiers.

Dans les quartiers de lotissements, construit pour une accessibilité en voiture, les espaces publics se réduisent à la route, le plus souvent dépourvue de trottoirs. A Font-Romeu, les circulations piétonnes sont extrêmement malaisées, allongées par l'obligation d'emprunter l'unique voie en lacets. Des venelles et sentiers ont cependant été aménagées par endroits, permettant de couper dans la pente, ou prolongeant les voies en impasse, mais elles sont encore rares et ne constituent pas un réseau complet.

Le besoin de liaisons douces a par ailleurs été constaté auprès des habitants lors de l'ALUP du Capcir mené par le PNR. Ceux-ci notaient **le manque de chemins praticables entre les villages, ainsi que de pistes cyclables aménagées**, et un encadrement nécessaire de la voiture dans les cœurs de villages. L'amélioration de la desserte des lotissements, aussi bien routière que par les modes doux, a également été abordée.

Dans les stations de ski, les espaces publics sont le plus souvent limités à la route de desserte et à de vastes espaces de stationnement. On assiste cependant à une dynamique de développement des circulations piétonnes au sein des stations, par l'aménagement de liaisons douces (Pyrénées 2000, Les Angles) et de cœur de station sans voitures (Font-Romeu).

La question des stationnements liés à l'activité touristique constitue une problématique majeure du territoire. Le dimensionnement des aires de stationnement (adapté pour les pics de fréquentation) et leur traitement majoritairement en enrobé (plus pratique dans un territoire enneigé une bonne partie de l'année) créent un paysage peu qualitatif dans un espace qui est le plus souvent la vitrine et la porte d'accès aux sites touristiques. C'est particulièrement le cas en été quand la neige n'est plus là pour masquer une partie des sols. Très prégnant dans les stations de ski (Les Angles, Pyrénées 2000, Ene 2000, Les Aïrelles, Formiguères, Puyvaldor, espace Cambre d'Aze) on retrouve également ce problème à Mont-Louis. La ville connaît un gros problème de stationnement, nécessaire à la fréquentation touristique, qui a été positionné dans les douves faute de place sur le territoire communal réduit.



Les Angles : des espaces publics sans trottoirs ou occupés par des voitures en stationnement



Le stationnement est le seul lieu d'accueil au départ des pistes, les Angles



Même problème de qualité à Pyrénées 2000 : l'espace public est envahi par les voitures et les cars



En été, les parkings de pied de piste sont quasiment inoccupés : portes d'entrée des grands espaces naturels (randonnées), les stations présentent un visage peu avenant avec ces vastes espaces bitumés en premier plan



Ces stationnements en terrasses intercalées avec des plantations diminuent considérablement l'impact des sols minéralisés dans le paysage (Les Angles)

L'enjeu, ici, est une question d'image. Les stationnements sont indispensables mais leur emplacement est-il bien choisi ? Quel type de revêtement privilégier ? Pourquoi n'y a-t-il aucun arbre ou plantation sur ces surfaces ? Comment leur redonner une image qualitative, même en plein été ?

C I Des bâtiments d'activité en périphérie ou à l'écart des villages

Fortement liées aux conditions de desserte, l'implantation des activités s'est essentiellement faite le long des routes, en périphérie des villages (Font-Romeu, Le col de la Perche), en entrée de ville (Formiguères), voire complètement dissociée (Les Angles).

Si certaines activités doivent nécessairement être isolées des lieux de vie, en raison des nuisances qu'elles peuvent engendrer, certaines fonctions pourraient être conservées au cœur des villages : c'est par exemple le cas aux Angles, où le poste de secours et le centre de santé ont été construits à l'écart du village, en continuité d'une zone d'activité existante, contribuant au mitage de l'espace agricole.

La prise en compte du site d'implantation pour l'aménagement des grandes surfaces nécessaires aux zones d'activité est également primordiale, pour éviter la dénaturation des paysages du territoire. La ZAE de Font-Romeu se construit actuellement dans un vaste espace anciennement agricole constituant une coupure d'urbanisation entre les villages de Odeillo et Via, donnant lieu à des terrassements importants pour faciliter la construction dans la pente, et supprimant les arbres têtards caractéristiques du bocage cerdan.

Les bâtiments d'activités sont parfois isolés, mais le plus souvent ce sont quelques bâtiments qui se sont regroupés au fil du temps, constituant de petites zones d'activité. Elles sont souvent dépourvues de véritable plan d'ensemble, se constituant progressivement en fonction des opportunités.

Le traitement architectural et des abords, souvent disparate et limité, n'est pas toujours à la hauteur du cadre exceptionnel dans lequel s'insèrent ces bâtiments : c'est notamment le cas des bâtiments agricoles, nécessairement isolés et donc particulièrement visibles : volumes "boîtes", implantation sans ligne directrice, couleurs tranchant avec le paysage, matériaux peu qualitatifs, espaces minéralisés et absence de plantation, espaces de stockage non dissimulés, Concernant le choix des couleurs, la prise en compte des variations des paysages entre l'hiver et l'été est particulièrement importante pour permettre une intégration de qualité tout au long de l'année.

S'avérant au mieux banales en termes de paysage, ces zones d'activités peuvent ainsi surtout dégrader la perception des abords des villages, des entrées de ville et des espaces agricoles. L'enjeu est double : il s'agit en premier lieu de prendre en compte le lieu d'implantation des activités, notamment dans le cadre de la création de grandes surfaces, pour limiter leur impact sur les paysages ruraux. En second lieu, le renforcement de la qualité architecturale peut participer à leur meilleure intégration.



L'implantation du centre médical du Capcir, réalisée en dehors du village pour améliorer la desserte, contribue cependant au mitage des espaces agricoles, malgré un traitement architectural de qualité



La zone d'activité de Font-Romeu met en oeuvre des terrassements importants, soutenus par des murets voulant rappeler les murets de pierres sèches traditionnels mais dont la taille est beaucoup trop importante.



Le traitement architectural des bâtiments d'activités et de leurs abords est souvent réduit au minimum



A Fontrabieuse, un choix de couleur malheureux, pour un bâtiment agricole par ailleurs intéressant (volumétrie et toiture solaire) impacte fortement la perception du village.



Le bâtiment de la station d'épuration de la STEP, situé à Formiguères présente une intégration réussie par la variation des volumétries et la dominante des façades en bois.

D | Des franges nettes entre espaces bâtis et espaces agricoles

La limite entre les villages et leur espace agricole est traditionnellement très nette, notamment en Capcir. Le caractère groupé des habitations, construites généralement de façon accolée, permet de marquer une limite franche à l'emprise du village. Les plantations étant limitées dans les zones de plateau, ainsi que dans les villages, les maisons et jardins s'ouvrent directement sur l'espace agricole. La saison joue ici un grand rôle. En hiver, les structures végétales sont quasi invisibles, et le contraste entre bâti et espace agricole est très net.

En Cerdagne et Conflent, la présence de vergers autour des villages a pu créer des lisières végétales raffinées, intercalant jardins plantés et bâti.

Enfin, dans les Garrotxes et sur les pentes du Conflent, la ceinture de terrasses cultivées autour des villages constitue un écrin jardiné marquant la transition avec les espaces naturels souvent boisés.

Les extensions récentes peuvent mettre en place des confrontations brutales entre espaces urbanisés et cadre agricole ou naturel. Les limites des villages ne sont pas toujours organisées en fonction de l'espace agricole et le font apparaître comme une réserve foncière : limite abrupte constituée par des murs, voies en impasse appelant à être prolongées, absence de transition par des plantations (dans les jardins ou à l'extérieur), maisons tournant le dos à l'espace agricole... construisant des villages déconnectés de leur environnement.

Les formes urbaines en lisière jouent également un rôle primordial : la taille des parcelles, l'implantation des maisons et la position des jardins par rapport à l'espace agricole peuvent fortement modifier leur perception.

La confrontation entre le bâti et les espaces naturels peut également être très forte, notamment dans les stations, aux pieds des pistes. En été, cette limite est particulièrement sensible avec ces immeubles entourés d'espaces minéralisés pour les stationnements, sans aucune plantation, directement au contact avec les pentes enherbées.

L'implantation des constructions nouvelles en limite de village ou de bourgs est donc un enjeu important pour la commune. C'est sa capacité à établir une relation avec l'espace naturel ou agricole, autant qu'avec l'espace bâti existant, qui dictera si le nouveau quartier est bien intégré au territoire et à son paysage.



La Cabanasse - centre de village : une belle lisière végétale



E I Des entrées de villages encore très qualitatives, hormis quelques implantations d'activités et d'enseignes



Les villages ramassés sont bien identifiables depuis les routes (La Llagonne)



A La Cabanasse, le maintien d'espaces ouverts en entrée de ville (face à des lotissements) met en valeur la silhouette de l'Eglise et du village.



L'arrivée sur le Col de la Perche est marquée par la présence d'un garage peu qualitatif

La perception des villages depuis les routes reste encore remarquablement qualitative sur le territoire. Leurs silhouettes ont dans leur majorité peu évolué. Les constructions sont le plus souvent regroupées en hauteur face à un grand espace dégagé, permettant une perception lointaine depuis les routes qui embrassent l'ensemble du village avant de s'en rapprocher.

Les coupures d'urbanisation sont le plus souvent tenues, par exemple entre Bolquère et Font-Romeu par la RD618 où la route en balcon prend des allures de route paysage. **Ces coupures d'urbanisation sont essentielles au maintien de l'unité visuelle des villages.**

La qualité des arrivées sur les villages depuis les routes doit ainsi être préservée. Elle peut être mise à mal notamment par des extensions urbaines et des implantations de bâtiments d'activité non maîtrisées, comme c'est le cas ponctuellement aux abords de Mont-Louis, de Formiguères, du Col de la Perche ou des Angles.

station-service /
restauration

RD 116

citadelle de Mont-Louis



L'intégration des activités implantées en entrée de village, qui en sont la première image, est primordiale, notamment ici à Mont-Louis (site UNESCO).



Une entrée peu valorisée par l'absence de soin apporté aux bâtiments d'activités et à leurs abords (Formiguères)



Synthèse des enjeux

2.2 | Les paysages urbains

Atouts	Faiblesses
• des villages anciens concentrés favorisant les déplacements doux • des exemples de requalification de centres-bourgs remarquables (Formiguères) • une limite entre le bâti et l'espace agricole qualitative dans les villages historiques • des entrées de villages encore relativement bien préservées	• de nouveaux quartiers construits autour de la voiture, peu connectés entre eux et avec les villages • des coeurs de stations sans composition urbaine, peu favorables au piéton • des espaces publics de coeur de village peu travaillés du fait du manque de moyens • des aires de stationnement couvrant des surfaces importantes pour accueillir les touristes • une vitrine peu qualitative des sites touristiques en raison des nappes de parkings enrobées et non plantées • des contraintes fortes d'entretien et de gestion des espaces publics du fait de la situation en montagne (déneigement) • un manque de moyen des communes pour investir sur les espaces publics • des espaces publics majoritairement peu propices au piétons et peu accessibles aux personnes à mobilité réduite • quelques bâtiments d'activités et enseignes disqualifiant certaines entrées de villages • des bâtiments d'activités isolés s'intégrant mal dans les paysages
Opportunités	Menaces
• une requalification de certains coeurs de station (Font-Romeu, Les Angles, ...) qui vise à redonner une place au piéton • une demande des habitants pour le développement des circulations douces • l'existence de cheminements piétons à renforcer (pentes de Font-Romeu notamment)	• des confrontations parfois brutales entre bâti et espaces agricoles ou naturels • des coupures d'urbanisation fragiles menacées par de nouvelles constructions le long des routes • le développement de zones d'activité dissociées des villages mitant les espaces agricoles • un développement d'activités ou de bâtiments d'habitations non maîtrisé en entrée de certains villages



Paroles d'acteurs

"Nos vieux villages sont très largement piétons, mais par contre ils sont difficiles d'accès en voiture et donc moins attractifs."



"Depuis quelque temps, les stations essaient de faire revenir les skieurs au coeur de village, pour étendre l'activité économique induite par les domaines skiables. Par exemple avec le projet "coeur de station" de Font-Romeu".



"Les petites communes de la CDC ont peu de moyens, autant humains que financiers, pour l'entretien des espaces publics. Cet aspect doit être intégré pour ne pas arriver à un échec des futurs projets d'aménagement."



"L'attractivité de la commune fait partie de l'économie du territoire. Il faut des communes agréables à vivre pour que les gens viennent : services, commerces accessibles, promenades, ...".



Enjeux

• Favoriser la qualité des déplacements dans les cœurs de village

L'espace public des cœurs de village est restreint mais concentre les usages, sans pour autant être aménagé pour faciliter la circulation confortable et sécurisée de tous. On y constate par ailleurs une difficulté d'accès aux véhicules, qui nuit à leur attractivité. L'enjeu est de concilier le passage des voitures avec le confort des piétons par le partage de la voirie et la création d'espaces de rencontre.

• Améliorer les espaces publics des lotissements périphériques et les connecter aux cœurs de villages

Souvent construit autour de voies en impasse, nécessitant un usage quasi exclusif de la voiture, ces quartiers sont isolés de la vie de village et offrent peu d'espaces de rencontre pour les habitants. .

• Créer un cadre de vie de qualité dans les stations pour les habitants et les touristes

Les villages-stations doivent répondre aux attentes de touristes d'origine urbaine et constituent de véritables villes à l'échelle du territoire : équipements, commerces, services, ... Leurs espaces publics sont cependant peu favorables à la circulation des piétons et à l'animation qui en découle. De stations de montagne, ils doivent désormais se penser "ville" de montagne, à travers une réflexion sur la qualité des espaces publics et la cohérence des formes urbaines, sans pour autant contraindre le fonctionnement des stations de ski.

• Permettre une accessibilité pour tous :

La question de l'accessibilité des PMR aux espaces publics et commerces doit être intégrée à cette réflexion sur les espaces publics.

• Trouver un équilibre entre piéton et voiture :

Le partage de l'espace public entre voitures et piétons, et la réduction de l'impact visuel des aires de stationnements (recul, traitement qualitatif), peut décupler l'attractivité d'un lieu (pieds de pistes, espaces naturels, ...).

• Mettre en œuvre une gestion économe des espaces publics :

Les moyens sont limités, en termes humains et financiers, leur gestion doit donc être économe et innovante.

• Limiter l'implantation d'activités hors agglomération et améliorer leur qualité architecturale

• Maintenir la qualité des franges et des entrées de village :

L'implantation des constructions nouvelles en limite de village ou de bourg doit prendre en compte la relation avec l'espace agricole ou naturel pour permettre une intégration qualitative du quartier au territoire et au paysage. L'enjeu est particulièrement important le long des routes d'accès et dans les coupures d'urbanisation, qui permettent la perception du village dans son environnement.



2.3 | Le patrimoine historique, culturel et immatériel

A | Le patrimoine urbain et architectural des villages

Les villages traditionnels ne sont souvent pas perçus et reconnus comme un véritable patrimoine à part entière, en comparaison avec les vestiges archéologiques ou encore les édifices inscrits ou classés Monuments Historiques, qui pendant longtemps ont fait de l'ombre à ce patrimoine, pourtant complexe et surtout représentatif de l'histoire et des activités passées d'un territoire.

- **Une présence humaine depuis le néolithique**

Dans ce territoire de plateaux d'altitude cernés de hautes montagnes, on trouve trace des premières occupations humaines dès le néolithique (-2200) comme en témoignent la présence de roches gravées, de dolmens (dolmen d'enveitg et d'Eyne) et de menhirs. Pour exemple, la commune d'Eyne, qui possède le plus riche patrimoine archéologique (et naturel) de la communauté de communes, possède sur son territoire dolmens, menhirs, pont mégalithique, roches à cupules, voie romaine, rocher gravé (graphie médiévale).

- **Des noyaux villageois historiques constitués au Moyen-Âge**

Beaucoup de villages aujourd'hui ont conservé comme héritage de l'époque médiévale leur structure viaire et parcellaire, ainsi que des éléments emblématiques comme les églises, les châteaux, les tours, les maisons fortes...

- **Le bâti s'est construit dans sa forme et ses matériaux traditionnels jusqu'à la première guerre mondiale.**

Ces villages ont été construits patiemment grâce aux hommes qui ont su au fil des générations exploiter les matériaux fournis par le milieu naturel, en affinant leur mise en œuvre et en adaptant la forme bâtie :

- aux conditions climatiques et topographiques locales, qui peuvent être très diverses,
- au mode de vie de l'habitant, à sa profession (éleveur, agriculteur, artisan..), aux usages sociaux et aux croyances.

- **Un tournant amorcé au début du XXe siècle**

L'industrialisation et le manque de main d'œuvre du à la guerre en sont les principaux acteurs. Le savoir-faire traditionnel s'est alors érodé laissant place à des procédés liés à des matériaux industriels qui ne réclamaient plus la même mise en œuvre. Changement de matériau, abandon progressif des ressources locales, perte de savoir-faire. Les extensions urbaines se greffent peu à peu autour des villages

Les parpaings, les briques creuses et les enduits ciments tout-prêts ont remplacé les maçonneries en pierre, les enduits traditionnels. Les menuiseries standards se sont invitées à la place des menuiseries traditionnelles. Des constructions nouvelles ont émergé - au mieux en lieu et place des ruines, ou dans le tissu existant - au pire en périphérie des villages - rompant la relation traditionnelle du bâti à la topographie, au site, aux vues, à l'exposition solaire. Très vite - les villages - qui reposent sur un équilibre fragile entre leur relation au site, la densité du bâti, la nature des matériaux, ont perdu leur qualité.



Eglise d'Ayguatèbia



Village de Railleu





Porte de la chapelle de Talau
XIème siècle



Couverture en lause de la grange,
près de la chapelle de Talau

Avec le tourisme et le "retour à la terre" des dernières décennies, des restaurations ont été entreprises, parfois dans les règles de l'art, parfois maladroitement, utilisant des matériaux modernes non adaptés, transformant les proportions des ouvertures (fenêtres en baies vitrées) ou revêtant les façades d'un enduit ciment.

Les matériaux traditionnels, pierre, ardoise, terre, fer, bois, pastel ("bleu charroi"),... durables et locaux :

La pierre * :

- . granit, gneiss, schiste pour les moellons
- . granit pour la pierre de taille
- . ardoise pour les couvertures
- . terre, chaux aérienne, mortier de sable et chaux plus récemment pour le hourdage

La terre pour les briques en terre cuite (cayrous)

Le bois : pins à crochets, sapins, pins sylvestre, hêtre

Le fer : de nombreuses forges fabriquaient les éléments de serrurerie qui ornent les façades

Le pastel : plante historiquement cultivée pour sa couleur "bleue indigo

Aujourd'hui la question se pose du réinvestissement des villages traditionnels par :

- le recyclage du bâti traditionnel,
- la réintroduction des matériaux locaux et des savoir-faire traditionnels pour la restauration et la construction neuve,
- le respect de la topographie et des règles qui ont présidé à l'établissement des villages,
- l'innovation avec les matériaux locaux.

De fait l'implication des porteurs de projets et la connaissance de l'ensemble des dispositifs et des leviers financiers destinés à favoriser le recyclage du bâti ancien, est fondamental.

Dans ce cadre là il est important de rappeler l'implication de la Fondation du Patrimoine, dont le rôle est précisément de soutenir les porteurs de projets publics et privés dans le cadre de la réhabilitation du patrimoine ne bénéficiant d'aucune protection. La fondation est sur ce point scientifiquement accompagnée par l'UDAP66 (services de l'Architecte des Bâtiments de France) qui donne les prescriptions générales pour les travaux. Une convention liant la délégation régionale de la Fondation du Patrimoine et le Conseil départemental permet d'intervenir en investissement sur ce patrimoine.

Concernant les labels non fiscaux la Fondation du Patrimoine et le Conseil Départemental participent à hauteur identique sur la base de 20% du montant des travaux subventionnables dans la limite de 20 000 euros.

* : Le PNR Pyrénées Catalanes développe un programme de formation spécifique concernant la technique de la construction pierre sèche (programme soutenu par la Fondation du Patrimoine). Un chantier va d'ailleurs être lancé à Sansa.



Grange à Talau

Cette grange n'a subi aucune transformation depuis sa construction - elle a été entretenue - elle offre un beau témoignage de la qualité et de la durabilité du bâti traditionnel



Grange à Talau

Couverture en lause
pose traditionnelle



Mise en œuvre traditionnelle d'un mur
en moellons - bloqués par des cailloux
- sans hourdage

Maison récente

maison récente construite sur les hauteurs de Matemale - en harmonie avec le bâti traditionnel



Maison récente

maison récente construite sur les hauteurs de Matemale - en rupture avec le bâti traditionnel



B I Le patrimoine défensif de la frontière franco-aragonnaise

De nombreux vestiges de constructions défensives, comme les tours à signaux, donjons et châteaux, témoignent d'une activité militaire soutenue depuis le Moyen Age jusqu'au 18ème siècle.

Les premiers châteaux furent édifiés à l'époque carolingienne : Charlemagne et ses descendants instaurèrent le système féodal, qui se traduit par la présence d'une habitation seigneuriale fortifiée ou d'une tour.

Au XIIème siècle, les conflits entre la France et l'Aragon sont à l'origine de la construction d'une véritable stratégie de défense à l'échelle du territoire : En 1117, le Comté de Cerdagne tomba sous la domination des comtes de Barcelone.

Le Roi Alfons, comte de Barcelone, autorisa en 1181 l'abbé de Saint Michel de Cuixà à fortifier la frontière au nord en construisant des châteaux aux points de passage.

Des châteaux sont érigés à la frontière. C'est ainsi que fut fondé au siècle suivant le château des Angles (XIIIème siècle), ainsi que la première série de tours à signaux destinées à protéger le territoire. Ces tours étaient en relation les unes avec les autres et maillent aujourd'hui le territoire de manière plus ou moins visible. C'est le cas de Creu dont il ne subsiste aujourd'hui qu'un vestige de tour, très érodée - récemment restaurée.

1. Des sites stratégiques (à la frontière) : tours de guets, châteaux

Ces dispositifs de défense se situaient sur des sites stratégiques : éminence, butte, voie, passage, vérou.... Le château de Puyvalador fut construit pour couvrir le col d'Arès, celui de la Llagonne protégeait le col de La Quillane. Le château de Puyvalador a pratiquement disparu - à l'exception de quelques murs de pierres. Le château fut érigé en 1195 par le comte de Cerdagne. Le Mont-Royal, nom qu'il conserva jusqu'au XIIIème siècle où il prit celui de Puig-Valados, se mua en Puyvalador. La châtellenie de Puyvalador s'étendait au XIVème siècle sur Espousouille, Galba, Villeneuve, Real, Odeillo de Réal, Carramat et bien sûr Puyvalador. Le château protégeait le village lui-même fortifié. Jusqu'en 1260 Puyvalador était le seul village fortifié du Capcir, le château de Formiguères et des Angles ne couvrant pas les maisons. Ces châteaux, établis en des sites stratégiques pour contrôler et défendre le territoire, se situent au cœur du village, qui s'est massé autour de lui. C'est le cas du château des Angles, de Puyvalador, de la Llagonne. Ces villages possèdent encore les vestiges de leur château - souvent très "érodés".

L'enjeu est ici la restauration ou "l'évocation" des vestiges par une mise en valeur des sites et une protection de leur visibilité à l'échelle large du paysage en libérant des cônes de vue. Au-delà de leur restauration, c'est aussi leur mise en réseau qui permettra comprendre la stratégie défensive de cette ancienne frontière.



La tour de Creu

La frontière franco-aragonnaise se trouvait alors plus au nord, au col, juste après Puyvalador. La tour avait un rôle d'alerte, elle était le maillon central d'un dispositif qui était complété par la tour des Angles, celle de Prats-Balaguer, celle de Fedges, celle de la Quillane et celle d'Ovansa.





Les villages disparus, ruines, vestiges...

Beaucoup de villages ont été délaissés, souvent en raison des épidémies (peste noire), et aussi des épisodes de guerres. En effet, les habitants des villages dépourvus de système de défense ont fui leur village vers les châteaux dans l'enceinte desquels ils se sont réfugiés.

Le vieux villages des Angles

Un premier village se trouvait autrefois à 700 m plus à l'ouest, au lieu-dit « Iglesia Vella », mentionné dans le cadastre de 1834 où se trouve encore un antique sanctuaire. On suppose ainsi que le village disparu des "vieilles églises" aurait été délaissé au XIII^{ème} siècle par ses habitants fuyant l'ennemi pour se réfugier dans l'enceinte du château fort qui se trouvait un peu plus haut, et fondèrent ainsi le village actuel des Angles.



La Llagonne

L'histoire du village débute en 811 à la conquête du Roussillon par Charlemagne.

En 866 est fondée l'église Saint-Vincent.

En 942, La Llagonne (le vilar de La Llagona) et son église Saint-Vincent, sont donnés par le comte de Cerdagne Sunifred à l'abbaye Saint-Michel de Cuxa qui conserve les lieux comme fief jusqu'à la Révolution. Cette donation est confirmée par le pape Serge IV en 1011 («Villam Lacunam cum ecclesia sancti Vincentii»).

En 1267, on retrouve la mention d'un castrum de la Laguna, désignant une fortification. La tour circulaire de l'église fortifiée en est probablement un vestige. La tour la surplombant est nommée « le Capil ». Elle fut construite en 1267 en même temps que les fortifications de la ville dans le but de prévenir les invasions françaises.

2. Mont-Louis : un site insuffisamment valorisé

Mais le dispositif aujourd'hui le plus remarquable dans le paysage est celui hérité de Vauban pour protéger la frontière espagnole, alors très instable avant que le traité des Pyrénées en 1659 ne fixe définitivement la frontière. La forteresse de Mont-louis est construite en 1679, suite au Traité des Pyrénées, à la demande du roi Louis XIV, qui souhaite sécuriser ce territoire nouvellement restitué par l'Espagne. Vauban, Commissaire général des fortifications, conçoit cette place-forte ex nihilo en 1679. La situation stratégique privilégiée, au carrefour des territoires du Conflent, du Capcir et de la Cerdagne, détermine le choix définitif du site. De plus, cet emplacement permet d'avoir à proximité matériaux, pacages, moulins, bois et cultures. Dès lors, Mont-Louis marque l'ultime frontière militaire méridionale et permet de garder un oeil sur la place-forte de Puigcerdà en Cerdagne espagnole.

La citadelle a traversé ensuite de nombreux épisodes de guerre - mais sa valeur défensive apparaît alors plus liée à la topographie qu'à la citadelle elle-même. C'est pourquoi des travaux pour revaloriser son organisation défensive, en particulier sur les alentours sont ré-entrepris en 1887.

En 1946, la citadelle retrouve sa fonction première de place-forte militaire, avec l'installation du 11ème BPC, puis en 1964, du Centre National d'Entraînement Commando. Ce pôle d'expertise français dans le domaine de la formation commando, instruit les cadres (officiers, sous-officiers et militaires du rang) des armées de terre et de l'air, de la gendarmerie nationale ou des armées étrangères, mais c'est aussi un centre de formation avec des compétences spécifiques pour les journalistes reporters de guerre, étudiants STAPS, sportifs de haut niveau et personnel des ministères de la justice ou de l'intérieur...

La fin de l'installation du BPC dans les années 2000 signe la fin de la citadelle dans sa fonction première. Celle-ci peine alors à retrouver un second souffle malgré le label UNESCO en 2008.

Aujourd'hui, la ville est en pleine déprise. La population décroît et les commerces périclitent. La commune n'a pas les moyens d'entretenir et de restaurer les espaces publics. Les habitations à l'intérieur de la citadelle se vident faute de pouvoir être aménagées et faute de moyen de la part des propriétaires.

La Communauté de communes qui finance depuis plusieurs années la restauration des murs de fortification, a décidé de basculer cette année 2017 son financement vers la rénovation des espaces publics, ce qui constitue un enjeu majeur pour le développement touristique. La rénovation de l'habitat est aussi un enjeu important de la Communauté de communes notamment dans l'adaptation aux nouveaux besoins et nouvelles conditions d'hébergement vis à vis de la préservation historique du bâti. Ces transformations nécessaires doivent être encadrées dans le respect du patrimoine et de l'esprit des lieux, sans pour cela empêcher les porteurs de projet d'agir. Une sensibilisation des propriétaires est indispensable en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France, garant de ce patrimoine.



La citadelle conserve un élément d'architecture unique, le Puits des Forçats, avec son immense roue permettant l'alimentation en eau de la place. Les murs de la ville renferment également le premier four solaire à double concentration construit en 1949. Son église, dédiée au vocable de St Louis, est construite à partir de 1733, sur le modèle de la chapelle de la citadelle. A l'intérieur se trouve une série de retables baroques roussillonnais des XVIIème et XVIIIème siècles avec un très beau Christ en bois peint polychrome (XVIIe siècle) d'inspiration rhénane.

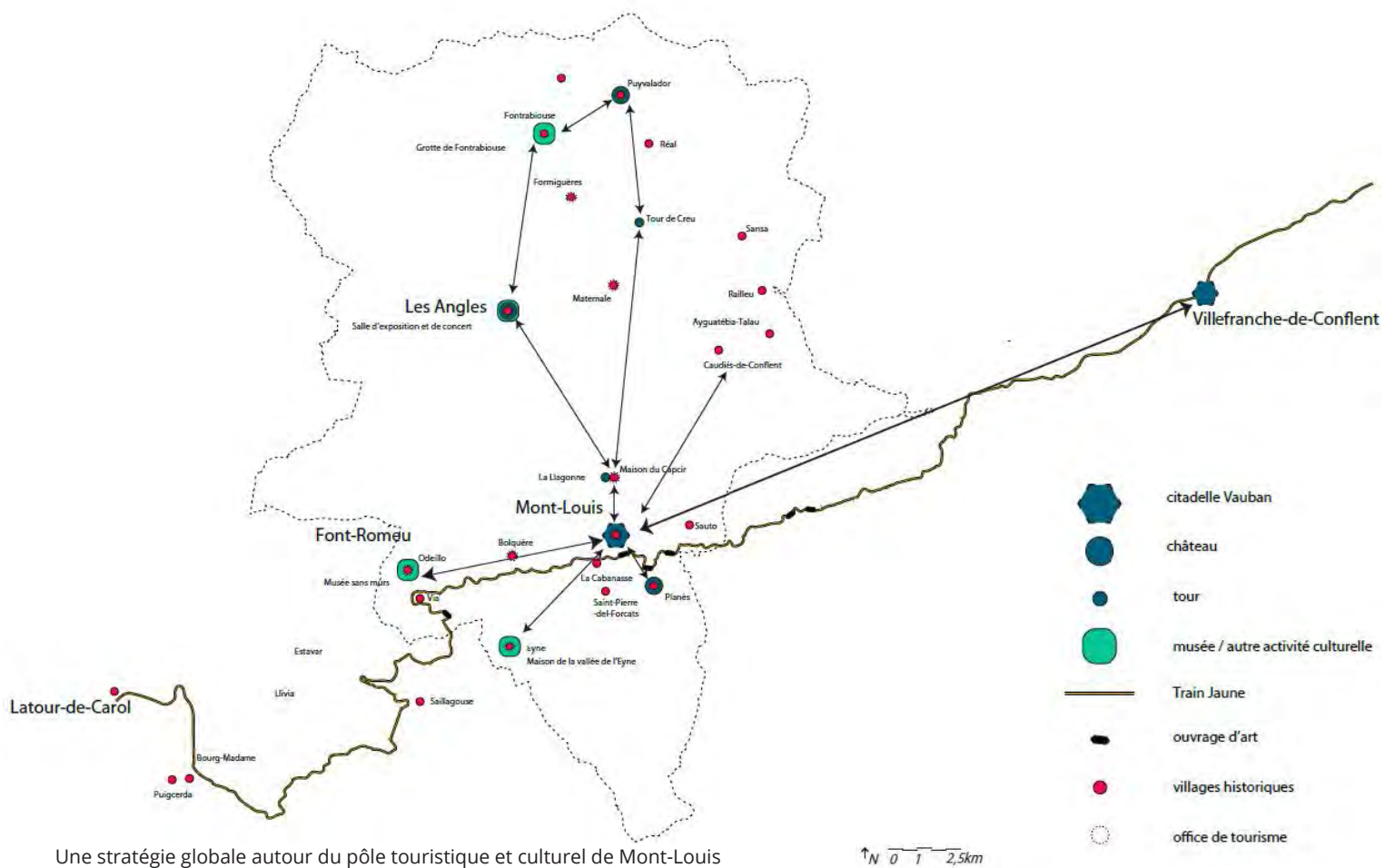
> Ancienne plate-forme militaire, élément clé du système de protection mis en place suite au traité des Pyrénées, la Citadelle de Vauban doit retrouver aujourd'hui son rayonnement et son rôle de polarité.

Hier plate-forme militaire - demain plate-forme touristique et culturelle - intervenant le territoire - et fonctionnant en relation étroite avec le train jaune et la gare de La Cabanasse - Font-Romeu - le Cambre d'Aze - la Llagonne.





La citadelle de Mont-Louis



Une stratégie globale autour du pôle touristique et culturel de Mont-Louis



3. Les moyens mis en place pour la protection du site de Mont-Louis : focus sur l'AVAP intercommunale de Mont-Louis (suspendue à l'heure actuelle)

Rappel de l'AVAP :

"Synthèse des enjeux et des objectifs - cones de vues - approche par fronts
L'étude du site met en évidence des caractéristiques paysagères, urbaines et architecturales différentes selon la nature des territoires environnant Mont-Louis.

Par soucis de clarté et de logique, à la fois militaire et d'approche, la synthèse des enjeux et objectifs de l'AVAP sont présentés selon les fronts de la place forte.

Chacune de ces approches sera animée par un cheminement vers le site : les vues lointaines précédant les vues proches. Ainsi les caractéristiques des enjeux et objectifs seront déterminés selon la distance par rapport à la place forte et l'impact visuel des éléments constitutifs du paysage.

Arrivée à proximité de la place, la notion de front sera progressivement nuancée par une vision plus enveloppante du site avec les abords immédiats de Mont-Louis et ses glacis. Ce mouvement s'achèvera avec l'approche de Mont-Louis intra- muros, la ville et la citadelle.

Même si la place forte est le point de focal de cette étude, la dynamique du paysage de montagne induit des vues croisées et réciproques entre tous les éléments constitutifs de ce paysage, au-delà de la place forte seule. Ainsi les vues depuis les environs de Mont-Louis impliquent les éléments paysagers situés en premier plan et en arrière plan de la place.

Il est à signaler que l'impact de certains éléments du paysage peuvent varier, voire s'inverser, selon les distance et les cônes de vues embrassés."

Le diagnostic de l'AVAP a mis en avant la protection des grands cônes de vue sur la Citadelle comme principaux enjeux et objectifs de valorisation du site UNESCO.

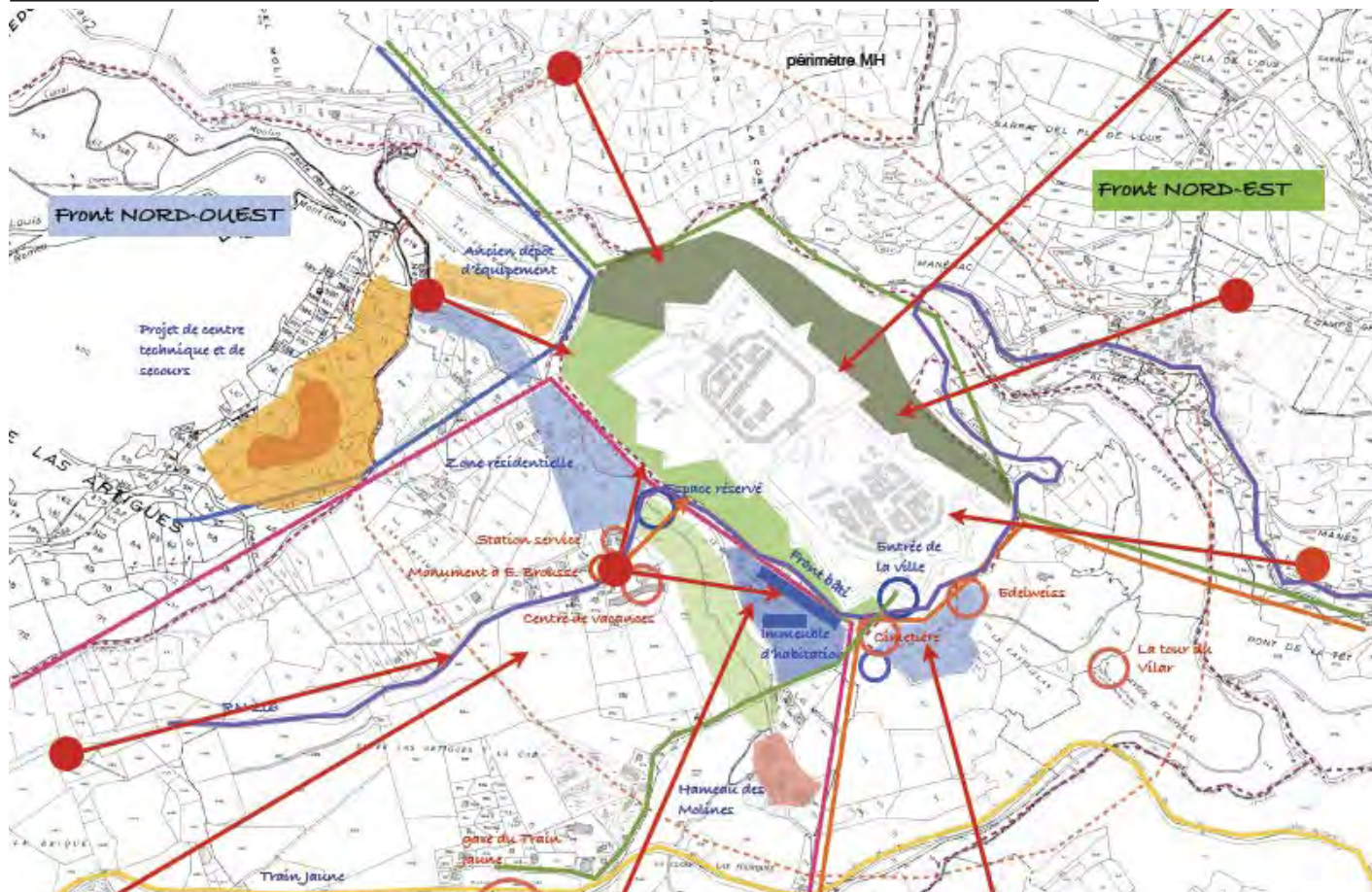
Cette réflexion sur les aménagements nécessaires à la dynamisation de la citadelle de Mont-Louis devra nécessairement s'articuler avec le SCoT. En effet, ce document fonctionne "en complémentarité" avec les outils de protection dédiés au Patrimoine préexistants (classement MH, AVAP intercommunale de Mont-Louis) sous le contrôle de l'ABF et en relation avec l'Association des biens français du Patrimoine Mondial qui pourrait également apporter des conseils en matière de bonne gestion intégrée conciliant protection et aménagement/développement du territoire.



Plan de 1680
S.H.A.T. Direction de l'Armée de Terre
1VH1202



PROTECTIONS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES :	PROTECTIONS AU TITRE DES SITES
Bolquère - aucun. La Cabanasse - aucun. La Llagonne inscrit : - vestige de castrum, 15/03/2010. Mont-Louis classé : - ensemble des remparts de la ville (avec les défenses et leurs fossés), 28/07/1922 ; site inscrit 25/11/1933. inscrit : - four solaire de Mont-Louis, 14/05/2008. - Église paroissiale Saint-Louis, située dans la ville, 08/10/2010. - puits de la ville, situé dans la ville, 22/09/2010. Saint-Pierre-dels-Forcats - aucun. Sauto classé et inscrit : - pont Gisclard et stèle commémorative, inscrit partiellement 11/04/1995, classé 29/04/1997. pont suspendu de la Cassagne (classé), stèle située en bordure de la route nationale 116 (cad b 283) (inscrite).	Bolquère - aucun. La Cabanasse - aucun. La Llagonne site classé : - lac des Bouillouses, 24/06/1976. Mont-Louis site inscrit : - glaciis de Mont-Louis, 25/11/1933. Saint-Pierre-dels-Forcats - aucun. Sauto - aucun.



Pyrenées
Catalanes

Rapport de Diagnostic 06 | 2019

225

C I Le patrimoine religieux, récurrent sur tout le territoire

1. Les églises ou enclos paroissiaux maillent le territoire

L'influence religieuse, dans ces territoires de montagne, se traduit par un habitat pratiquement dépourvu de caractère défensif, mais groupé afin de libérer les terres exploitables, et une église souvent située en périphérie de l'agglomération - c'est le cas de Réal.

En fond de vallée ou sur les voies principales, plus exposées, le village est massé autour de l'église, protectrice depuis l'instauration par les abbayes de la "Paix de Dieu" en 989. Ces vestiges restent les éléments visibles d'un territoire fortement marqué par le féodalisme et par l'influence religieuse des abbayes telles que l'abbaye de Saint-Michel-de-Cuxa et l'abbaye de Saint-Jacques de Jocou, qui fut notamment à l'origine de la création des églises du Capcir - L'idée étant de fédérer les populations montagnardes autour des édifices religieux.

2. Le cas de l'Ermitage est tout à fait à part et particulier dans l'histoire religieuse de ce territoire.

L'Ermitage de Font-Romeu fut construit à partir du XVII^e siècle, à l'emplacement d'une fontaine (d'où le nom de Font-Romeu, la fontaine du pèlerin) qui aurait fait l'objet d'un miracle : un taureau, grattant le sol de ses pattes, y aurait découvert une statue de la Vierge.

On pense en effet qu'à l'origine se trouvait le lieu d'un culte d'anciennes divinités païennes. Les « inventions » de Madones, pour la plupart à l'origine d'un sanctuaire ou d'un pèlerinage, peuvent être la forme dans laquelle a été christianisé les lieux de culte païen. De nombreux sanctuaires sont en effet liés à une source.

L'ermitage de Font-Romeu, composé d'une chapelle mentionnée pour la première fois en 1324, et de deux corps de logis pour les pèlerins, a pendant longtemps constitué l'essentiel des constructions que l'on pouvait rencontrer au milieu de la vaste forêt de pins.

Le site de l'ermitage a connu différents usages - les dernières années en liaison avec l'université de Font-Romeu. Aujourd'hui le site est à la recherche d'une nouvelle vocation.

L'enjeu est en premier lieu de conserver/protéger l'écrin autour des églises : rapport d'échelle, de matériaux, de distance, de couleur, de qualité ... avec les constructions avoisinantes.

On pourrait par ailleurs envisager la mise en réseau des églises et chapelles romanes.



L'église Saint-Romain, à l'écart du village de Réal.
La grande qualité du village de Réal repose sur la relation entre le village groupé et son église légèrement à l'écart.



Le village de la Llagonne massé autour du vestige de son château - et de son église.



L'Ermitage à Font-Romeu
La chapelle Notre-Dame :
Construite au XVIIe siècle, et remaniée au XVIIIe siècle



D I Le patrimoine vernaculaire, à la source des paysages

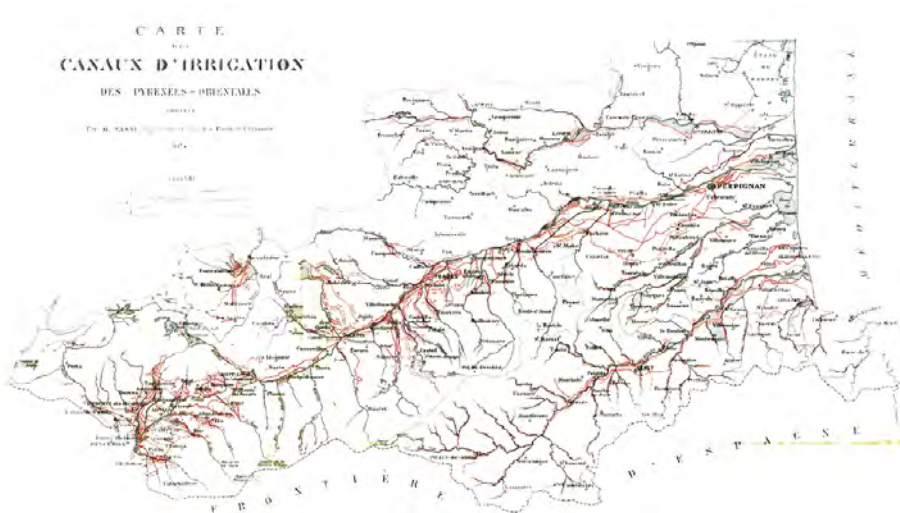
L'ensemble du territoire était autrefois cultivé - le plateau comme la pente. Il en résulte une exploitation de la pente par des terrasses plantées de vignes, de cultures vivrières, de vergers, la subsistance d'un réseau de canaux d'irrigation, de bâtiments d'élevage, de cabanes pastorales, ... qui sont autant de témoins de la tradition agro-pastorale du territoire.

1. Un parcellaire agricole souligné de lignes de pierres sèches

Partout, sur les espaces cultivés (ou anciennement cultivés) subsistent ces traces d'un parcellaire extrêûment soigné. Ces petits murets de pierres sèches, qui ne sont parfois qu'un agglomérat de pierres alignées sans structure, témoignent du dépierrage systématique des parcelles et fixent les limites du parcellaire. Dans les pentes, les murets se transforment en murs de soutènement pour dégager des terrains plats à cultiver.

Avec la déprise agricole sur les terres les plus difficiles d'accès, ces murets disparaissent sous la végétation ou s'éboulent par manque d'entretien. L'urbanisation récente qui s'étend sur les terres agricoles fait aussi disparaître les structures patrimoniales qui sont parfois accompagnées d'arbres taillés (saules têtards) dans le bocage cerdan.

Tout comme les cabanes pastorales, orri, ces structures simples constituent un patrimoine indissociable de la vie des hommes de la montagne. **L'enjeu est ici de les identifier, d'en repérer les plus significatifs et d'entreprendre des travaux de consolidation avant qu'ils ne disparaissent totalement.**



Carte des canaux d'irrigation des Pyrénées Orientales



Cultures en terrasses au-dessus de Railleu



L'orri de Sansa : cabane pastorale en pierre sèche dont les ancêtres sont attestés dès le néolithique final (- 4000ans), en Méditerranée occidentale



Les cami ramader : Ces chemins pastoraux existent depuis le néolithique - et maillent le territoire.

> La forêt, le bocage (saules têtards), les canaux d'irrigation, les ponts, les orri (bergerie), les murs en pierre sèche, les refuges de montagne, sont les éléments du pastoralisme à réinscrire et à valoriser dans un maillage du territoire. Ce patrimoine nous raconte l'anthropisation du paysage au fil du temps.



Les pins sylvestres de la forêt de la Matte

2. La condition à toutes cultures, c'est l'eau.

Les terres éloignées des sources d'eau sont alimentées par tout un réseau de canaux d'irrigation. Ces petits canaux étroits, construits en pierre, dérivent l'eau des rivières pour alimenter notamment les moulins, et par la suite l'industrie et notamment les forges. A présent les canaux servent à l'irrigation des terres maraîchères ou fruitières (surtout depuis le XIXe siècle).

Les tous premiers canaux d'irrigation datent du début du Moyen Age. Ils ont d'abord été la propriété des seigneurs qui accordaient des concessions aux meuniers et aux agriculteurs, l'usage de l'eau étant réglementé par la puissance publique. La mise en place des canaux s'accélère à partir du XVIIIe siècle, constituant l'essentiel du réseau actuel. La construction des derniers canaux s'est achevée durant la seconde moitié du XX^{ème} siècle.

Progressivement, suite à l'abolition de la féodalité, les canaux sont devenus la propriété des tenanciers, déjà constitués en association, afin de les entretenir. Ces Associations Syndicales Autorisées d'irrigation (ou dans certains cas Associations Syndicales Libres) sont régies par l'ordonnance n° 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et par le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de ladite ordonnance. Au début du XX^{ème} siècle, on comptait 400 ASA gérant plus de 5000 Km de canaux pour l'irrigation de 30 000 hectares. Aujourd'hui il existe environ 220 ASA, ce qui représente 3 000 km de canaux principaux et toujours 30 000 ha irrigués (dont 6 000 ha de sous-pressure) : arboriculture, maraîchage, fourrage.

Les canaux font parti du patrimoine vernaculaire - qu'il est important de protéger et de faire connaître. Ils peuvent aussi être le support d'itinéraires particuliers, permettant une autre lecture du territoire.

3. Le patrimoine végétal : La forêt de la Matte, une forêt au service du pouvoir

La forêt de la Matte (parfois qualifiée "forêt royale de la Matte") a été exploitée et entretenue depuis très longtemps, puisqu'elle aurait retenu l'attention des rois de Majorque, d'Aragon, puis de France, notamment de Louis XIV pour ses navires et pour la construction de la Citadelle de Montlouis. Elle est composée de pins sylvestres qui ont des troncs élevés et très droits.

L'enjeu est de promouvoir la spécificité de ce territoire en matière de richesse des ressources naturelles - avec des objectifs croisés et imbriqués de mise en valeur économique, touristique, scientifique, patrimoniale du territoire.

Il s'agit également de communiquer cette richesse : favoriser la mise en réseau de la connaissance.

Par exemple exploiter le glaci, le jardin du gouverneur, les douves de Mont-Louis en conservatoire de plantes aromatiques en lien avec la réserve naturelle d'Eyne



E I Le patrimoine des routes et des voies ferrées

1. Le patrimoine des routes : voies romaines, voie royale, voie Napoléon III, cami ramader

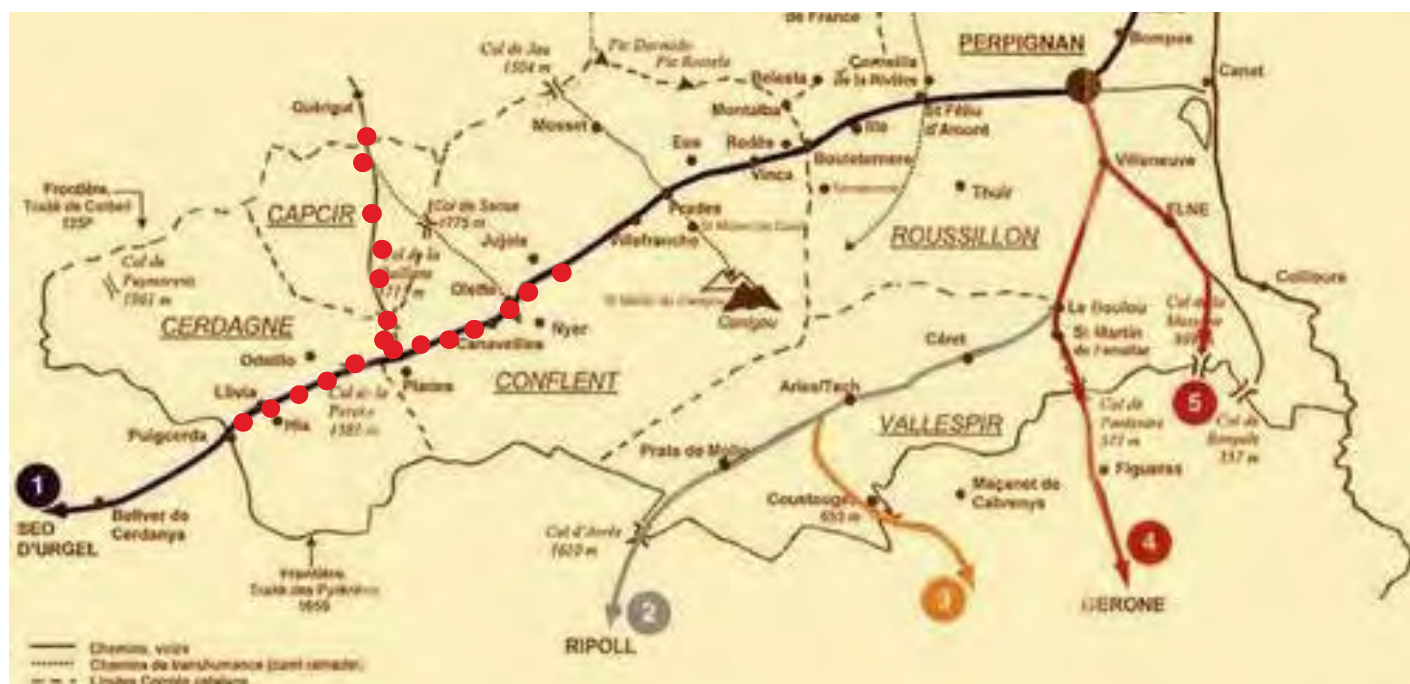
Avec trois entrées principales, le territoire de la communauté de communes se situe au cœur d'un triangle formé par Perpignan, Toulouse et Barcelone. Le territoire, en position de carrefour, est en effet innervé par tout un réseau de voies, aux stratégies et desseins très distincts, voies romaines (voie romaine de Eyne), route royale (au-dessus de Puyvalador), voie thermale (La RN 116), cami ramader (chemins pastoraux)...

- **La voie royale** existe depuis l'antiquité romaine, car elle servait de voie de communication entre le Donnezan et les Pyrénées espagnoles. Plus tard, elle a vu passer un convoi royal à l'époque de Louis XIV et les canons qui ont équipé la forteresse de Mont-Louis. L'ancienne voie royale du Capcir se détachant de celle de Perpignan à La Cabanasse et construite sous Louis XIV traversait le bourg et l'actuelle station de ski de La Quillane.
- **La route des cols** est l'appellation de la route thermale des Pyrénées entamée sous Napoléon III. La route thermale était déjà une route à vocation touristique, créée à une époque où les « villes d'eaux », alors très à la mode, attiraient une clientèle aisée. Ces routes ont aujourd'hui un caractère très banalisé - elles sont très peu valorisées.
- **Les cami ramader** sont les chemins pastoraux destinés à amener le bétail à l'estive. Ces chemins avec les routes forestières irriguent la montagne et constituent un maillage très intime du territoire qu'ils permettent de découvrir et surtout d'entretenir.
- **Le chemin de Compostelle** : El Cami Real ou le Chemin Nord Catalan de Compostelle. Il s'agit de l'axe perpignan/bourg-madame sur la RN116 (accès à Notre-Dame de Nuria par Eyne) : Situé entre Perpignan et bourg-madame, ce chemin constitue une variante des principaux Chemins de Compostelle. Il remonte la vallée de la Têt pour rejoindre le plateau Cerdan et la ville frontalière de Puigcerda. Le chemin de Saint Jacques poursuivait alors vers la Seu d'Urgell, Balaguer puis deux routes, la route nord vers Huesca et Jaca ou plus au Sud vers Lleida et Zaragoza. Ces chemins rejoignent le Camino Francès à Logrono.
- **L'Ermitage de Font-Romeu** témoigne de l'engouement du pèlerinage catalan qui fut l'un des plus célèbres lieux de pèlerinage des Pyrénées depuis la découverte de la Vierge noire. Un oratoire fut d'abord bâti sur les terres données à Saint-Martin du Canigou, par Guifred, comte de Cerdagne, en 1035. En 1525, l'oratoire est remplacée par une chapelle.
- **La valorisation du maillage routier - et de ses abords immédiats (bordure, traversée...), peut passer par une signalétique sur l'historique de ces voies**





Voies romaines en Roussillon



Carte des chemins de Compostelle

2. Le Train Jaune : ouvrages d'art et ligne touristique

L'histoire de ce train commence en 1903 avec la promulgation de la loi autorisant la compagnie du Midi à construire une ligne Villefranche de Conflent - Mont Louis. Les premiers coups de pioche eurent lieu dans la foulée, en 1903/1904. L'ouverture de ce tronçon eut lieu en 1910. Puis les travaux se poursuivirent et 28 juin 1911 on put inaugurer la partie Mont Louis - Bourg-Madame. La guerre de 1914/18 ralentit les travaux, le dernier tronçon Bourg-Madame - Latour de Carol ne put ouvrir qu'en août 1927. Latour de Carol est le terminus du petit train jaune.

Cette ligne ferroviaire eut une très grande importance jusque dans les années 1960. A partir de cette époque le développement de la voiture individuelle et l'amélioration des routes, surtout de la RN116 commença à menacer le train de fermeture. Dans les années 70 et 80, la ligne est menacée pour cause de non-rentabilité, mais elle fut sauvée par les cheminots eux-mêmes, les élus locaux et les usagers. Finalement le train jaune redevient peu à peu rentable en devenant touristique, et en 2004 la vocation touristique est marquée définitivement par l'arrivée des nouvelles rames à grandes vitesses. Ces rames sont hélas un facteur de dysfonctionnement de la ligne par leur non-conformité aux conditions de la ligne.

Construit il y a 100 ans, le Train Jaune, désormais Train Express Régional (TER) est un des derniers trains en France fonctionnant en voie métrique et unique par son système d'alimentation électrique : sa construction a nécessité la création complète d'un système de production hydroélectrique. Au-delà de la ligne et du matériel roulant, le barrage des Bouillouses, toutes les centrales hydroélectriques de la vallée de la Têt ainsi que les ouvrages d'art (pont Séjourné, pont Gisclard) et les gares (notamment la gare internationale de Latour-de-Carol) font partie de ce patrimoine.

Techniquement la ligne est une prouesse, sur à peine 60kms, les ingénieurs ont conçu 650 ouvrages d'art, dont 19 tunnels et deux ponts tout à fait remarquables dans la mesure où ils traversent la vallée de la Têt de part en part : le pont Séjourné et le pont Gisclard. Le pont Séjourné (du nom de l'ingénieur Paul Séjourné, 1851-1939) est un viaduc en pierre long de 217m et culmine à 65m au-dessus de la Têt. Le pont Gisclard, lui, est un pont suspendu, inscrit au titre des Monuments Historiques. Cette ligne a pour particularité d'avoir la plus haute gare d'Europe : Bolquère, située à 1952 m d'altitude.





Le Train Jaune dans la vallée de la Têt



Le pont Gisclard



F I Le patrimoine touristique : un attrait depuis plus de 100 ans.

1. Le Grand Hotel de Font-Romeu

Entre le village d'Odeillo et la forêt dite de la Calme se trouvaient des terrains vagues, qui s'étagaient et dominaient la plaine de Cerdagne à 1800 m d'altitude. C'est précisément sur ces terrains que la station va se développer. L'histoire commence en 1903 lorsque le Maire d'Odeillo achète une grande superficie de terrains à la lisière de la forêt et y construit deux chalets.

Suivant son exemple, quelques amis en font autant créant ainsi la future station climatique et d'altitude de Font-Romeu. En 1920 Albert Lapargue de Perpignan, professeur au lycée Condorcet à Paris, conçoit alors le projet de construire à côté des chalets un immense hôtel ; une société se constitua et commença les travaux mais dut s'arrêter faute de fonds. C'est alors que M. Moffre, Directeur de la Compagnie des Chemins de fer du Midi et M. Paul, chef de l'Exploitation décidèrent de reprendre la construction du grand Hôtel.

En 1911, MM. Moffre et Paul créent la "Société des chemins de fer et Hôtels de Montagne aux Pyrénées" (filiale de la Compagnie du Midi) qui termine les travaux de l'édifice dessiné par l'architecte Henri Martin.

Le grand hôtel de Font-Romeu ouvre alors ses portes en juin 1914.

La politique touristique de la Compagnie des chemins de fer du Midi a été ainsi de pair avec la mise en place de dessertes ferroviaires : en 1898 fut créée la ligne Elne/Arles-sur-Tech donnant accès aux stations du Vallespir, Le Boulou et Amélie-les-Bains, et en 1910-1911 la haute plaine de Cerdagne fut reliée par la première ligne électrifiée du réseau du Midi, la ligne du "Petit-train-jaune" de Villefranche de Conflans à Bourg-Madame, ligne à vocation essentiellement touristique basée sur l'attrait d'un train miniature humanisé, intégré dans la nature - ajoutons à cela la création en 1913 du Paris-Font-Romeu (14 H), train de luxe composé de voitures lit-toilettes et couchettes.

La première guerre mondiale devait stopper net l'essor de la nouvelle station. Ce n'est vraiment qu'à partir de 1925 que la vocation touristique de Font-Romeu reprit son essor.

L'exploitation de l'Hôtel se poursuivit jusque dans les années 1955 date à laquelle la "Société des chemins de fer et Hôtels de Montagne" vendit une partie de l'Hôtel à la Société anonyme immobilière du Grand Hôtel composée d'actionnaires propriétaires de lots. Cette même société anonyme fit l'acquisition de l'ensemble du bâtiment en 1970.

L'édifice n'ayant plus sa fonction d'hôtel, les salles de réception et espaces communs ont été sacrifiés au profit de logements : ce fut le cas du hall mais aussi du restaurant et de la salle des fêtes.





Le grand-Hôtel - inscrit MH en 1988

Hôtel de 200 chambres conçu en 1910 par Albert Lafargue de Perpignan, professeur au lycée Condorcet à Paris. Faute de fonds, les travaux s'arrêtent, repris en 1911 par l'architecte Henri Martin pour la Société des chemins de fer et hôtels de Montagne aux Pyrénées. Dirigée par Jean-Raoul Paul, cette filiale de la Compagnie des chemins de fer du Midi est très active dans la promotion des stations thermales et climatiques des Pyrénées. Construit en pierre de taille, l'hôtel est inauguré en juin 1914. Son utilisation comme hôtel reprendra avec l'essor de la station à partir de 1925. Il comporte des salles de jeux, un casino, des salles de sport et un restaurant. Sa façade est ornée d'une décor en céramique. Sur la terrasse, s'aligne une série de réverbères en fonte. Depuis les années 1970, l'hôtel est transformé en appartements individuels.





Résidences de tourisme inachevées et abandonnées au Cambre d'Aze



Ancienne dépendance du Grand Hôtel, propriété de la ville de Font-Romeu

Font-Romeu compte un grand nombre d'équipements "de caractère".

Architecture de pierre, grands volumes, signaux forts dans le territoire, ces "objets volumineux" représentent un enjeu de taille, car il s'agit de se positionner sur leur devenir.

Le bâtiment de la "fédération générale des pupilles de l'école publique" - gigantesque paquebot de pierre - à fort caractère patrimonial - présente un grand enjeu : recyclage? découpe?...



2. Les équipements liés au climatisme

La grande époque du climatisme depuis les années 20/30, a engendré sur le territoire de Font-Romeu la construction d'un grand nombre d'équipements destinés à accueillir les patients - en particulier des enfants, souffrant de maux nécessitant de l'air pur et du soleil. Aujourd'hui ces équipements sont pour la plupart à l'abandon. Gigantesques paquebots de pierre pour certains, architecture à fort caractère, ces "monuments" représentent à la fois un grand potentiel de surface à recycler - et sont des signaux forts dans le territoire. Il s'agit de se positionner sur leur devenir.

3. Les résidences de tourisme

Sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes, le tourisme d'altitude a entraîné la construction d'un grand nombre de résidences de tourisme - en lien avec les stations de ski.

Ces constructions sont pour la plupart moins "patrimoniales" que les équipements liés au climatisme - constructions plus récentes - elles présentent des problèmes d'isolation thermique, acoustique, de confort, mais aussi elles présentent un "déficit d'image".

Ainsi la réflexion sur le devenir des résidences de tourisme pose aussi bien des questions techniques que des questions "d'image".

L'enjeu est ici le recyclage de manière qualitative des "objets patrimoniaux" et des résidences de tourisme - pour une nouvelle cible étudiante - et sportifs?



G I Le patrimoine technique, industriel et scientifique

1. L'eau

. les barrages ... support d'un autre maillage

Les barrages des Bouillouses, Matemale et Puyvalador alimentent grâce aux eaux de l'Aude et du Têt tout un réseau de centrale hydroélectriques qui permettent l'alimentation en électricité de la vallée. On doit aussi au barrage des Bouillouses le fonctionnement électrique de la ligne du train jaune. Au-delà de l'aspect technique, les lacs de barrage sont à la source de sites touristiques d'exception - le lac des Bouillouses - "site naturel classé" - est aujourd'hui un des sites d'attraction touristique majeurs des Pyrénées.

2. Le fer

. le patrimoine minier : ce patrimoine est particulièrement présent dans le Conflent, la « Route du Fer », rassemble une multitude de cheminements liés à l'activité minière et forgeronne, de l'Antiquité au 20ème siècle.

Un réel potentiel de valorisation culturelle et touristique demeure, vu l'historique et l'attachement du territoire à cette histoire.

3. Le soleil

. le patrimoine solaire : fours solaires, maisons trombes : des leçons à en tirer Premier four solaire de taille semi-industrielle construit au monde. Sa parabole est inscrite depuis 2009 au titre de monument historique. Il abrite le laboratoire PROMES*, une Unité Propre de Recherche du CNRS de renommée internationale.

Ce four, construit entre 1962 et 1968, est l'aboutissement d'une démarche scientifique commencée en 1946 par le Professeur Félix Trombe. Des premiers essais à l'observatoire de Meudon validèrent l'efficacité de la lumière du Soleil concentrée pour obtenir des hautes températures, dans des conditions de grande pureté, destinées à l'étude de matériaux. Potentialité confirmée avec la construction du Four Solaire de Mont-Louis en 1949.

Actuellement à Odeillo les travaux concernent :

Axe 1 - L'étude et l'élaboration de matériaux soumis à des conditions extrêmes. (Espace, aéronautique, industries de pointe, fusion nucléaire ...).

Axe 2 - La conversion, le stockage, le transport de l'énergie, "avec la mise au point de matériaux et de procédés ayant un impact potentiel dans le domaine du développement durable", comme l'évaluation globale d'une micro centrale solaire à concentrateurs cylindroparaboliques, ou l'étude d'une centrale solaire de nouvelle génération : PEGASE, testée sur le site de THEMIS.

L'énergie solaire pourrait être plus exploitée dans la construction, associé à un encouragement à l'innovation.

Le patrimoine solaire est aussi un vecteur de tourisme : Thémis Solaire Innovation est un haut lieu du tourisme industriel et scientifique, situé à proximité immédiate du territoire de la communauté de communes.





http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/dapamer_fr?ACTION=...

Cet immeuble, construit en 1974, en collaboration avec l'architecte Jacques Michel et à l'initiative de l'ingénieur Félix Trombe, repose sur l'utilisation du système du « mur Trombe » conçu pour se servir de l'énergie solaire comme chauffage domestique. L'édifice se compose de trois unités indépendantes mais solidaires: la maison Trombe, à l'ouest, la maison Armas, au milieu, et enfin, la maison Ducarroir, à l'est. L'élément constructif essentiel est un mur massif, exposé plein sud, donc au soleil, derrière un vitrage. Ce mur est destiné à capter, accumuler puis diffuser la chaleur solaire grâce à des orifices aménagés dans le mur et en communication avec l'intérieur de l'habitat. Les fondations de l'immeuble sont ancrées sur le rocher, en escalier, et sa structure est en béton armé.

Cet ensemble architectural est considéré comme la première démonstration, en France, de l'emploi du système du solaire passif.

La Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine

ARCHITECTURE

Base Mérimée : Immeubles protégés au titre des Monuments Historiques

<< [Liste des réponses](#) [Affiner la recherche](#) [Autre recherche](#)

Réponse n° 100

Immeuble des maisons solaires Trombe-Michel

Auteur phototype François, Michèle - © Monuments historiques

Localisation Languedoc-Roussillon ; Pyrénées-Orientales ; Font-Romeu-Odeille-Via

Adresse Cami-del-Sol (rue) 6

Date protection 2011/05/25 : inscrit MH

Préc. Protection L'immeuble, à savoir les façades et toitures ainsi que le système du mur Trombe (cad. AY 51) : inscription par arrêté du 25 mai 2011

Dénomination immeuble

Siècle 3e quart 20e siècle

Date(s) 1974

Auteur(s) Michel Jacques (architecte) ; Trombe Félix (ingénieur)

Historique Cet immeuble, construit en 1974, en collaboration avec l'architecte Jacques Michel et à l'initiative de l'ingénieur Félix Trombe, repose sur l'utilisation du système du « mur Trombe » conçu pour se servir de l'énergie solaire comme chauffage domestique. L'édifice se compose de trois unités indépendantes mais solidaires: la maison Trombe, à l'ouest, la maison Armas, au milieu, et enfin, la maison Ducarroir, à l'est. L'élément constructif essentiel est un mur massif, exposé plein sud, donc au soleil, derrière un vitrage. Ce mur est destiné à capter, accumuler puis diffuser la chaleur solaire grâce à des orifices aménagés dans le mur et en communication avec l'intérieur de l'habitat. Les fondations de l'immeuble sont ancrées sur le rocher, en escalier, et sa structure est en béton armé. Cet ensemble architectural est considéré comme la première démonstration, en France, de l'emploi du système du solaire passif.

Statut propriété propriété privée

[Contact service producteur](#)

© Monuments historiques

PA66000030

[1-50] [51-100] [101-150] [151-200] [201-250] [251-300] [301-302]

51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100



H I Le patrimoine olympique : un nouveau souffle

Lorsque le Comité International Olympique attribue à Mexico l'organisation des Jeux Olympiques de 1968, les fédérations sportives du monde entier recherchent des lieux d'entraînement réunissant les conditions (notamment l'altitude élevée) dans lesquelles vont se dérouler les compétitions.

En France, après les mauvais résultats sportifs obtenus aux JO de Tokyo de 64, le Général de Gaulle souhaite lui aussi que la France retrouve son rang de grande nation. L'idée d'un centre d'entraînement pré-olympique germe et se concrétise très rapidement avec le choix de Maurice Herzog, alors Ministre des sports, pour Font-Romeu. Son altitude de 1850 m (quasi-similaire à celle de Mexico), son climat et sa latitude (la plus basse de France) semblent avoir été déterminants dans cette décision.

L'architecte Roger Taillibert est choisi pour donner corps au projet. Il se présente sous la forme d'un vaste amphithéâtre, protégé des vents dominants et largement ouvert sur le panorama grandiose de la Cerdagne. En février 1967, le tout nouveau Centre National d'Entraînement en Altitude est inauguré et les installations sportives accueillent leurs premiers sportifs. La préparation pré-olympique peut commencer... Les plus grands champions, français et internationaux, vont dès lors, fréquenter régulièrement ce haut lieu de l'entraînement sportif.

Peu après, le lycée Climatique et Sportif Pierre de Coubertin est créé, pour accueillir les collégiens et les lycéens (et aujourd'hui les universitaires) de toute la France. Les élèves asthmatiques y ont également une place de choix étant donné les qualités climatiques de Font-Romeu.

Ces installations de très haut niveau pourraient être valorisées en lien avec les "objets patrimoniaux" en quête d'usage de Font-Romeu.



Le patrimoine olympique a très largement contribué à la renommée de Font-Romeu.

Vue ancienne de la piscine - telle qu'elle a été conçue avant d'être couverte.





Synthèse des enjeux

2.3 | Le patrimoine historique, culturel et immatériel

Atouts	Faiblesses
• Un patrimoine architectural et urbain dans tous les villages de la Communauté de communes • Mont-Louis, une citadelle Vauban en position stratégique et centrale pour le territoire • Un patrimoine religieux qui se voit de loin : un élément repère dans le paysage • un patrimoine de murets et de canaux qui accompagne les paysages agricoles • la présence d'un patrimoine spécifique lié au tourisme et au climatisme • un patrimoine technique, industriel et scientifique exceptionnel à l'échelle nationale • un patrimoine olympique qui contribue à la renommée du territoire	• Une perte des savoirs-faire et des matériaux pour la restauration du bâti traditionnel • un patrimoine défensif un peu oublié et pas toujours mis en valeur • un habitat en mauvais état à l'intérieur de la citadelle de Mont-Louis • un abandon des anciens bâtiments et équipements touristiques qui ne sont plus adaptés aux usages actuels • anciens bâtiments et équipements touristiques inadaptés aux usages actuels en cours de réappropriation
Opportunités	Menaces
• Mont-Louis, un site au cœur d'une stratégie patrimoniale • la restauration en cours de la ligne du Train Jaune et de ses gares • valorisation du patrimoine architectural des villages • des équipements touristiques possédant une grande valeur patrimoniale et qui constituent un réservoir de surfaces à recycler et à adapter à de nouveaux usages	• des contraintes trop fortes en matière de restauration du patrimoine historique qui risquent de figer toute envie d'agir • un patrimoine vernaculaire lié à l'agriculture qui disparaît avec l'abandon des terres agricoles et les extensions urbaines



Paroles d'acteurs

Mont-Louis c'est avant tout un carrefour de l'histoire. Il faut traduire cette dimension historique dans la modernité. Il faut bien s'appuyer sur un symbole fort. Mais la citadelle est complètement oubliée par les habitants et les touristes. C'est presque comme si on ne la voyait pas, il n'y a pas de dynamique visible.



Il y a deux aspects patrimoniaux qui peuvent renforcer l'offre patrimoniale à partir de Mont-Louis : le patrimoine médiéval, qui est fabuleux, et le patrimoine des anciennes routes et chemins. Il existe un potentiel pour relier ces éléments de patrimoine, à travers une offre en sentier de découverte culturelle et de randonnées. Il y a de plus en plus une clientèle intéressée par ce patrimoine culturel : sur Font-Romeu et Bolquère, 52 % des touristes ne skient pas.



Pour développer les savoirs-faires et les matériaux locaux, le problème principal est la ressource : il n'y a qu'une seule carrière de l'Iose à Olette. Souvent, on réutilise les matériaux issus d'anciens bâtiments en ruine. Le groupement de la Pierre Catalane existe, mais a peu accès à la ressource.



Enjeux

- **Créer une stratégie de « pôle touristique culturel » autour du site « UNESCO »**

Mont-Louis constitue une "plateforme" culturelle et touristique à l'échelle du territoire et pourrait être le support d'un projet patrimonial vivant et commun pour innover le territoire et redonner à la citadelle son rayonnement - à l'échelle de la communauté de communes d'abord et ensuite à l'échelle régionale. Il s'agit de poursuivre la mise en oeuvre de protections patrimoniales (finalisation de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) notamment) et d'assurer un "suivi de proximité" de la restauration du site. Des problématiques spécifiques portent sur la gestion et la valorisation de "l'écrin" de la citadelle (flux, stationnement, construction, signalétique, ...)

- **Mettre en oeuvre des itinéraires touristiques-culturels**

Le territoire présente un patrimoine riche et varié, mais disséminé et souvent méconnu. C'est notamment le cas pour le patrimoine défensif (sites stratégiques de la frontière, tours de guets, châteaux, forteresses Vauban, ...), le patrimoine vernaculaire (refuges de montagne, orris, canaux, murets, ... réinventer le tourisme d'altitude), le patrimoine routier, le patrimoine climatique et solaire, ... La mise en réseau des ces patrimoines, sous la forme de parcours thématiques, permettrait de mieux les identifier et favoriser leur découverte par le public. C'est par ailleurs un enjeu essentiel pour le développement des activités touristiques complémentaires à celles des stations de montagne, dans une optique de développement quatre saisons.

- **Recycler, restaurer, construire**

La valorisation du patrimoine passe par le renforcement de la chaîne de production immobilière (le BTP), qui constitue une activité majeure du territoire et une locomotive du « développement » - dans une logique responsable :

- Des savoir-faire - des matériaux locaux et une identité à relancer et à promouvoir
- Des processus de conception et de contrôle à mettre en place
- Un circuit court des matériaux à installer durablement (bois, pierre, sable, chaux, fer, pastel...)
- L'innovation dans la construction à encourager, dans le respect du patrimoine architectural et l'esprit du lieu



#3

Le cadre de vie

Comment les hommes vivent ce territoire ?

- 3.1 | L'armature territoriale
- 3.2 | Habiter le territoire : quels logements et pour qui?
- 3.3 | Les mobilités
- 3.4 | Gestion des flux d'énergie, d'eaux, de déchets, de communication
- 3.5 | Risques technologiques et nuisances : un territoire préservé
- 3.6 | Le territoire à l'heure du numérique



3.1 | L'armature territoriale

A | Centralité et polarités

La question de la centralité dans le territoire de la Communauté de communes est complexe.

1. Mont-Louis, une centralité historique et géographique ?

Historiquement, la ville de Mont-Louis a pu occuper cette fonction en tant qu'ancien chef-lieu de canton. La ville était d'ailleurs la plus peuplée du territoire jusqu'au milieu du XIXe siècle. Elle accueille toujours le Trésor Public, desservant la majorité des communes du territoire.

C'est également un centre géographique, situé à proximité du carrefour majeur entre la RN 116, reliant le Conflent à la Cerdagne, et la RD 118, desservant le Capcir. Le Haut-Conflent, autour de Mont-Louis, La Llagonne et La Cabanasse, est ainsi un espace d'articulation pour le territoire de la Communauté de Communes. Celle-ci ne s'y est pas trompé en installant ses locaux au Col de La Quillane, en position centrale.

Mais cette centralité géographique et historique n'a pas entraîné de polarité forte. Le développement des stations de ski a entraîné un basculement des polarités, l'essentiel de la population, des emplois, des commerces, des services et équipements, se concentrent aujourd'hui aux Angles, à Bolquère, et surtout à Font-Romeu. Cette polarité des stations de ski s'est par ailleurs renforcée récemment avec l'élargissement du territoire de la communauté de communes à Font-Romeu et Bolquère.

2. Font-Romeu, une notoriété reconnue au niveau national : la locomotive du territoire ?

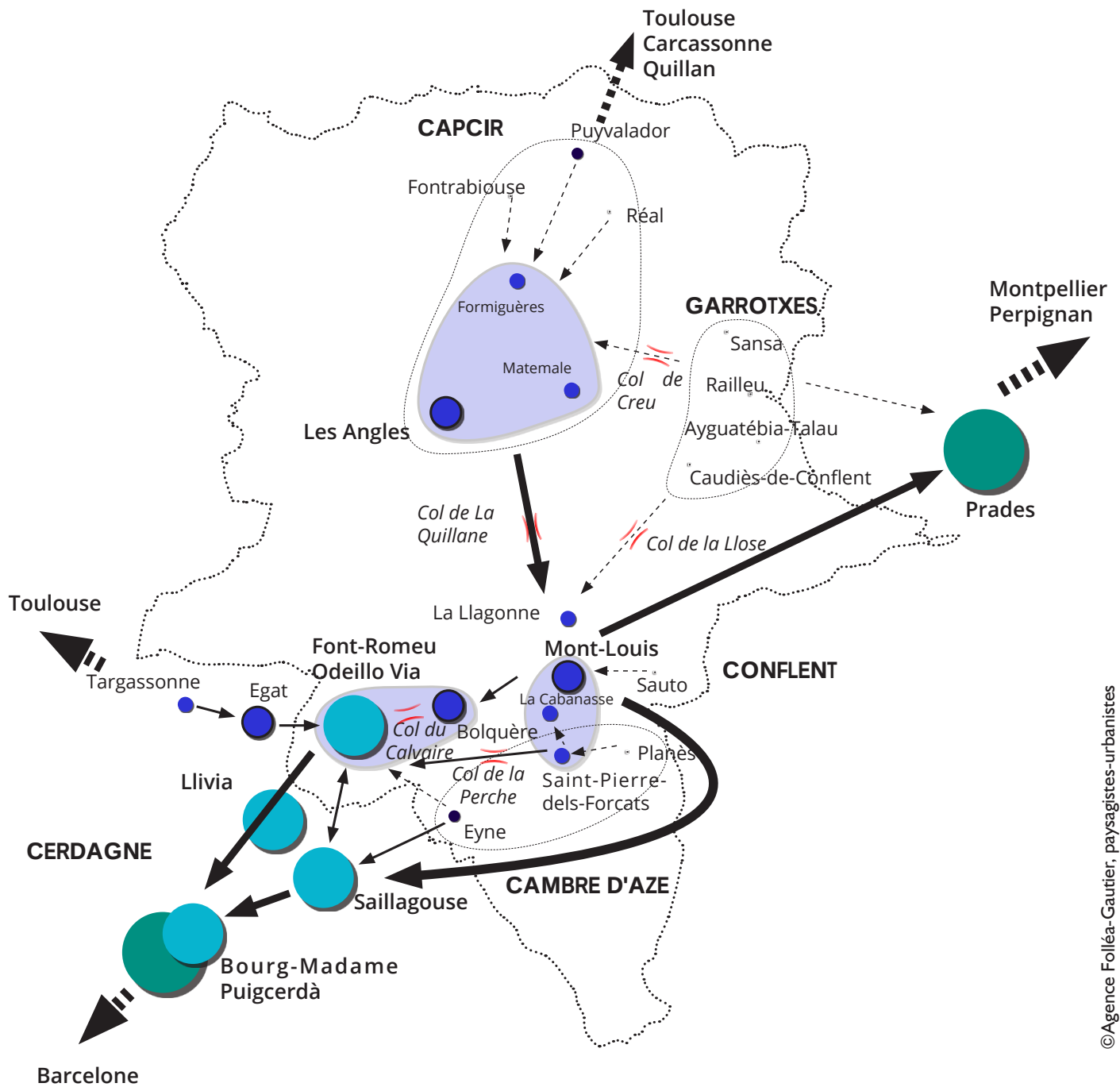
Regroupant des équipements phares (collège/lycée, CREPS/CNEA), des commerces variés, des services publics, des établissements de santé, concentrant la majorité des emplois et bénéficiant surtout d'une notoriété reconnue bien au-delà du territoire, Font-Romeu possède une dynamique propre. Elle peut être considérée comme la locomotive du territoire, entraînant les communes voisines dans son mouvement, à défaut d'être un centre effectif.

Font-Romeu est en effet déportée à l'ouest du territoire, plutôt ouverte sur la Cerdagne, et maintient des liens forts avec des communes hors communauté (Targassonne, Egat). Cette position décentrée rend difficile pour les communes du territoire les plus éloignées (communes des Garrotxes, nord du Capcir, ...) de suivre la dynamique de Font-Romeu. Les distances peuvent être importantes, allongées par la situation en montagne (30 minutes en voiture pour Puyvalador, 45 minutes pour Sansa) et le réseau de transports en commun limité ne permet pas d'y pallier.

Font-Romeu reste tout de même le principal pourvoyeur d'emplois du territoire (près de 1000 emplois), suivi par les Angles, à la situation plus centrale.



ARMATURE TERRITORIALE



©Agence Folléa-Gautier, paysagistes-urbanistes

©Agence Folléa-Gautier, paysagistes-urbanistes

- Pôles urbains :**
 - grandes et moyennes surfaces commerciales
 - équipements régionaux et départementaux
- Pôles territoriaux :**
 - pôles d'emplois et de population
 - commerces variés
 - équipements locaux
- Pôles relais :**
 - attractivité touristique
 - pôles d'emplois et de population
 - commerces de proximité
 - présence d'équipements intercommunaux
- Bourgs locaux :**
 - quelques petits commerces de proximité
 - petites stations de ski pourvoyeuses d'emplois
- Villages dépendants :**
 - absence d'équipements hors mairie
 - absence de commerces

- Pôles intercommunaux :**
 - répartition des équipements et des commerces sur plusieurs communes
- Identité de "pays"**
 - appartenance marquée à une entité géographique partagée
- Attractivité**
- COL :** point de passage obligé d'un bassin à l'autre

3. Une forte attractivité des pôles extérieurs

Font Romeu fait partie d'un réseau plus vaste de polarités, à l'échelle de la Cerdagne, qui se répercute sur la frange sud du territoire.

- Saillagouse montre une certaine dynamique, avec notamment la présence de services publics et médicaux, qui se diffuse sur la Haute-Cerdagne. En particulier, son école primaire accueille les enfants de Eyne.

- Llivia, enclave espagnole, est également attractive de par la présence de commerces.

- En « tête de pont », Bourg-Madame et Puigcerdà, constituent à elles-deux une véritable ville et la centralité majeure de cet espace pyrénéen, accueillant des commerces importants, des services publics et surtout l'hôpital transfrontalier.

- L'ouverture du territoire au sud se poursuit vers la Catalogne, avec Barcelone comme pôle métropolitain majeur.

A l'est, Prades constitue un autre centre attractif, notamment pour les communes du Haut-Conflent et des Garrotxes, avec également de grandes surfaces commerciales, une clinique et des services médicaux, un collège, ... Par la RD 116, il est ensuite facile de rejoindre Perpignan, puis les grandes villes du Languedoc : Béziers, Montpellier,, ...

Au nord, Quillan est accessible en 1 heure depuis Puyvalador, et permet de connecter le territoire à Carcassonne et Toulouse.

4. Des relais dans le territoire

L'organisation du territoire montre une structure à plusieurs niveaux, se dirigeant vers le sud-est, dont Font-Romeu constitue la tête de proue. On remarque par ailleurs des polarités secondaires, ou « relais », qui structurent le territoire en plusieurs sous-ensembles.

Bolquère, commune voisine de Font-Romeu, suit de près sa dynamique, partageant notamment son domaine skiable, et offre au territoire des équipements variés, et notamment un pôle commercial important autour du Casino.

Viennent ensuite des pôles relais de proximité, organisés autour de plusieurs communes, où l'on peut trouver des équipements intercommunaux et des petits centres commerciaux :

- **Les Angles – Formiguères – Matemale :**

Portées par le pôle d'activité des Angles, ces trois villes constituent un ensemble, se répartissant différents éléments d'attractivité : emplois et commerces, école de musique intercommunale aux Angles, équipement scolaire intercommunal (en projet), centre aquatique (en projet), complexe sportif à Matemale, petits commerces et centre-ville vivant hors saison à Formiguères.

- **Mont-Louis – La Cabanasse – La Llagonne**

Autour de Mont-Louis, accueillant un petit pôle commercial et de services, La Cabanasse et La Llagonne constituent des pôles relais, avec des équipements intercommunaux (bureaux de la Communauté de communes à La Llagonne) et des commerces de proximité.



Certains bourgs ruraux accueillent également quelques équipements locaux et des commerces de proximité (type épicerie, boulangerie, ...) desservant essentiellement leur territoire, mais se raccrochent fortement aux pôles de proximité. Ce sont par ailleurs des petites stations de ski (Eyne, Saint-Pierre dels-Forcats, Puyvalador).

Enfin, un certain nombre de communes ne possèdent ni commerces, ni équipement, et dépendent fortement des communes voisines. Elles peuvent être particulièrement isolées comme celles du Capcir et des Garrotxes : Réal, Fontrabiouse, Planès, Sauto, Caudiès-de-Conflent, Ayguatèbia-Talau, Railleu, Sansa.

5. Des regroupements entre les communes

Certaines communes ont mis en œuvre des rapprochements pour renforcer leurs capacités, notamment dans le domaine touristique et économique. Ainsi, les stations de Font-Romeu et Pyrénées 2000 sont réunies au sein d'une même gestion, de même que celles du Cambre d'Aze. Un projet de fusion des régies de gestion des stations entre Les Angles et Formiguères est également évoqué. Ces rapprochements permettent de mettre en œuvre des stratégies de développement plus pérennes et d'alléger les charges d'exploitation. Les activités nordiques sont par ailleurs gérées au niveau intercommunal par la Communauté de Communes. Enfin, l'ensemble des stations de ski du territoire sont réunies au sein de l'association des « Neiges Catalanes » qui propose notamment un forfait unique permettant l'accès à l'ensemble des domaines skiables.

Au-delà de ces regroupements de gestion et de fonctionnement, un rapprochement « physique » a été envisagé par **un projet de liaison entre les stations de ski**. Celui-ci permettrait de mutualiser les domaines skiables afin de créer le plus grand domaine des Pyrénées françaises : il relierait les domaines de Font-Romeu/Pyrénées 2000 et celui des Angles (petite liaison) et de Formiguères (grande liaison).

Ce fonctionnement commun des stations de ski se reporte peu sur les autres dynamiques urbaines, gérées le plus souvent de façon autonome, en dehors des compétences transférées à la Communauté de communes (développement économique, gestion des déchets, maisons de services au public, valorisation du patrimoine, maisons de santé pluridisciplinaire, activités périscolaires, exploitation forestière, ...). Le diagnostic territorial du PLU de Bolquère note ainsi « l'absence de cohésion dans les actions touristiques et territoriales (qui) risque de générer une perte économique et identitaire pour les deux entités urbaines ».

Dans cette optique, les communes de Saint-Pierre-dels-Forcats, Eyne, Planès, La cabanasse, Mont-Louis et Sauto envisagent un rapprochement autour **d'un projet culturel et touristique commun, associant le ski au patrimoine culturel et naturel** (citadelle de Mont-Louis, espace naturel du Cambre d'Aze, Train Jaune, ...).

On constate par ailleurs une notion forte d'appartenance à un "pays", une identité territoriale, pour les communes du Capcir et des Garrotxes. Ces entités géographiques marquées par leur topographie et leur histoire commune induisent des échanges privilégiés entre les villages.

B | L'armature sociale et publique

L'armature de services et de commerces de la communauté de communes des Pyrénées Catalanes se transforme. Elle était indexée initialement sur les bassins des vies, où tout était au même rang et dans la même gamme. Les villages concentrant des fonctions de proximité ont vu leur gamme de services « augmentée » avec le développement de l'économie de la neige et des commerces et services spécialisés liés à cette économie spécifique, les villages-stations se dotant d'équipements sportifs et récréatifs majeurs dans un territoire alors peu équipé.

L'offre de services se déclinait ainsi dans un maillage assez fin, réparti sur l'ensemble du territoire.

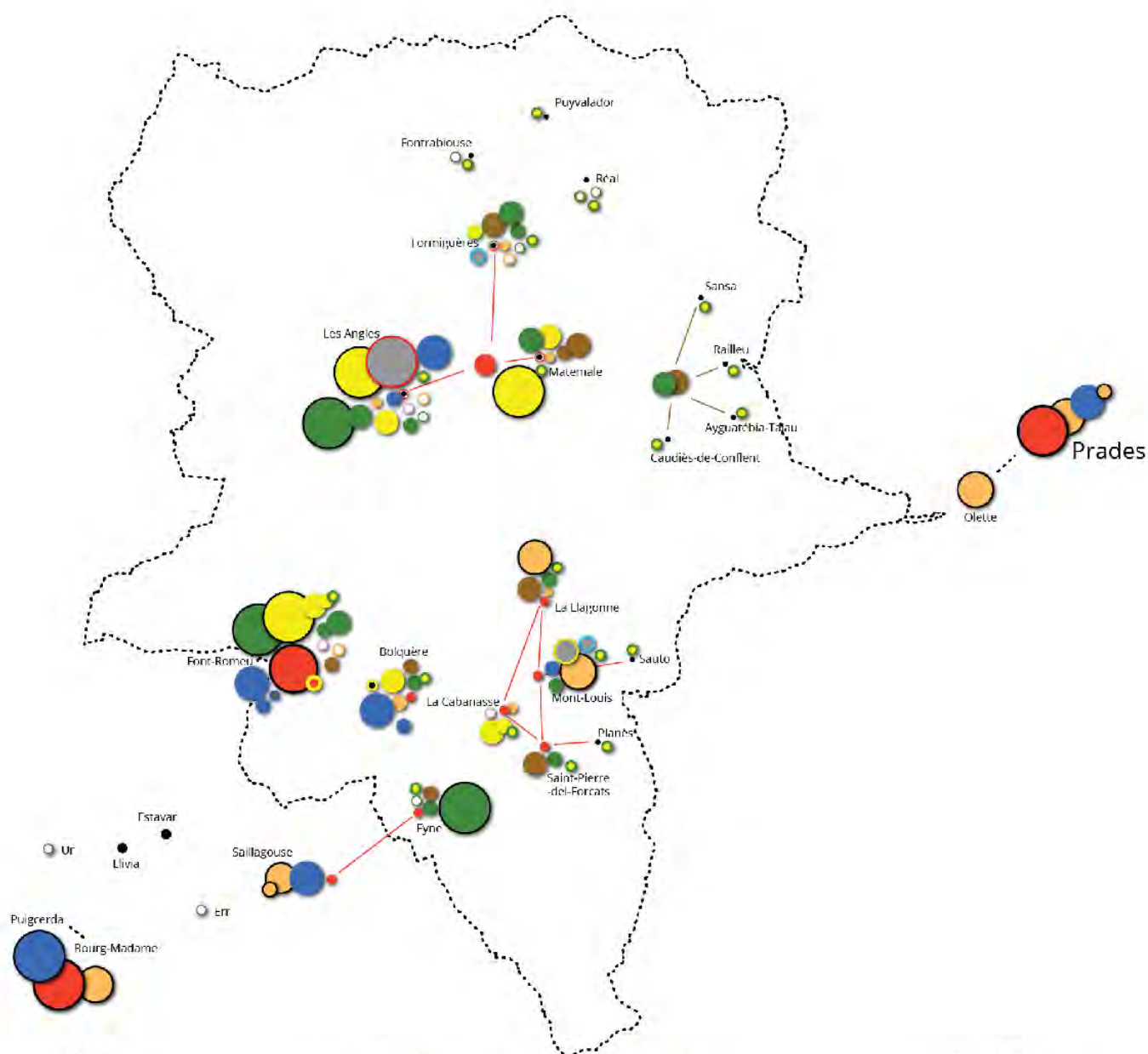
Ce modèle est aujourd'hui mis à l'épreuve face aux pratiques des habitants, à la vitalité des stations de ski et de l'offre saisonnière, aux logiques des investisseurs, aux politiques publiques toutes marquées par les exigences d'optimisation... Face à ces vulnérabilités, devant les risques de désertification - de fracture territoriale - le territoire intercommunal se mobilise : du regroupement scolaire intercommunal aux multiples ruraux, du logement locatif social aux Maisons de Santé Pluridisciplinaire, de l'aménagement numérique à la couverture en téléphonie du territoire... L'intercommunalité, en lien avec les grands partenaires est aujourd'hui plus que jamais sollicitée pour assurer une offre équitable à la population.

Mais, la proximité n'est pas le seul défi posé au territoire. Il doit consolider et élargir l'attractivité de son offre de services pour disposer des standards incontournables qu'un territoire de montagne, centré sur l'économie de la neige, est tenu de proposer. En difficulté pour accéder aux nouveaux attendus des offres de services liées aux stations de ski, les Pyrénées Catalanes sont aussi confrontées à la nécessaire montée en gamme de certaines prestations de services ou d'équipements afin de rester dans le jeu, tenir son rang et le faire valoir.

L'aménagement éducatif, sanitaire, numérique du territoire, le déploiement et la vitalité de l'offre commerciale composent le socle des fonctions à investir, maintenir ou conforter. **Cet enjeu invite à s'inscrire dans des changements d'échelles pour refondre les solidarités et stimuler les complémentarités.** Il invite aussi à explorer ce qui pourrait procéder d'une « accessibilité à double sens » afin d'assurer un meilleur accès aux services publics : des ménages vers les services, mais aussi des services vers les ménages. Il demande la prise en compte du fonctionnement des territoires vécus et des relations qu'ils entretiennent entre eux.



LES PRINCIPAUX ÉQUIPEMENTS DU TERRITOIRE



Ecoles

- De la maternelle au lycée
- École primaire / groupe scolaire
- Regroupement scolaire intercommunal
- Crèche / Halte Garderie
- Université (STAPS)

Services administratifs

- Pôle de service (Trésorerie, Pôle Emploi, Maison de Services au Public, ...)
- Mission Locale Jeune
- Agence postale
- Services bancaire, DAB

Santé

- Hôpital international
- Maison de santé pluridisciplinaire / centre médical
- Pharmacie
- Maison de retraite
- Maison Social de Proximité

Commerces spécifiques

- Multi-rural
- Commerce ambulant
- Bistrot de Pays
- Guinguette

Sport & Loisirs

- Complexe sportif
- Base de loisirs
- Centre de vacances
- Centre de loisirs
- Terrains de sport / de jeux
- Associations sportives
- Chasse

Sécurité / Secours

- Centre de secours et d'incendie
- Service technique départemental
- Gendarmerie

Culture & fêtes

- Équipement culturel spécifique : musée, cinéma...
- Festivités : foire annuelle, fête locale, festival de musique...
- Bibliothèque / Médiathèque
- Salle des fêtes
- Salle polyvalente

Plusieurs documents de planification encadrent l'offre de services et équipements au public qui constituent en partie l'armature sociale du territoire des Pyrénées catalanes

1. Le schéma d'accessibilité aux services publics

Le Département des Pyrénées-Orientales et les services de l'État ont initié début 2015 une démarche visant à établir un Schéma d'Accessibilité des Services au Public (SDASP). Il vise le renforcement de l'offre de services notamment dans les territoires présentant un déficit d'accessibilité des services.

En matière d'accueil, les enjeux de pérennisation des services au public sont prépondérants pour favoriser l'implantation de nouvelles populations sur le territoire et proposer ainsi une offre de vie de qualité et attractive ainsi qu'un bouquet de services répondant à l'ensemble des besoins de la population des Pyrénées catalanes.

Dès lors, afin d'améliorer la coordination et la présence des services au public sur le territoire, la mise en cohérence des stratégies territoriales des opérateurs publics et privés, des services des collectivités territoriales et de l'État, devient une nécessité absolue.

L'élaboration du schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDASP) vise donc à :

- assurer et pérenniser cette cohérence,
- éviter que les organisations des services décidés par les opérateurs ne soient déconnectés des territoires et ne mènent à des désertifications territoriales accentuant le sentiment d'abandon des populations.

2. Les Maisons de services au public, un atout pour les habitants

Espaces mutualisés des services au public et action phare du schéma départemental, les Maisons de Services au Public (MSAP) sont créées à destination des habitants et notamment des territoires ruraux. Elles sont constituées autour d'une structure porteuse (ici la Communauté de commune).

Elles réunissent depuis 2010 plusieurs opérateurs, en moyenne 7 par MSAP. Les opérateurs peuvent être nationaux ou locaux, chargés d'une mission de service public mais aussi de services privés. La maison de services au public de la communauté de commune fonctionne en partenariat avec les services CAF, CPAM, MSA, CARSAT, Pôle Emploi, Finances publiques.

Les objectifs sont :

- d'améliorer l'accès à tous les services de proximité,
- de regrouper en un lieu unique, une gamme de services élargie,
- de permettre à tout un chacun de trouver écoute, aide et accompagnement personnalisé dans les démarches de la vie quotidienne

Afin d'éviter d'aboutir à une multiplicité de guichets uniques dont le contenu et la localisation ne seraient pas optimaux, il semble aujourd'hui nécessaire, tout en prenant en compte l'existant, d'unifier la présentation de ce point d'accueil polyvalent afin d'offrir un maillage efficace et pertinent du territoire.



3. Le schéma départemental des solidarités

Le département en tant que chef de file de l'action sociale et médico sociale est chargé de définir la politique d'action sociale et médico-sociale et de veiller à la cohérence des actions menées sur le territoire par les différents acteurs compétents (État, organismes de sécurité sociale, collectivités territoriales, associations) en assurant leur coordination.

Pour ce faire, il dispose d'un outil : le schéma d'organisation sociale et médico-sociale intitulé Schéma des Solidarités adopté en 2011. Ce document est en cours de renouvellement pour la période 2017-2021.

4. Le contrat local de santé des Pyrénées Catalanes

En vigueur depuis 2015, le contrat local de santé est un outil porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS), le département des Pyrénées Orientales et deux communautés de communes, à savoir Pyrénées Cerdagne et Pyrénées Catalanes. Cette convention signée illustre la consolidation du partenariat local sur les questions de santé dans les Pyrénées catalanes autour de plusieurs actions :

- Promotion et prévention de la santé dont problématiques de santé-environnement et de santé au travail
- Soins ambulatoires et hospitaliers
- Accompagnement médico-social
- Au besoin veille et sécurité sanitaire.

Ce contrat local de santé permet de mieux répondre aux besoins spécifiques de santé des habitants du territoire. Pour cela, l'ensemble des acteurs de santé se mobilise pour permettre un meilleur accès aux soins et aux droits, à la prévention, à l'accompagnement médico-social auprès de toute la population et plus particulièrement auprès des publics prioritaires.

Le contrat local de santé vise à favoriser la coordination et la cohérence des actions de santé menées sur son territoire, dans une démarche partagée avec l'ensemble des acteurs de la santé concernés. Il se décline en un programme d'actions coordonnées autour de 3 axes stratégiques :

- Garantir l'accès de la population aux services de santé
- Développer la prévention
- Améliorer la cohérence des interventions et la fluidité du parcours de prise en charge.

La coordination du contrat local de Santé a été confiée à l'Association Chemin Faisant en lien étroit avec les signataires. Ce contrat de santé permet de poursuivre le dynamisme partenarial avec les acteurs concernés par la santé (établissements et services sanitaires et médicaux-sociaux, associations, professions libérales, hôpital de Cerdagne notamment) qui se sont engagés dans cette démarche de co-construction d'une politique de santé qui réponde au plus près aux besoins des habitants.

La Communauté de commune a pris la compétence « actions sociales » en juin 2016 sur le territoire. Elles concernent notamment les actions suivantes:

- la gestion des activités de petite enfance, périscolaire et jeunesse
- l'aide au maintien à domicile des personnes âgées.
- la création et la gestion de logement pour personnes âgées
- les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP)

La Communauté de communes a un niveau d'équipements et de services à la population en corrélation avec sa taille et sa population comprenant à la fois une population permanente et les visiteurs touristiques. Ce niveau d'équipement est donc complété par une gamme de services et équipements propres aux stations de montagne mais qui bénéficie à l'ensemble du territoire. **L'analyse quantitative de la position géographique des différents équipements montre un déséquilibre entre les principales stations de montagne et certains villages du Capcir et des Garrotxes, peu dotés en équipements et services.**

De même, certains services et équipements ne sont présents que dans les grandes villes voisines : hôpital transfrontalier de Puycerdà, maison de retraite à Ur et Err, Pôle Emploi à Prades, Mission locale des jeunes à Saillagouse et Prades.

La majorité des équipements sportifs sont liés aux stations de montagne. Des équipements en faveur de la vie de village pourraient être développés en les adaptant à la typologie de la population notamment en anticipant le vieillissement de la population.

Les équipements de santé se renforcent sur le territoire à travers la création récente de maison de santé pluridisciplinaire regroupant différentes spécialités médicales. Ce renforcement souligne l'évolution des équipements de santé sur le territoire afin de pallier le phénomène de désertification rurale.

Pour les activités culturelles, le choix est beaucoup plus limité et se concentrent dans les principales communes-stations : cinéma aux Angles et à Font-Romeu, musée à Eyme.

Les communes des Garrotxes, avec peu d'habitants, sont très dépendantes des communes voisines (Prades, Olette, Capcir) en terme de services et d'équipements.

Sur ce territoire isolé, **la chasse** est une pratique qui fonctionne toute l'année: elle a donc **un rôle d'animation sociale majeure pour le territoire des Garrotxes**. Les associations communales de chasse agréée (ACCA) sont parfois les dernières associations locales dans les villages : elles participent à ce titre au maintien de la vitalisation des bourgs.

5. La Maison Sociale de Proximité de Cerdagne-Capcir

Située à Font-Romeu, elle participe à la mise en place de la politique de prévention dans le domaine du social et de la santé publique. Les équipes pluridisciplinaires de la Maison Sociale se répartissent sur le terrain pour répondre aux besoins de la population en matière d'accès aux droits à l'information et aux prestations sociales et médicosociales, à travers des permanences dans les communes des Angles, de Formiguères et de Mont-



Le nouveau groupe scolaire de Font-Romeu



la Salle Polyvalente de Formiguères



Local de chasse à Réal

Louis. Plusieurs missions lui sont dévolues à travers des consultations et du suivi du public : la protection maternelle et infantile, l'aide sociale à l'enfance, l'aide aux personnes âgées handicapées, l'instruction des demandes du RSA, l'accompagnement social lié au logement, le traitement des situations de précarité).

Les enjeux sont donc multiples :

- Un enjeu d'adaptation des équipements aux attentes des habitants et des touristes pour pérenniser les emplois et renforcer l'attractivité de la Communauté de communes
- Un enjeu social pour la population permanente d'aide au maintien à domicile des personnes âgées et d'amélioration de l'offre de santé existante et en matière de petite enfance
- Un enjeu de desserte des équipements publics (par un service de transport intercommunal ?)
- Un enjeu de mutualisation des équipements emblématiques du territoire
- Un enjeu de maintien et de développement des équipements en faveur de la jeunesse.

**TABLEAU
NON-EXHAUSTIF
DES PRINCIPAUX
EQUIPEMENTS
DU TERRITOIRE**

Bassins de vie	Type d'équipements / services				
	Equipements éducatifs	Equipements de santé	Equipements / services sociaux	Equipements culturels	Equipements sportifs / loisirs
Capcir	-Regroupement scolaire (école primaire et maternelle) -Crèche	-Maison de santé pluridisciplinaire		-Cinéma -Bibliothèque -Médiathèque Salle polyvalente -Maison des associations -Salle des fêtes	-Base de loisirs et nautique du lac de Matemale -Centre de vacances -Centre de loisirs -Complexe sportif et aquatique : piscine, patinoire, bowling ; gymnase ; stade -Association de chasseurs (ACCA/AICA)
Garrotxes				-Association Garrotxes Conflent	-Association de chasseurs (ACCA/AICA)
Haut - Conflent	-Ecole maternelle et primaire -Crèche			-Bibliothèque -Four solaire Citadelle Vauban	-Centre de loisirs -Association de chasseurs (ACCA/AICA)
Haute - Cerdagne	-Collège -Lycée climatique -CREPS/CNEA -Ecole	-Pharmacie -Centre médical -Maison de santé pluridisciplinaire	-Maison Sociale de Proximité Cerdagne-Capcir (Font-Romeu) -Centre de planification familiale	-Cinéma -Salle des fêtes -Bibliothèque -Médiathèque -Fête de l'Ermitage -Maison de la Vallée d'Eyne -Le Musée sans mur -Four solaire	-Centre de vacances -Complexe sportif : CNEA ; stade ; gymnase -Association de chasseurs (ACCA/AICA)
	Commerces spécifiques	Services administratifs	Services de secours et de sécurité	Evènementiel	
Capcir	-Guinguette -Commerce multi-rural -Bistrot de pays	-Agence postale -Services bancaires	-Gendarmerie -Centre de secours	-Triathlon des Angles -Trail sur neige et Trail d'été -Festival de l'aventure aux Angles -Festival de musique et glisse Garosnow -Fête de la patate -Les Musicales de Matemale	
Garrotxes	-Commerce ambulant			-Festival musical des Garrotxes	
Haut-Conflent	-Commerce multi-rural	-Agence postale -Trésor public	-Gendarmerie		
Haute-Cerdagne	-Bistrot de pays			-Coupe du Monde de Free Style à Font-Romeu -Trail sur neige Romeufontaine ; Trail d'été ; Ultra trail 100 miles -Festival transfrontalier du roman et du film policiers « Pyrénées polar » -Festival Nature (Réserve naturelle d'Eyne)	



Synthèse des enjeux

3.1 | L'armature territoriale

Atouts	Faiblesses
• une centralité historique et géographique autour de Mont-Louis • une centralité économique et de notoriété autour de Font-Romeu • des pôles de proximité bien constitués (Les Angles, Formiguères) • des associations de chasseurs actives sur le territoire des Garrotxes et du Capcir qui participent à l'animation sociale du territoire	• une position décentrée de Font-Romeu, polarité majeure effective du territoire • un déclin important de la polarité historique de Mont-Louis • des communes particulièrement isolées et non pourvues en équipements, commerces, services, ... • des équipements essentiellement tournés vers l'économie touristique et peu vers la vie de village • un manque d'espaces d'accueil et de services pour les jeunes entreprises
Opportunités	Menaces
• une forte attractivité des pôles extérieurs à la Communauté de communes • des regroupements à l'oeuvre entre les communes • une volonté de développer le processus intercommunal au-delà de la CDC (vers la Cerdagne et le Conflent) • un projet intercommunal de développement culturel et touristique autour de Mont-Louis, La Cabanasse, Saint-Pierre-dels-Forcats, Planès, Eyne • une identité territoriale marquée pour le Capcir et les Garrotxes • des équipements sportifs des stations de montagne à mieux valoriser pour les populations permanentes	• des équipements et des services peu mutualisés et de moins en moins accessibles participant à la désertification rurale des bassins de vie • un manque d'activités culturelles à destination des locaux hors saison touristique • un manque d'équipements et d'activités à destination des jeunes du territoire, facilement accessibles en transport en commun • des équipements de loisirs et culturels beaucoup moins présents hors saison touristique, qui nuisent à l'attractivité résidentielle



Paroles d'acteurs

"Il ne faut pas oublier qu'il y a une solidarité dans notre pays de montagne. C'est important dans notre fonctionnement et dans notre organisation territoriale. "



"Nos bassins de vie fonctionnent comme des îles séparées : c'est une faiblesse. Il faut que l'on fonctionne en réseau, comme un archipel "



"Egat et Targassonne sont très imbriquées dans le fonctionnement quotidien de Font-Romeu et Bolquère, en raison de leur voisinage. Et cela représente un poids de population non négligeable. Il y a également une relation forte de la Cerdagne avec Saillagouse.



Il faut noter l'importance du lycée et du centre d'entraînement d'altitude : ils participent à une notoriété internationale olympique autour du sport.



Enjeux

• Rechercher une complémentarité sur le territoire

Les singularités des différents bassins de vie, et les déséquilibres en termes démographiques, économiques, d'équipements, peuvent être perçus comme une contrainte. Il s'agit de faire de ces différences un atout, en travaillant sur la complémentarité (sans pour autant mettre en oeuvre une équité qui impliquerait un même fonctionnement et niveau d'équipement sur l'ensemble des communes, et qui serait difficile à mettre en oeuvre).

• Inscrire l'armature territoriale dans une dimension élargie

Il s'agit d'étendre la réflexion aux communautés de communes voisines pour certaines problématiques comme l'emploi, le tourisme ou la mobilité notamment. En effet, la structuration du territoire est très liée avec la basse Cerdagne et le Conflent-Canigó dans ses échanges. C'est un territoire sous l'influence de 2 pôles urbains extérieurs (Prades et Bourg-Madame/Puigcerdà). Cet ensemble territorial est lui même situé dans un triangle de relation entre Toulouse, Montpellier et Barcelone.

• S'appuyer sur les richesses communes pour construire un territoire équilibré

Il s'agit des richesses naturelles du territoire à travers la variété des paysages présents (lacs, forêts, plateaux, pics), de l'économie avec des secteurs traditionnels (économie de la neige, économie touristique, pastoralisme, agriculture), et des secteurs innovants (sport de haut niveau, énergies renouvelables, plantes médicinales, ...) etc. La CDC est un territoire de nature et de loisirs pour la Basse-Cerdagne, un territoire d'attractivité pour les entreprises du Roussillon, un marché de producteurs agro-alimentaires, ...

• Développer une polarité touristique et culturelle autour de Mont-Louis

Carrefour des axes de circulation, porte d'entrée et symbole du territoire avec le label UNESCO, la centralité commerciale et administrative de Mont-Louis a fortement décliné ces dernières années. Le réinvestissement est en cours avec des projets intercommunaux et une AVAP, et peut-être poursuivi par la création d'un pôle touristique et culturel.

• Adapter les équipements aux attentes des habitants et des touristes pour pérenniser les emplois et renforcer l'attractivité du territoire

Il s'agit d'un enjeu d'adaptation mais aussi un enjeu social pour la population permanente avec l'aide au maintien à domicile des personnes âgées, l'amélioration de l'offre de santé existante et le développement d'activités à destination des jeunes.

- Rendre accessible ces services et équipements par une desserte intercommunale efficace
- Mutualiser les équipements emblématiques du territoire
- Le renforcement de l'offre culturelle et un accompagnement des actifs par la création d'espaces d'accueil (tiers-lieux)

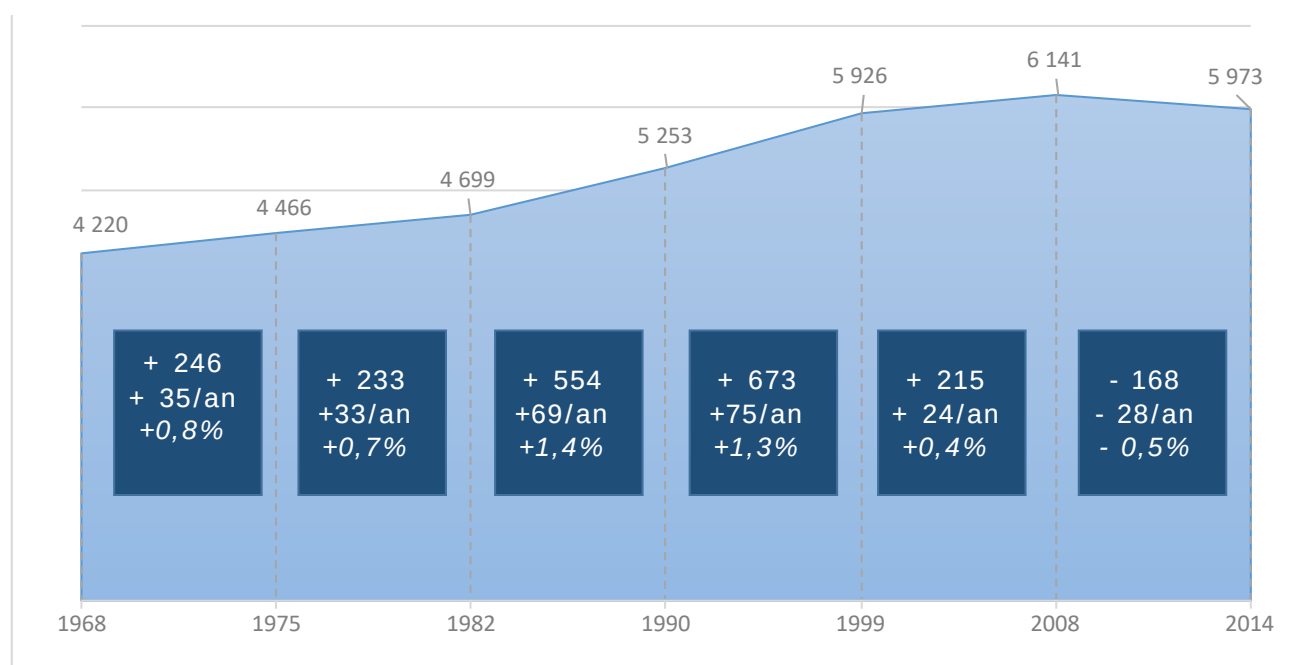


3.2 | Habiter le territoire : quels logements et pour qui ?

A | Vers un essoufflement de la dynamique démographique : une nouvelle donne à prendre en compte ?

1. Longtemps remarquable, la dynamique démographique donne des signes de ralentissement : pour la première fois depuis longtemps, le territoire perd de la population

EVOLUTION DE LA POPULATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PYRÉNÉES CATALANES SUR LA PÉRIODE 1968-2014



Source : INSEE

La population prise en compte pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est forfaitairement majorée d'un habitant par résidence secondaire. L'intégration de cette spécificité forte du territoire hisse sa population à plus de 21 000 habitants (population DGF 2018 : 21 424).

Dans un espace à vocation touristique et récréative comme celui des Pyrénées catalanes, la population permanente ne reflète donc que partiellement l'attractivité et les usages du territoire. Mais les habitants qui l'habitent tout au long de l'année, sont fondateurs autant que révélateurs de son dynamisme. Leur présence n'a cessé de progresser, passant de 4 220 habitants en 1968 à 5 973 en 2014 (+1 753 / +42%). Le territoire a d'abord résisté à l'exode rural des années 1960-70. Il s'est même inscrit dans une

Remarque : L'INSEE et la DGFIP diffèrent dans la définition et les méthodes de calcul de la population :

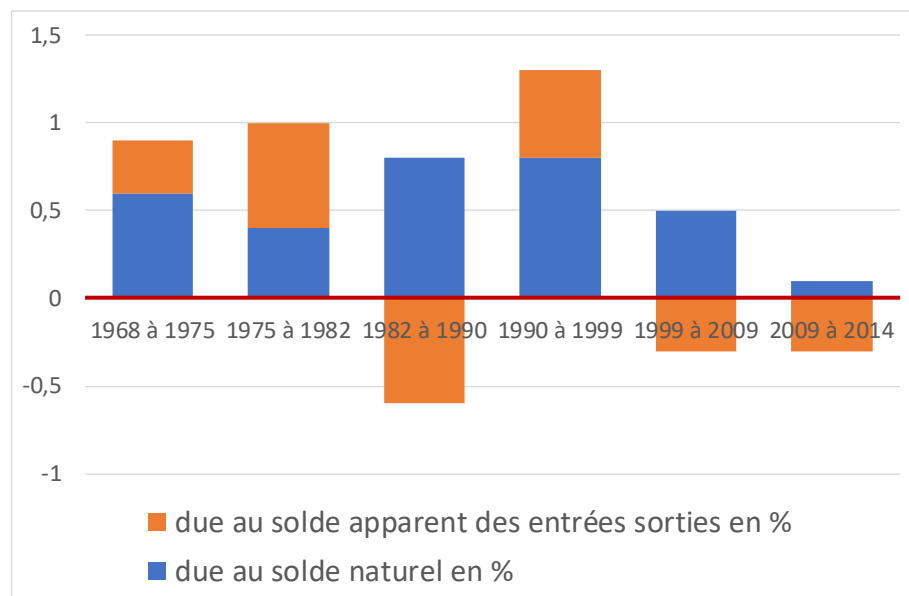
- les populations des recensements successifs de l'INSEE concernent uniquement la « population municipale » (soit les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune)
- la DGFIP ajoute à la « population municipale » les personnes dites « comptées à part » (étudiants dont la résidence familiale est sur la commune mais qui résident ailleurs pour leurs études - idem pour des personnes âgées qui ont toujours leur résidence principale sur la commune mais sont hébergées dans une maison de retraite située ailleurs. Résidents secondaires comptabilisés comme 1 habitant par logement non vacant). Elle recensait 21 424 habitants en 2018 sur la Communauté de communes.

dynamique d'accueil plutôt soutenue dans les deux dernières décennies du XXème siècle. La période récente amorce des changements :

- au début des années 2000, la population a commencé par ralentir son rythme de croissance ;
- elle a fini par diminuer légèrement au cours des 6 dernières années (- 168 habitants entre 2008 et 2014, soit une perte de 28 habitants par an sur cette période).

On constate que cette diminution s'est stabilisée depuis avec une baisse de 7 habitants par an entre 2009 et 2015. Depuis 2013, la démographie repart par ailleurs à la hausse, avec 49 habitants gagnés entre 2013 et 2015 (de 5 941 à 5 990 hab.).

PART DE L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION DUE AU SOLDE NATUREL ET AU SOLDE MIGRATOIRE (EN %)



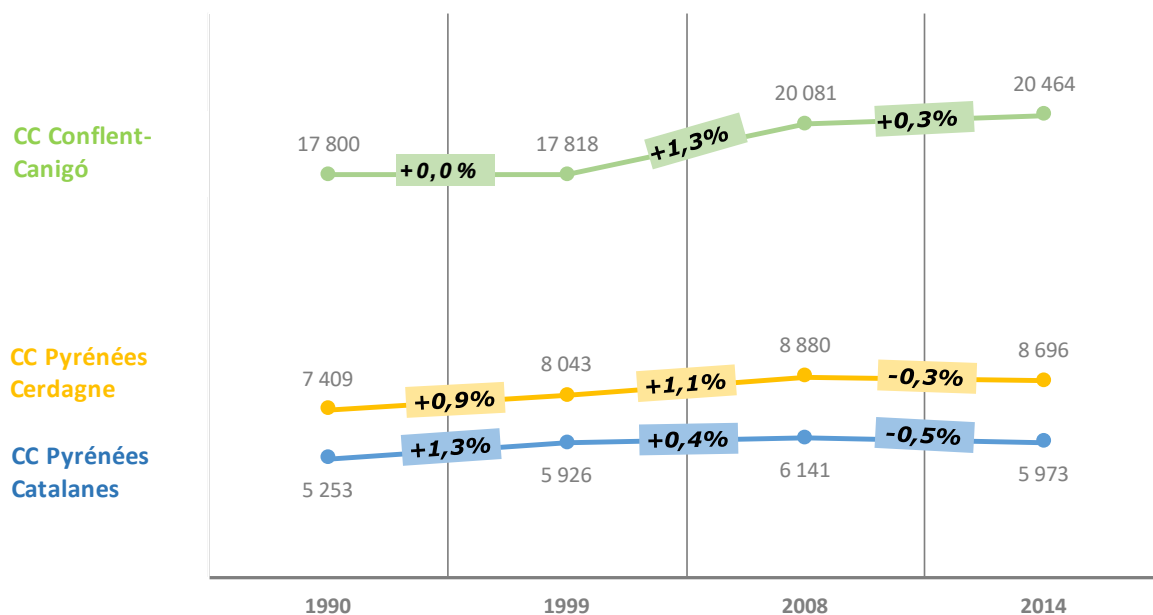
Source : INSEE

Le solde des entrées/sorties, couplé à un ralentissement de la natalité, est le principal moteur de ce ralentissement de population. **Depuis 1999, le territoire souffre d'un déficit d'attractivité, que la natalité ne parvient plus à compenser à partir de 2009.**

Aujourd'hui, la Communauté de Communes amorce sans doute une nouvelle période de son développement, davantage marquée par une tendance à la stabilisation de sa population. Le niveau des besoins en logement mais aussi leur nature s'en trouveront modifiés, avec des impacts à anticiper : **il s'agira moins de produire pour produire et répondre quantitativement à la pression des besoins, que d'asseoir la montée en gamme qualitative de l'offre et sa capacité à faire émerger l'envie de venir ou de rester dans les Pyrénées catalanes.**

2. Dans la dynamique démographique du massif pyrénéen oriental, la Communauté de communes des Pyrénées Catalanes est aujourd'hui davantage en retrait

EVOLUTION DE LA POPULATION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU MASSIF PYRÉNÉEN ORIENTAL SUR LA PÉRIODE 1990-2014



Source : INSEE

La Communauté de communes des Pyrénées Catalanes voit s'essouffler son rôle moteur dans la dynamique démographique du massif pyrénéen oriental.

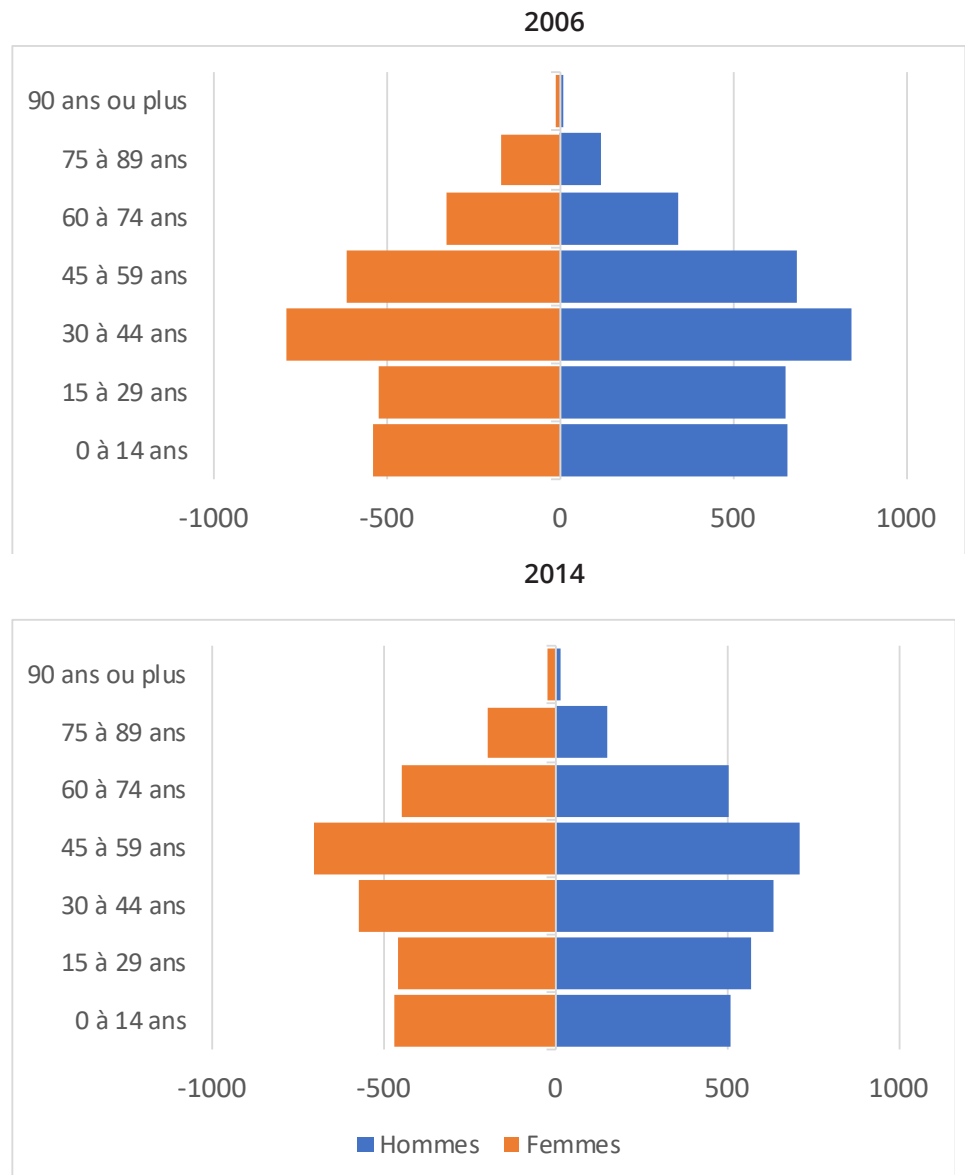
Entre 1990 et 1999, elle enregistrait le taux de croissance le plus élevé des trois communautés de communes et captait la moitié des gains démographiques de la période, soit bien plus que son poids démographique (19% de la population du piémont en 1999).

Au cours des 6 dernières années, sa population diminue (-0,5% par an). C'est aussi le cas de la Communauté de communes Pyrénées Cerdagne mais à un rythme plus faible (-0,3%). Longtemps en retrait, la Communauté de communes Conflent-Canigó tire aujourd'hui la croissance démographique : ses pourtours tournés vers la plaine du Roussillon s'inscrivent progressivement dans la dynamique de desserrement résidentiel de l'agglomération perpignanaise.



3. Un vieillissement perceptible

ÉVOLUTION DE LA PYRAMIDE DES ÂGES ENTRE 2006 ET 2014



Source : INSEE

nota : en raison de l'évolution du périmètre de la communauté de communes, les données de l'INSEE pour 2006 ne comprennent pas les communes des Angles, de Bolquère et de Font-Romeu. Leurs effectifs ont été ajoutés à partir des données communales (INSEE RP2006).

La répartition de la population de la Communauté de communes montre une évolution de l'équilibre générationnel. D'une population relativement jeune (parts importantes des moins de 45 ans), on assiste aujourd'hui à **une diminution des tranches d'âge de moins de 40 ans et à une augmentation des tranches supérieures**. Cela est dû au vieillissement de la génération des 30-44 ans, mais aussi à l'apport d'une population de retraités, revenant ou s'installant sur le territoire.

Cette évolution est notamment à prendre en compte dans **l'adaptation de l'habitat** : accessibilité, localisation des services, possibilité de maintien à domicile, peuvent représenter des difficultés notamment dans les villages les plus isolés.

Le renouvellement de la population n'est cependant plus assuré, les moins de 15 ans, susceptibles de rentrer en activité étant aujourd'hui moins nombreux que les plus de 60 ans, susceptibles d'en sortir. **Sans renforcement de l'attractivité du territoire, la stabilisation de la croissance de population risque donc de se maintenir.**

Les 15-29 ans quittent le territoire principalement à cause des temps de trajets trop importants et du manque de logements en location à des prix abordables. Pour la population jeune, aux revenus faibles et incertains, la tendance à l'enchérissement du marché immobilier (car il cible une population plus âgée et plus aisée) et la rareté des locations de petites tailles (T1 ou T2) sont des freins majeurs à l'installation sur le territoire.

De plus les locations touristiques (notamment à proximité des stations de montagne) augmentent le prix des loyers notamment des locations saisonnières, au dessus de leurs ressources. Bien qu'ils ne représentent qu'une faible part de la population locale, **les étudiants ou les jeunes en décohabitation n'ont donc que très peu de solutions pour se loger à des prix abordables.**

4. Une diminution de la taille des ménages

De 3,1 personnes par ménage, c'est-à-dire par résidence principale, en 1968, la composition des ménages a diminué d'environ 1/3 pour atteindre aujourd'hui 2,1 personnes. Cette évolution est similaire à la tendance nationale.

La configuration de la courbe d'évolution de la taille des ménages laisse à penser qu'elle va tendre vers un équilibre autour de 1,9 si les comportements sociaux (couples, enfants, divorce,...) ne changent pas de façon trop importante.

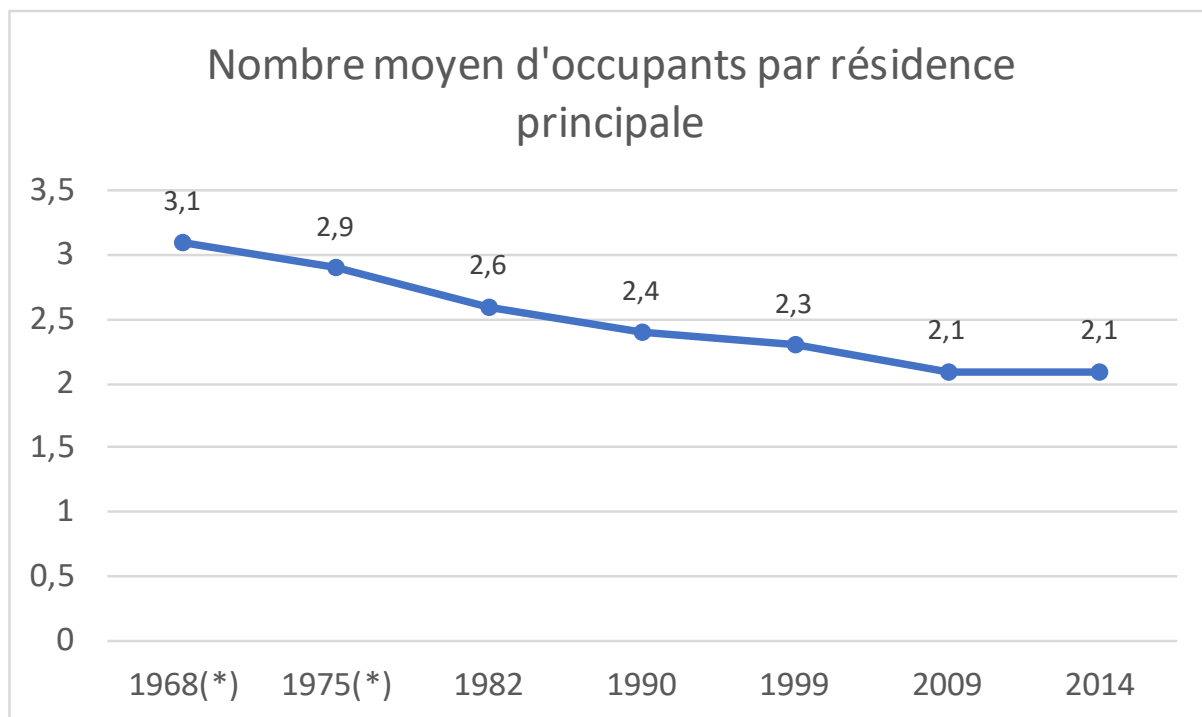
Cette diminution de la taille des ménages a pour conséquence directe une augmentation du nombre de ménages plus rapide que la dynamique de population, puisqu'elle résulte à la fois de la croissance mais aussi du desserrement des ménages.

RENOUVELLEMENT DE LA POPULATION 2006-2014

	2006	2014
Moins de 15 ans	1195	982
Plus de 60 ans	979	1342
	122%	73%



ÉVOLUTION DE LA TAILLE DES MÉNAGES ENTRE 1968 ET 2014



Source : INSEE

Ainsi, malgré le ralentissement de population observé ces dernières années, le nombre de ménages a cru régulièrement, nécessitant par conséquent des logements supplémentaires.

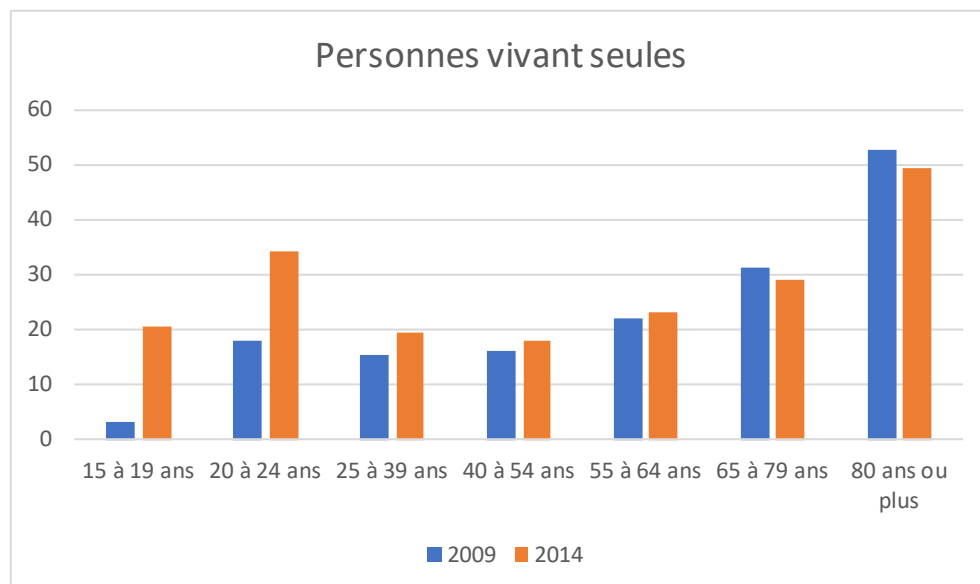
La diminution de la taille des ménages s'accompagne d'autre part d'une élévation assez importante du nombre de personnes vivant seules. Les

ÉVOLUTION COMPARÉE DE LA POPULATION ET DES MÉNAGES ENTRE 1999 ET 2014

	1999	2014	augmentation	en %
Population	5 926	5 973	+ 47	+ 0,8 %
Ménages	2 576	2 854	+ 278	+ 10,9 %
Taille des ménages	2,3	2,1		

Source : INSEE

PERSONNES VIVANT SEULES SELON L'ÂGE



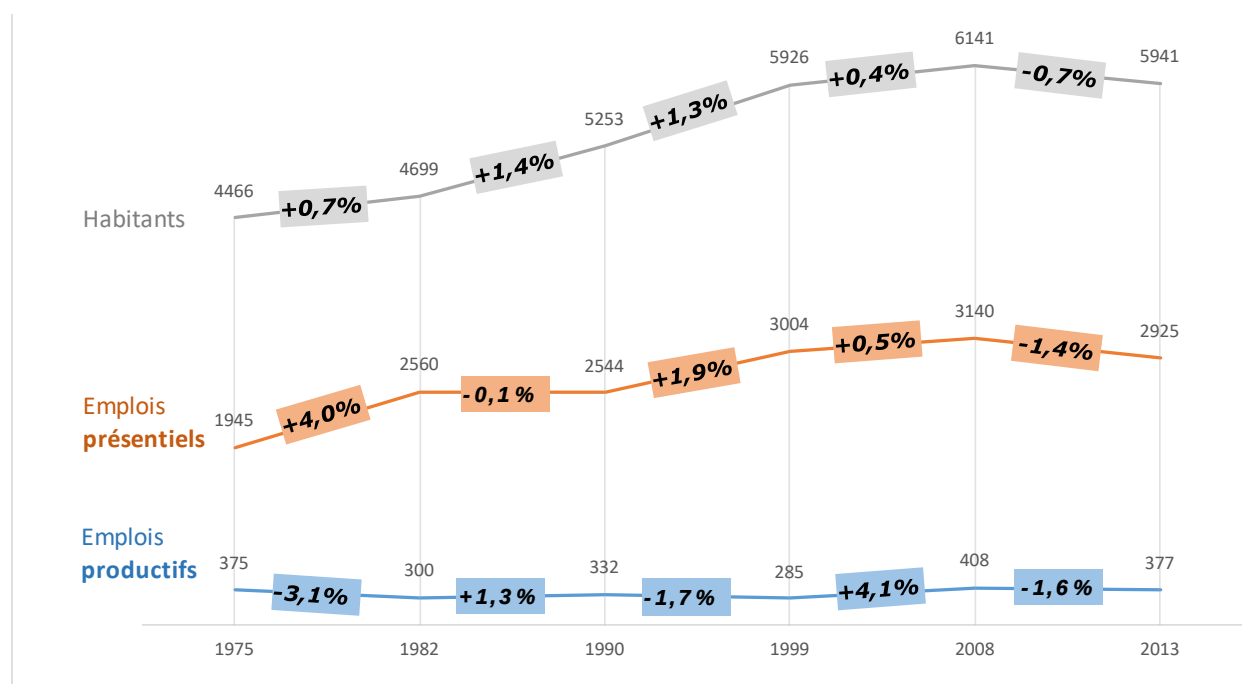
ménages de 1 personne sont les plus nombreux parmi les personnes âgées. Mais on constate une évolution marquée chez les populations jeunes, qui quittent plus tôt le domicile familial (études, premier emploi) et ont ainsi besoin de logements abordables pouvant les accueillir.

Cette problématique porte notamment sur Font-Romeu, où la présence du pôle universitaire nécessite une offre de logements adaptés à la population étudiante.

L'évolution de la structure des ménages joue un rôle important sur les besoins en résidence principale du territoire. Ainsi, les besoins de nouveaux logements restent importants, malgré le ralentissement de la population, pour maintenir sur place une population notamment jeune, indispensable au développement du territoire. Ces besoins concernent le nombre de logements, mais également leur adaptation aux attentes : taille, configuration, localisation, services, ...

5. L'orientation forte vers l'économie « présenteielle » lie étroitement dynamique de l'emploi et attractivité démographique. Les ralentissements récents de la population et de l'emploi vont de pair

EVOLUTION DE LA POPULATION ET DE L'EMPLOI DE LA CC PYRÉNÉES CATALANES SUR LA PÉRIODE 1975-2013



Source : INSEE

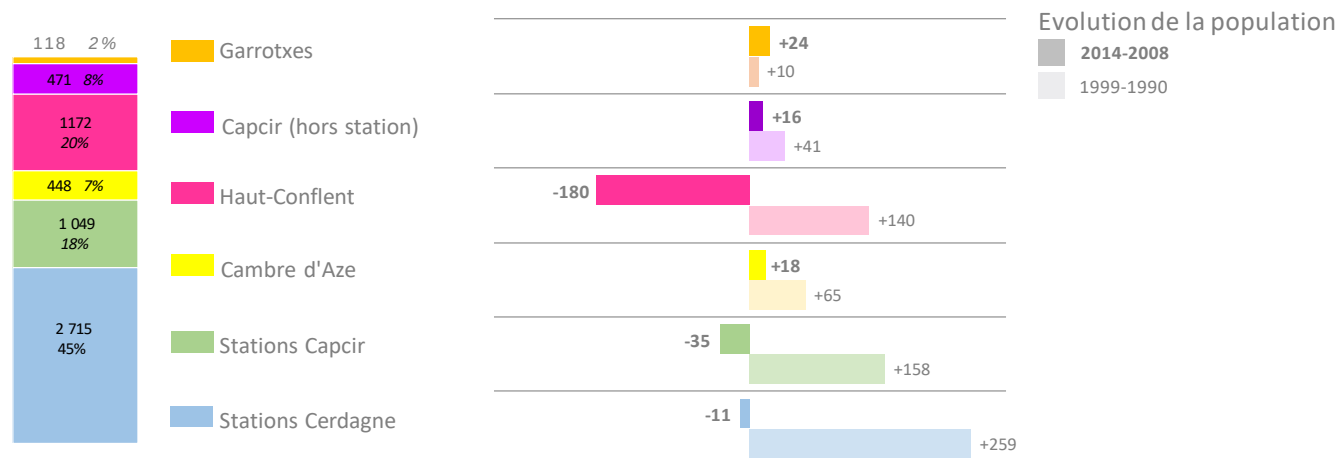
La vocation économique du territoire est résolument tournée vers les activités de loisirs sportifs et de « bien-être » proposées en direction des habitants qui séjournent ponctuellement ou fréquentent plus régulièrement les Pyrénées catalanes. L'essor de cette fonction à partir des années 1960-70 a tiré la croissance démographique du territoire. La dynamique de cette économie « présenteielle »¹ permet aussi au territoire de bénéficier d'un rapport « emplois / population » plutôt équilibré (1,7 habitants pour un emploi en 2013).

Mais ces liens étroits entre l'orientation « présenteielle » de l'économie locale et la capacité du territoire à maintenir des habitants sur place tout au long de l'année ont une contre-partie : les fragilités de l'emploi enregistrées sur la toute dernière période (215 perdus entre 2008 et 2013) se sont mécaniquement traduites par une baisse de la population permanente quasiment dans les mêmes volumes (200 habitants de moins).

¹ Selon la définition de l'INSEE, l'économie « présenteielle » recouvre les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes ». Les activités « productives » sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

6. Le fléchissement démographique vaut pratiquement pour l'ensemble des communes mais il ne se manifeste pas partout avec la même intensité

RÉPARTITION DE LA POPULATION ENTRE LES DIFFÉRENTES COMPOSANTES DE LA CC PYRÉNÉES CATALANES (2014)



Source : INSEE, population 2014

Les communes qui accueillent les principales stations de ski de la Cerdagne et du Capcir mais aussi l'essentiel de l'offre d'équipements et de services, ont longtemps été les moteurs de la croissance démographique : la dynamique d'accueil qui a marqué la décennie 1990 a eu tendance à diffuser sur l'ensemble du territoire mais elle a continué à bénéficier en priorité à ces communes. Dans le contexte actuel de ralentissement démographique, ces communes pourvoyeuses d'emplois et de services marquent le pas ; elles parviennent tout juste à stabiliser leur population (une dizaine d'habitants gagnés par Bolquère entre 2008 et 2013) voire en perdent (- 21 hab. à Font-Romeu-Odeillo-Via / -32 hab. aux Angles).

L'attractivité touristique des communes supports des stations de ski a sa contrepartie : la pression forte exercée sur les prix du foncier ou encore les prestations très inégales des produits proposés à la revente ou à la location fait que ces communes ont du mal à retenir les habitants qui souhaitent s'y loger à l'année. La fiscalité est par ailleurs plus élevée dans les communes stations.

Ce phénomène de « report » des candidats à l'accession ou à la location joue au bénéfice des autres composantes de la Communauté de communes. Dans les années 1990, le Haut-Conflent a notamment su faire valoir l'attractivité de ces prix du foncier et sa position de carrefour entre la Cerdagne et le Capcir pour capter la diffusion de l'accueil (gain de 140 habitants entre 1990 et 1999). La tendance actuelle révèle un tassement de cette dynamique : dans une évolution d'ensemble qui s'est ralentie, les facteurs d'attractivité du Haut-Conflent ont mécaniquement moins d'effet.

Surtout, ce territoire a été impacté par la restructuration de la base militaire située à Mont-Louis. Sous l'effet de la combinaison de ces éléments, le Haut Conflent vient d'enregistrer une baisse de sa population, avec la perte de 180 habitants entre 2008 et 2014. Mont-Louis retient l'attention par l'intensité problématique de sa perte de population (une centaine d'habitants perdus au cours des 6 dernières années, soit plus du tiers (38%) de sa population de 1999).

Les communes rurales faiblement peuplées du Capcir, du Cambre d'Aze et des Garrotxes s'en sortent mieux et continuent à gagner des habitants dans des volumes modestes. Elles tirent bénéfice de leur offre de grands espaces ouverts pour résister davantage aux signes de tassement de la dynamique d'accueil.

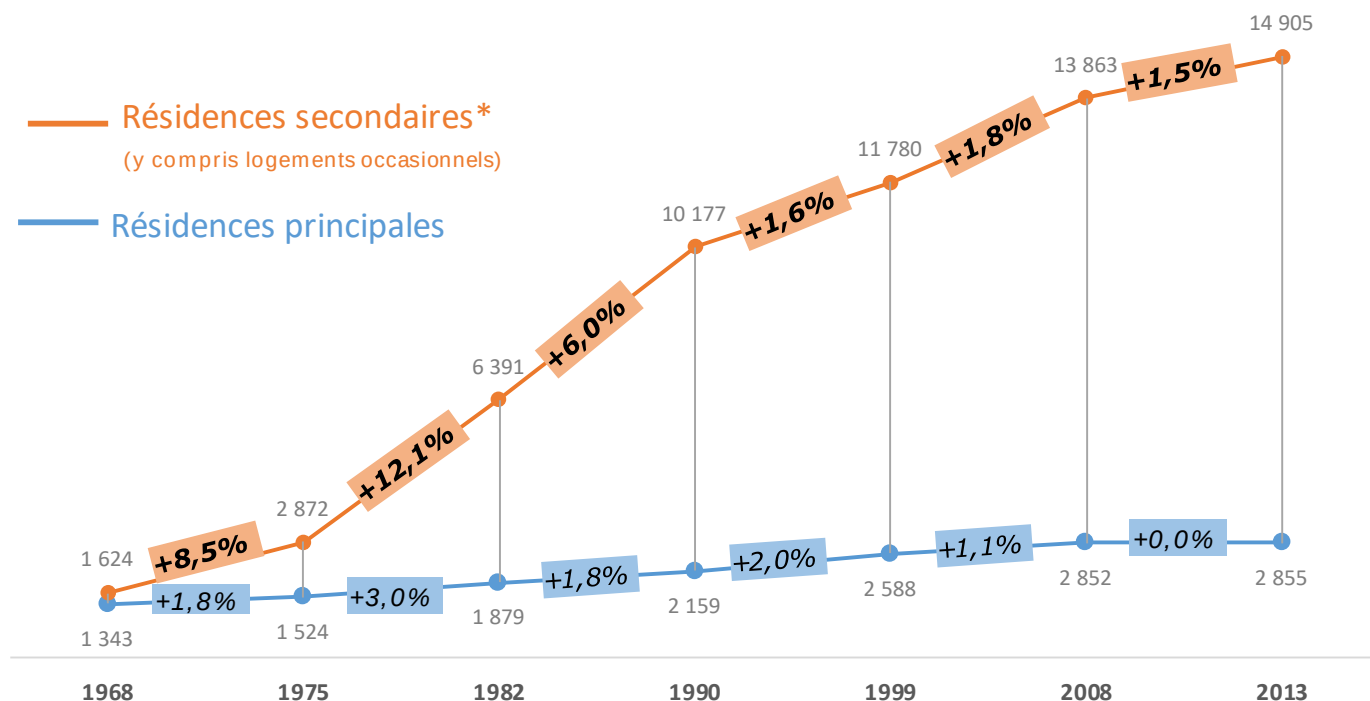
B I L'habitat secondaire, marqueur du développement résidentiel

1. L'essor résidentiel du territoire s'est appuyé sur les résidences secondaires

Comme de nombreux territoires ruraux et touristiques en secteur de montagne, la dynamique de populations, d'emplois et de création de richesses des Pyrénées catalanes a reposé sur le développement extensif de l'hébergement touristique secondaire. L'accroissement de son nombre a été posé comme moyen de capter une capacité d'investissement et d'équipement venue d'ailleurs, et en particulier issue de la métropole économique de Barcelone.

Depuis 1968 et l'affirmation de la vocation touristique du territoire avec le développement des stations de ski, le parc des résidences secondaires n'a cessé de progresser pour concerner près de 15 000 logements aujourd'hui. En 45 ans, le volume de ce parc a été multiplié par 9 ! Les années 1970 à 1990 ont connu des rythmes d'expansion très soutenus : le taux de croissance est allé jusqu'à atteindre 12,1% par an entre 1975 et 1982. La progression s'est depuis ralentie (en deçà des 2% depuis 1990) mais les volumes restent conséquents (+ 8 705 résidences secondaires entre 1990 et 2013).

CC PYRÉNÉES CATALANES - EVOLUTION DU NOMBRE DE RÉSIDENCES ENTRE 1968 ET 2013



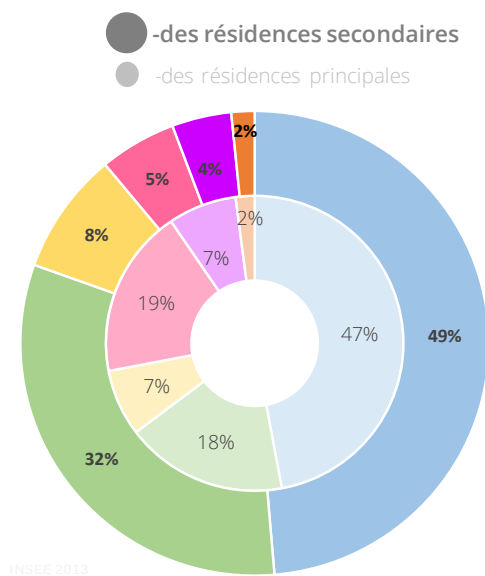
Source : INSEE

Ces rythmes soutenus de construction ont eu des conséquences sur la mobilisation du foncier et la modification des paysages. Face à la pression de la demande mais aussi celle des propriétaires fonciers, la capacité à peser sur la localisation des opérations, les formes d'habitat ou encore les rythmes de livraison s'est exercée inégalement selon les communes et les programmes.

Les taux de croissance du parc de résidences principales sont restés bien plus modestes (+ 1,5 % par an sur la période contre +5% pour les résidences secondaires). Si les parcs respectifs des résidences principales et secondaires se situait dans des volumes proches en 1968, les logements occupés à l'année sont désormais 5 fois moins nombreux que ceux mobilisés à l'occasion de séjours plus ou moins longs et fréquents.

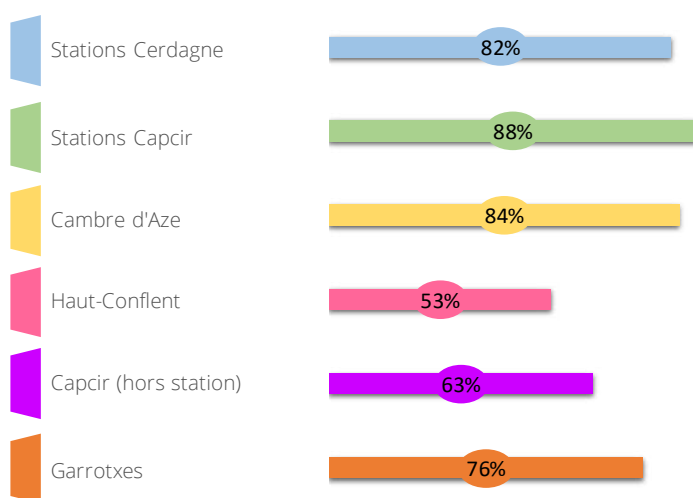
2. Le parc des résidences secondaires est surreprésenté dans les stations de ski mais il a diffusé dans l'ensemble du territoire

La répartition géographique entre les composantes de la CC Pyrénées Catalanes :



Source : INSEE 2013

Le poids des résidences secondaires dans les composantes de la CC des Pyrénées Catalanes (2013)



A l'échelle des Pyrénées catalanes en 2013¹, 81% du parc de logements est constitué de résidences secondaires. Ces dernières représentent donc un levier majeur dans l'économie du territoire. Dans toutes les communes, leurs proportions dépassent la moitié, pour atteindre jusqu'à 90% dans celles dotées d'une station de ski. A elles seules, les communes-stations de Cerdagne et du Capcir proposent plus de 8 résidences secondaires sur 10 des Pyrénées catalanes.

RÉPARTITION DE LA POPULATION

	hab	%pop
Cerdagne	2715	45%
Capcir / Garrotxes	1638	28%
Haut-Conflent	1620	27%
Total	5973	

La répartition du parc des résidences principales accuse un peu moins ces effets de concentration géographique. Le pôle Font-Romeu / Bolquère accueille aussi bien la moitié des résidences principales que secondaires du territoire. Ce facteur contribue à expliquer que sa fonction de centralité structurante soit considérée comme ressortant davantage hors période touristique qu'en pleine saison.

Les stations du Capcir ne sont pas dans la même situation : leur parc est très largement spécialisé sur l'immobilier de tourisme (88% de résidences secondaires) et elles pèsent beaucoup moins dans l'offre des résidences principales du territoire (18% de la totalité, pour 32% des résidences secondaires).

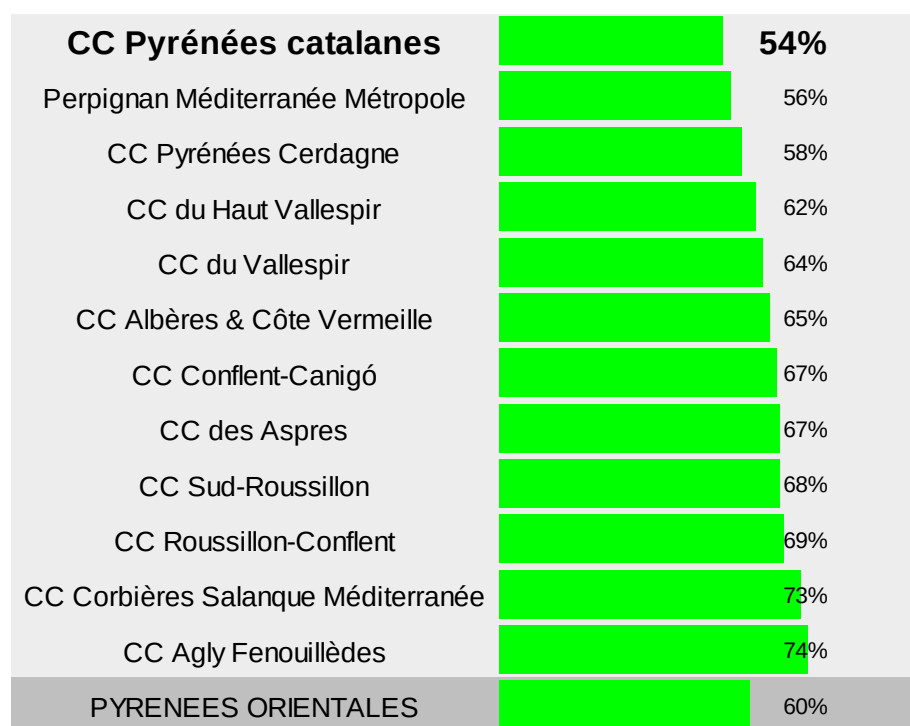
A l'inverse, le parc du Haut-Conflent est relativement moins marqué par le poids des résidences secondaires (53%). Cette composante des Pyrénées catalanes joue un rôle significatif dans l'accueil des ménages qui vivent à l'année dans la Communauté de communes (presque un ménage sur 5).

¹ Cette répartition continue de s'accroître, 85 % des logements étant des résidences secondaires en 2015 selon l'INSEE.

C I L'offre permanente : entre tensions et fragilités

1. Les conditions d'accès à la propriété donnent des signes de tension

POIDS DES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS EN 2013



Source : INSEE

54% des habitants qui habitent en permanence sur le territoire sont propriétaires de leur logement. **De l'ensemble des intercommunalités du département, c'est dans les Pyrénées Catalanes que le poids des propriétaires occupants est le plus faible.** C'est significatif du niveau de tension qui s'exerce sur les prix des terrains à bâtir. Le même constat vaut pour les ventes de biens proposées sur le « marché de seconde main ». La gamme de propositions est étendue mais pour des biens de qualité très variée. Les maisons / chalets et les appartements dont la surface, la qualité des prestations et le confort les rendent attractifs, atteignent vite des niveaux de prix élevés.

Dans ces conditions, **la pression exercée par la demande pour de la résidence secondaire rejaillit sur la capacité de la population locale à accéder à la propriété.** Par ailleurs, le constat est fait que les primo-accédants privilégient l'acquisition de terrains constructibles plutôt que la rénovation d'un logement ancien, souvent plus coûteux (prix immobilier et rénovation), ce qui va paradoxalement à l'encontre de certains principes de la Charte du Parc et des lois actuelles pour limiter l'étalement urbain¹.

¹ Parc Naturel Régional, Diagnostic partagé - Les enjeux de l'habitat à l'échelle du territoire du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes, 2017

2. Le développement du parc HLM a été saisi comme outil de réponse à la consolidation de l'offre locative permanente

Nombre de logements HLM (2016) Source Répertoire du Parc Locatif Social		Nbre de résidences principales (2013 INSEE)	Taux HLM
Font-Romeu	105	986	10,7%
La Cabanasse	99	291	34,0%
Formiguères	56	199	28,1%
Matemale	29	129	22,4%
Angles (Les)	24	266	9,0%
Puyvalador	14	38	36,8%
Bolquère	6	358	1,7%
Fontrabieuse	5	54	9,2%
Mont-Louis	5	85	5,9%
CC Pyrénées Catalanes	343	2 855	12,0%
Pyrénées orientales	21 308	211 502	10,1%

Dans un territoire où le parc locatif privé privilégie les locations saisonnières, le secteur public vient consolider l'offre locative « à l'année ». Le parc HLM des Pyrénées catalanes compte 343 logements. Son poids s'élève à 12% des résidences principales. C'est deux points de plus que la moyenne départementale. Sa localisation géographique apparaît relativement disséminée. La ville-centre de Font-Romeu réunit un peu plus d'une centaine de logements HLM mais La Cabanasse quasiment autant. Formiguères affiche aussi un taux de logement social élevé.

Les formes architecturales recouvrent une gamme variée, qui s'étalent de l'immeuble collectif de 3 ou 4 étages, aux pavillons récents juxtaposés « en bande », en passant par des opérations d'acquisition-amélioration du bâti ancien situé en cœur de village.

Si la proportion de logements sociaux sur le territoire est importante par rapport au département, il est à noter que beaucoup des personnes qui pourraient en bénéficier n'en font pas la demande. En effet, **61,2% de la population présente des revenus modestes et pourraient être éligible à un logement social or seulement 12% des logements sont sociaux.**

La faible demande en logements sociaux est en partie liée à la longueur et la méconnaissance des démarches et à une offre parfois inadéquate (trop petit, mal isolé, ...). Cela mène parfois les habitants à vivre dans un parc privé peu qualitatif, notamment ancien. Ce parc ancien, qui représente une proportion importante des logements permanents (35% < 1970), est souvent moins bien entretenu et possède un fort taux de vacance, contribuant à sa dégradation.

Cette population se retrouve contrainte de vivre dans une situation de précarité énergétique, avec des logements peu confortables et mal adaptés à leurs besoins. De plus la dégradation du parc ancien contribue à l'érosion du patrimoine bâti.

Les coûts de rénovation, que ce soit en secteur patrimonial ou pour la mise niveau énergétique sont souvent rédhibitoires pour la population locale qui privilégie la construction neuve. **Ce sont donc les plus démunis qui vivent dans le parc dégradé et énergivore entraînant des situations de précarité énergétique.**



3. Le parc HLM est soumis à un positionnement complexe et fragile

LES DEMANDES DE LOGEMENTS HLM

RATIO nbre de demandes HLM pour 100 logements HLM			Demandes HLM SNE 2016	Logements HLM RPLS 2016
CC Agly Fenouillèdes		17%	40	234
CC Pyrénées catalanes		24%	83	343
CC Pyrénées Cerdagne		30%	81	270
CC des Aspres		41%	374	903
CC du Haut Vallespir		47%	129	277
CC Conflent-Canigó		47%	252	536
CC Albères & Côte Vermeille		53%	1 145	2 179
Perpignan Méditerranée Métropole		54%	7 916	14 541
CC du Vallespir		64%	387	607
CC Corbières Salanque Méditerranée		67%	309	463
CC Roussillon-Conflent		71%	251	353
CC Sud-Roussillon		76%	459	602
Pyrénées Orientales		54%	11 426	21 308

Source : site Office 66 / SNE

LA TAILLE DES MÉNAGES DEMANDEURS D'UN LOGEMENT HLM PAR RAPPORT À LA TYPOLOGIE DU PARC

PARC HLM	T1	T2	T3	T4	T5	T6 et +
305	21	57	93	91	39	4
	7%	19%	30%	30%	13%	1%
DEMANDES HLM	1 pers	2 pers	3 pers	4 pers	5 pers	6 pers
83	37	23	16	6	0	1
	45%	28%	19%	7%	0%	1%

Source : site Office 66 / SNE

DEMANDES HLM	T1	T2	T3	T4	T5	T6
	7%	25%	40%	20%	3%	0%

Source : Atlas du logement social de la DDTM, 2015

L'expression de la demande sociale est peu pressante, au regard de son volume (81 ménages demandeurs au 1er janvier 2016) comme du niveau de pression exercée sur l'offre : **avec un ratio de 24 demandes pour 100 logements, la Communauté de communes Pyrénées Catalanes affiche parmi les degrés de tension les plus faibles du département.**

On constate cependant un fort décalage entre la part des demandeurs et les ménages modestes pouvant potentiellement en bénéficier (**61,2% des ménages ont des revenus inférieurs ou égaux aux plafonds HLM, alors que 12 % du parc locatif est aidé**)¹. Au-delà de leur taille, la configuration des logements, les modes de chauffage, l'isolation, l'accessibilité mais aussi la méconnaissance ou la méfiance vis-à-vis du parc social peuvent expliquer cette désaffection.

Le territoire connaît ainsi un report des ménages modestes vers le parc privé (propriétaires occupants ou locataires), sur les logements les moins chers, soit des logements anciens, avec d'importants coûts énergétiques, et pas toujours adaptés aux attentes des occupants.

Les besoins sociaux apparaissent aussi en décalage avec la typologie du parc : près de la moitié des besoins émanent de personnes seules, tandis que la vocation familiale de cette offre fait qu'elle propose très peu de petits logements (20% de T1-T2). Le même décalage est constaté sur le parc public, avec notamment un déficit de logements abordables pour les jeunes étudiant ou travaillant sur le territoire, ne permettant pas d'absorber la décohabitation, ou encore les saisonniers.

La demande en logements sociaux porte cependant essentiellement sur des logements médians (T3 à 40%), malgré la petite taille des ménages². L'offre de logements sociaux du territoire semble à ce titre plus équilibrée. Ce phénomène de demande sur logements plus grands que les besoins peut être dû au fait que les petits logements du territoire, peu nombreux, ne correspondent pas aux aspirations locales en termes de configuration ou encore de performance énergétique (studio-cabines, maisons de village scindées en appartements, ...)³.

Les caractéristiques de la demande sociale (son faible volume, son orientation vers des ménages de petite taille...) fragilisent le positionnement du parc HLM. **Ce constat pose l'enjeu des conditions à réunir pour optimiser la capacité du parc HLM à répondre aux attentes et parcours résidentiels des habitants.**

1 Parc Naturel Régional, Diagnostic partagé - Les enjeux de l'habitat à l'échelle du territoire du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes, 2017

2 Atlas du logement social de la DDTM, 2015

3 Parc Naturel Régional, Diagnostic partagé - Les enjeux de l'habitat à l'échelle du territoire du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes, 2017

En ce qui concerne les étudiants, ils représentent 7,7% de la population du PNR en présentant un profil hétérogène (lycéens, étudiants, stagiaires non rémunérés, ...). Leur demande en logement se concentre sur les locations de petites surfaces à des loyers abordables. Or, ils ont des difficultés à trouver des logements saisonniers du fait notamment de la concurrence avec les hébergements touristiques répondant à une clientèle présente de manière plus intermittente sur l'année et aux revenus plus importants. Cela contribue à une hausse des loyers et à la mise sur le marché de ces logements sur de trop courtes périodes.

Les étudiants partagent un profil similaire aux travailleurs saisonniers, ils ont peu de revenus et cherchent à louer sur des périodes plus longues (année scolaire) que les touristes.

Le territoire est par ailleurs caractérisé par l'importance des travailleurs saisonniers (30% des emplois). Une partie d'entre eux résident à l'année sur le territoire, enchaînent contrats estival et hivernal, ou multiplient les activités (agriculteurs). Ce sont des saisonniers sédentaires.

Cependant un certain nombre sont itinérants, et ne résident sur le territoire qu'une partie de l'année. Des logements leur sont destinés, mais boudés car trop chers (on rencontre par exemple un immeuble vide qui leur est destiné à Puyvalador) ou par une offre méconnue et peu relayée. Ces saisonniers itinérants sont nombreux à loger dans leur véhicule (camion, caravane), dans des espaces qui n'y sont pas dédiés.

Face à cette situation, on constate qu'il y a un besoin de logements abordables et adaptés en station ainsi qu'un besoin d'aires d'accueil pour les itinérants.

Synthèse des enjeux

3.2 I Habiter le territoire : quels logements et pour qui?

Atouts	Faiblesses
• La contribution équilibrée du pôle principal Font-Romeu / Bolquère à l'offre d'habitat aussi bien secondaire que permanent (accueil de la moitié des résidences principales comme secondaires de la Communauté de communes) • A l'échelle de la Communauté de communes, les complémentarités et l'équilibre d'ensemble trouvés dans la répartition géographique de l'offre de logement, avec : - une part de résidences secondaires largement majoritaire dans les stations de ski, - un poids davantage conséquent de l'habitat permanent dans les autres communes • La présence significative (12% des résidences principales) et disséminée géographiquement du parc HLM qui propose des « locations à l'année » à des loyers abordables	• La forte pression de la demande pour l'habitat secondaire qui pèse sur les parcours résidentiels, par rapport à la capacité de la population locale : - à accéder à la propriété (54% de ménages propriétaires, soit le plus faible taux des intercommunalités des Pyrénées orientales). - à se loger en locatif dans de bonnes conditions (dans un parc accessible, et proposant des logements de qualité) • Le différentiel de rentabilité qui oriente structurellement le marché vers les « locations saisonnières » au détriment de l'offre locative permanente ; les parcours locatifs des ménages à ressources modestes ou en contrats courts subissant tout particulièrement ces effets sélectifs • Le processus de desserrement résidentiel qui se nourrit du manque d'offre accessible et de qualité à proximité des principaux pôles d'emplois et de services que représentent les stations de ski • Le décalage de certains programmes HLM à l'égard des préférences et standards résidentiels actuels (en termes de typologie des logements, de performance énergétique...)
Opportunités	Menaces
• Les efforts de « mise en lisibilité » des possibilités d'hébergement touristique du territoire, notamment relayés par les offices du tourisme • Les projets de requalification des programmes HLM qui donnent des signes de « décrochage » • La volonté partagée de conforter l'habitat permanent	• Le développement des hébergements touristiques et secondaires plus ou moins maîtrisé selon les communes et les programmes, avec des impacts sur les rythmes de consommation du foncier • Les signes d'essoufflement de la dynamique économique et démographique qui interrogent l'attractivité résidentielle du territoire (dans son aptitude à donner envie de fréquenter et revenir sur le territoire comme à permettre à ses habitants d'y vivre et travailler)



Paroles d'acteurs

L'habitat permanent nous préoccupe. On est attentif à ce que les habitants du territoire, et notamment les jeunes, puissent devenir propriétaires de leur logement. Certains lotissements communaux ont proposé des lots qui n'étaient cédés qu'à condition que les propriétaires soient là toute l'année. Mais sur le long terme, c'est plus compliqué de le maîtriser : des reventes ont eu lieu à la faveur de résidences secondaires et l'on n'a rien pu faire.



Le rôle de l'Office 66 sur le territoire passe par l'amélioration des fractions « vieillissantes » de son parc locatif social, notamment en termes de performance énergétique. On développe aussi une politique attractive des loyers parce que le coût de la vie en montagne est plus cher, en termes de charges de chauffage, de transport... Enfin, l'ouverture cet été d'une antenne de gestion locative à Saillagouse va nous permettre de gagner en réactivité et en qualité d'écoute par rapport à la demande.



Enjeux

• Valoriser l'habitat permanent comme pilier du développement équilibré du territoire

La concurrence et la pression du marché nourri par l'activité touristique contrainst la capacité des habitants à se loger dans de bonnes conditions. Elle pèse sur l'attractivité du territoire. Quantitativement, la place accordée à l'habitat gagnera à être confortée dans le développement à venir de l'offre. L'enjeu est de calibrer son dimensionnement à hauteur des besoins, ceux alimentés par la croissance démographique et ceux générés par la transformation de la structure des ménages (vieillessement...).

• Diversifier et améliorer l'habitat permanent

Qualitativement, l'offre d'habitat permanent doit pouvoir favoriser le déroulement « sur place » des parcours résidentiels. Les leviers sont ici à rechercher du côté de :

- la promotion de sa diversité
- l'attention portée à la prise en compte de besoins spécifiques (saisonniers, étudiants...)
- l'accompagnement dans la recherche de solutions logement (accueil, information, orientation, « captation » de locations à l'année...)
- l'amélioration de sa qualité dans le parc privé comme public (performance énergétique, adaptation à la perte d'autonomie liée à l'avancée en âge...)
- la maîtrise de son coût et de son accessibilité financière (location et accession à la propriété)
- l'orientation de ses implantations (consolidation des liens habitat / services / déplacements – limitation des impacts fonciers et paysagers...)

La reprise du parc de résidences secondaires est la question qui soulève les plus vifs débats dans les PLU. La quantité de logements offerts au tourisme a dépassé la demande, et ces logements ont vieilli.



3.3 | Les mobilités

A | Un fonctionnement construit sur la mobilité

Les mobilités ont toujours participé au développement social et aux dynamiques économiques du Massif des Pyrénées qui offre un cadre naturel d'exception.

Quelle peut être aujourd'hui l'organisation des réseaux de transports et des mobilités des habitants et touristes à l'heure de la transition énergétique ?

Quelles sont les solutions de la grande accessibilité pour venir dans les stations des Pyrénées Catalanes, ou plus locales pour la mobilité quotidienne, et selon quelles innovations à l'œuvre ?

Malgré sa position géographique souvent considérée comme un obstacle aux déplacements, le Massif pyrénéen reste un point de passage-clé à l'échelle européenne depuis sa façade méditerranéenne. Le développement du chemin de fer au XIX^{ème} siècle puis des routes au XX^{ème} siècle (route des cols, tunnels) ont successivement permis le développement des vallées, des stations thermales et d'altitude.

Considéré comme isolé sinon enclavé sur certains bassins de vie (Garrotxes), le territoire de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes est inscrit dans la trame de mobilité des Pyrénées Orientales.

1. De grandes infrastructures de transport sont situées aux portes du territoire :

- **A l'échelle nationale**, avec le tunnel autoroutier de Porté-Puymorens sur l'axe de la N-20 depuis Toulouse et la gare internationale de Latour-de-Carol - Enveitg, qui accueille le terminus des trains intercity de nuit depuis Paris-Austerlitz, les TER vers et depuis Toulouse-Matabiau ainsi que le Train Jaune vers et depuis Villefranche-de-Conflent (gare de Villefranche-Vernet-les-Bains), qui est la ligne de chemin de fer historique du territoire.

- **A l'échelle européenne**, avec le tunnel du Cadi, côté Catalogne espagnole sur l'axe C-16 qui est aussi l'axe européen menant vers Barcelone depuis Toulouse et Orléans).

Ce premier panorama est à compléter avec la nouvelle donne engagée sur le rail à travers le Train Jaune, qualifié en Train Express Régional, qui confirme l'inscription du territoire au cœur des flux touristiques, en même temps qu'elle interroge le rôle de ses gares.

Enfin, le système routier de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes associe 3 types de fonctions:

- les fonctions productives en tout point du territoire
- le fonctionnement résidentiel
- le fonctionnement touristique lié à l'économie de la neige (stations de ski, domaines nordiques)

La cohabitation de ces trois fonctions est un défi.



SYSTEME ROUTIER A L'ECHELLE NATIONALE ET EUROPEENNE



Réseau ferré

- LGV en service (Madrid-Perpignan)
- LGV en travaux (SEA, CNM, YBasque)
- LGV à l'étude (LNMP, GPSO)
- Ligne existante : modernisation réalisée, en cours ou programmée
- Lignes existantes

Réseau routier

- Élargissement des autoroutes (mise à 2x3 voies) réalisée, en cours ou programmée
- Réseau autoroutier
- Aménagement capacité et sécurisation du réseau national

Station de ski

- ✈️ Aéroport
- G Gare



2. La voiture individuelle, un modèle de transport toujours très privilégié

Vivre ou travailler dans la Communauté de communes Pyrénées Catalanes nécessite d'être mobile et implique une capacité à pouvoir être mobile. La gestion des modes de déplacements passe en premier lieu par la voiture qui est le mode de transport de référence, très souvent la seule solution possible (hors navettes en direction des domaines skiables l'hiver) :

- Il offre souplesse, réactivité, indépendance.
- Il coûte, mais il s'inscrit dans un territoire de montagne où la distance se parcourt avec de nombreux obstacles : fortes déclivités, routes en lacets, passage de cols, routes de fond de vallée qui sont des contraintes fortes lors d'un déplacement car cela représente de vraies limites géographiques, naturelles et psychologiques.
- Enfin, il permet de se rendre de « porte à porte » de son lieu de départ et d'arrivée, de prendre en compte la pluralité des besoins de déplacement qui sont loin d'être rythmés uniquement par la mobilité domicile/travail : l'évolution des modes de vie et des trajectoires des publics accroît la démultiplication des besoins et des motifs de déplacement.

Ce modèle de la voiture individuelle demande à être optimisé au regard des exigences énergétiques et environnementales, et de ses effets sur la solvabilité des ménages. Il convient aussi d'analyser la place de la voiture dans les domaines skiables durant la saison touristique hivernale (une forte fréquentation s'accompagnant de la présence d'un nombre important de véhicules à gérer).

USAGE DE LA VOITURE

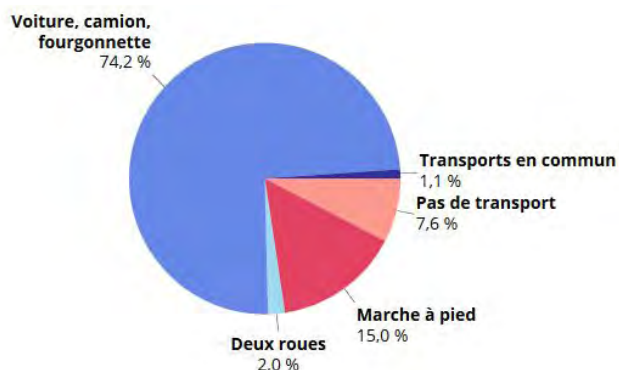


74,2 %

des habitants utilisent leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail

source : INSEE 2014

MODE DE TRANSPORT PRIVILEGES POUR LES DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL



source : INSEE 2014



FLUX DE MOBILITE PROFESIONNELLE LES DEPLACEMENTS DOMICILE - TRAVAIL DANS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Définition

Les navetteurs sont les actifs ayant un emploi qui ne travaillent pas dans leur commune de résidence. Dans cette publication, les actifs effectuant des trajets de plus de 200 kilomètres n'ont pas été pris en compte. En effet, au-delà de cette distance, les déplacements ne sont que rarement quotidiens ; l'actif ne rentrant, la plupart du temps, que le week-end dans sa résidence principale. Ils permettent cependant de comparer les territoires entre eux

Chiffres Clefs

Près de 56 % des navetteurs résident et travaillent au sein de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes, notamment en Capcir et Haute-Cerdagne (63%).

Les échanges les plus nombreux entre 2 communes se situent entre Bolquère et Font-Romeu, soit 175 navetteurs par jour.

Au sein de la Communauté de communes, ce sont plus de 2000 navetteurs qui se croisent sur le territoire quotidiennement. Et ils sont un peu plus de 4500 actifs à se déplacer.

Communes	Actifs travaillant dans leur commune de résidence		Actifs travaillant hors de leur commune de résidence		Total actifs ayant un emploi
	nombre	%	nombre	%	
Les Angles	295	85	52	15	347
Fontrabieuse	18	42	25	58	43
Formiguères	110	55	90	45	201
Matemale	78	43	102	57	180
Puyvalador	24	56	20	47	43
Réal	7	23	23	77	30
Capcir	532	63	312	37	844

Ayguatébia-Talau	0		20	100	20
Railleu	0		8	100	8
Sansa	4	36	7	64	11
Garrotxes	4	10	35	90	39

La Cabanasse	80	27	219	73	299
La Llagonne	47	37	79	63	126
Mont-Louis	96	62	59	38	155
Planès	12	41	16	55	29
Saint-Pierre-dels-Forcs	44	39	68	61	112
Sauto	19	41	27	59	46
Haut-Conflent	298	39	468	61	767

Bolquère	159	40	243	60	402
Font-Romeu-Odeillo-Via	640	76	200	24	840
Eyne	29	39	46	61	75
Haute-Cerdagne	828	63	489	37	1317

TOTAL	2467	56	2073	44	4542
--------------	-------------	-----------	-------------	-----------	-------------

source : insee, recensement de la population 2013

Commune de résidence	Commune du lieu de travail	Actifs ayant un emploi
Bolquère	Font-Romeu-Odeillo-Via	175



B I Un territoire aux portes d'axes structurants nationaux et européens

Le territoire de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes se situe au cœur d'un triangle formé par Montpellier, Toulouse et Barcelone : par transport routier à 2H de la région de Barcelone - 5 millions d'hab. ; 1H de l'aire urbaine de Perpignan - 286 000 hab. ; 3H de Montpellier - 500 000 hab. ; 2H de Toulouse - 860 000 hab.

Les autoroutes encadrent les Pyrénées sans y pénétrer, côté français comme côté espagnol. La grande vitesse ferroviaire, partiellement en service sur la façade méditerranéenne, fait l'objet d'une programmation ambitieuse d'ici 2032 dont la diffusion des effets dans le Massif est à bâtir. Les grandes infrastructures d'accès au massif sont quant à elles en cours de consolidation.

De manière rapprochée, trois axes « d'entrée » principaux permettent de rejoindre et d'accéder au territoire de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes :

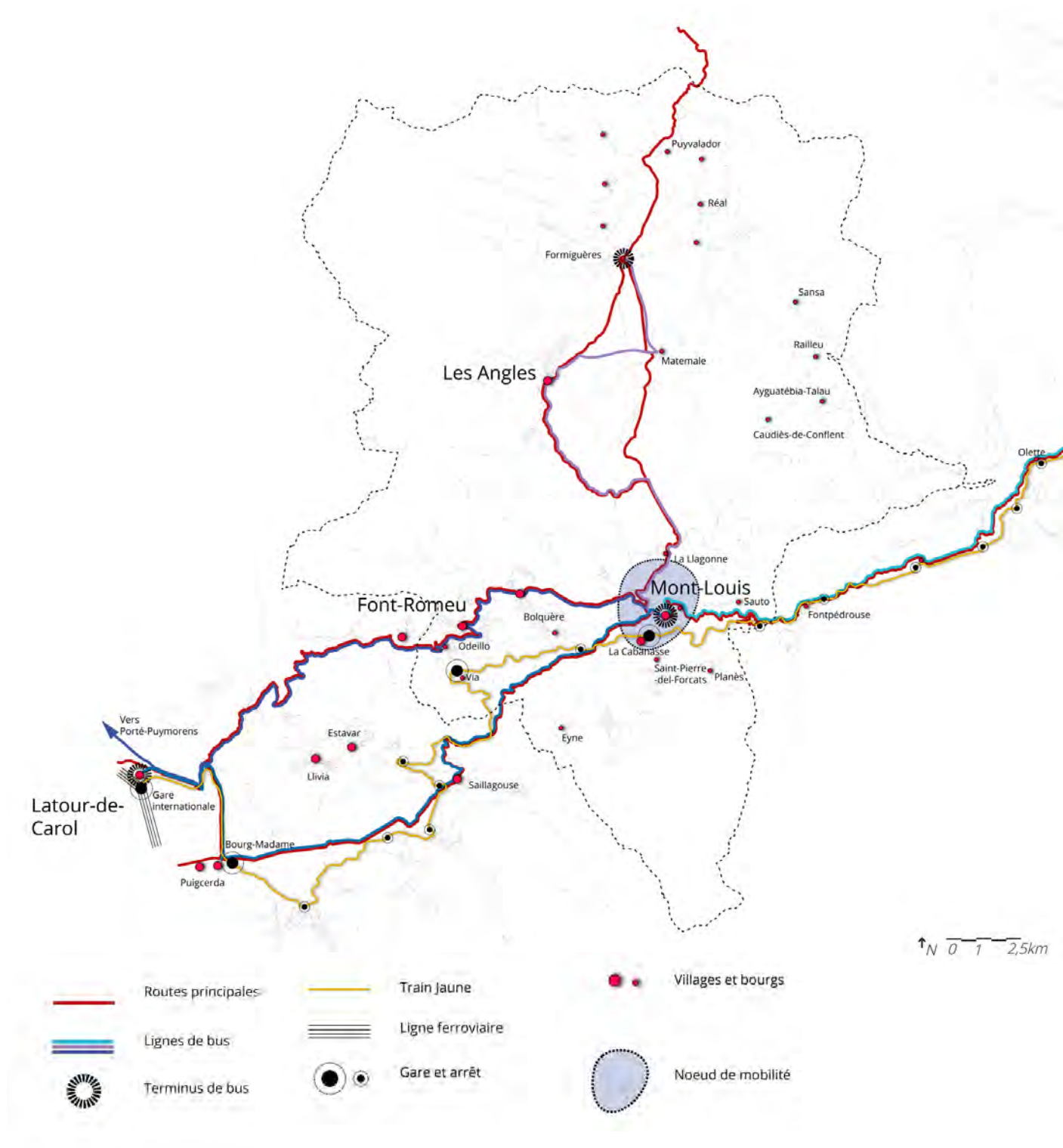
- La vallée de la Têt avec l'axe de la RN116 qui mène à Font-Romeu depuis Bourg-Madame et à Sauto depuis Prades et Olette)
- La vallée de l'Aude avec l'axe de la RD118 qui mène à Puyvalador depuis Quillan, jusqu'à Mont-Louis où il rejoint la RN116.
- La vallée des Garrotxes avec l'axe de la RD4 qui mène à Sansa et Ayguatébia-Talau depuis Olette au départ de la RN116.

La Cerdagne est le bassin de vie transfrontalier voisin : la principale ville, Puigcerdà, est en Catalogne espagnole mais de nombreuses personnes qui y travaillent ont fait le choix d'habiter côté français parce que le logement y est plus accessible. Ce sont ainsi plus de 250 personnes qui tous les jours passent la frontière pour aller travailler. Mais ce n'est pas l'unique motif : les achats et les sorties sont également source de déplacements transfrontaliers, tout comme l'accès à des équipements pionniers comme l'hôpital transfrontalier de Puigcerda, hôpital franco-espagnol de coopération territoriale, situé de manière centrale dans la Cerdagne.

Se fait jour un enjeu particulier d'accès routier plus direct à l'hôpital et d'accessibilité en transports collectifs depuis les communes cerdanes côté français. Quelles réponses apporter en matière de transport ? Aujourd'hui, à part la voiture, aucun autre mode de transport ne permet de rejoindre le centre hospitalier de Puigcerda à moins de 2 km de la frontière française et de Bourg-Madame, où arrive le Train Jaune et les bus à 1€ du département.



PRINCIPAUX AXES ET LIGNES DE TRANSPORTS DU TERRITOIRE



C I Un réseau de voirie dense, fortement sollicité par l'économie de la neige et qui demande un entretien important

Le réseau routier s'articule à la route nationale 116, axe structurant qui traverse le territoire d'Est en Ouest pour devenir la route nationale 20, de Bourg-Madame à Porté-Puymorens. Cet axe, qui représente aussi la voie d'accès à l'Andorre, fait l'objet d'importants travaux (sécurisation, créneaux de dépassement, aires de chaînage, déviation de village). La RN116, jusqu'à Mont-Louis, est la voie qui supporte le plus gros trafic routier (entre 5 000 et 10 000 véhicules/jour). En période de pointe (vacances d'hiver et d'été), ce fort trafic se déploie aussi sur la RD 118 et la RD 618 pour rejoindre les stations de montagne.

Mont-Louis a la caractéristique d'être à la convergence de plusieurs axes départementaux et nationaux : ce secteur géographique concentre et supporte donc des flux de transit non négligeables.

Un réseau secondaire dessert les différents bassins de vie du territoire :

- l'axe qui irrigue le Capcir est la RD118. Cet axe Nord/Sud traverse le Capcir et assure le trafic de grande desserte et/ou le trafic de transit jusqu'à Mont-Louis et la RN116 au sud et l'Ariège ou l'Aude au nord.
- La D618 relie Ur à Mont-Louis, en passant par Font-Romeu.
- On peut citer également la RD 4 des Garrotxes et la RD32 des Angles.

Pour beaucoup d'entre eux, les axes secondaires sont des routes sinueuses de montagne, qui nécessitent de lourds investissements de protection (chute de pierres...). Leur entretien, notamment en hiver par temps de neige, est très coûteux pour les collectivités (Conseil Général pour les routes départementales, communes et syndicats de voirie). Il s'agit cependant d'une nécessité pour les habitants.

Le département, dans son plan pluriannuel 2016-2022 a programmé l'amélioration du réseau routier départemental sur certains secteurs du territoire des Pyrénées Catalanes : la RD 118 de Puyvalador vers l'Aude, l'amélioration de la RD4 « Murs des Garrotxes ».



Bus à 1€ en gare de Via, commune de Font-Romeu



Création d'une piste cyclable entre Puyvalador et Formigüères, le long de la D618

Les liaisons entre la Communauté de communes et l'ensemble de la Région sont bonnes, notamment du fait des améliorations apportées aux RN116 et RN20.

D'une manière générale, la Communauté de communes présente un bon réseau routier mais un temps de parcours important entre les bassins de vie. Toutefois, en période hivernale, certains accès sont privilégiés en fonction des conditions météo, même s'ils impliquent des temps de trajets un peu plus longs. C'est pour ces différentes raisons, que **les communes des Garroxtes réfléchissent à la création d'un "barreau" routier supplémentaire entre Ayguatébia et Railleu pour améliorer la desserte dans leur territoire.**

Les principales stations de montagne sont des pôles d'attraction qui génèrent un afflux touristique localisé géographiquement et chargent le réseau routier (RD10 et RD 618) : elles ne bénéficient pas d'un point d'arrivée de transport en commun en cœur de station, bien que les cars touristiques y accèdent, et il n'existe pas de transport en commun sur l'intercommunalité (seul le bus à 1 euro mis en place par le Conseil Départemental assure une desserte).

Cela pose la question du développement des déplacements alternatifs à la voiture individuelle en l'absence de réseau de transport en commun performant.

Les échanges pendulaires sont importants et accentués lors de la saison hivernale avec les communautés de communes voisines.

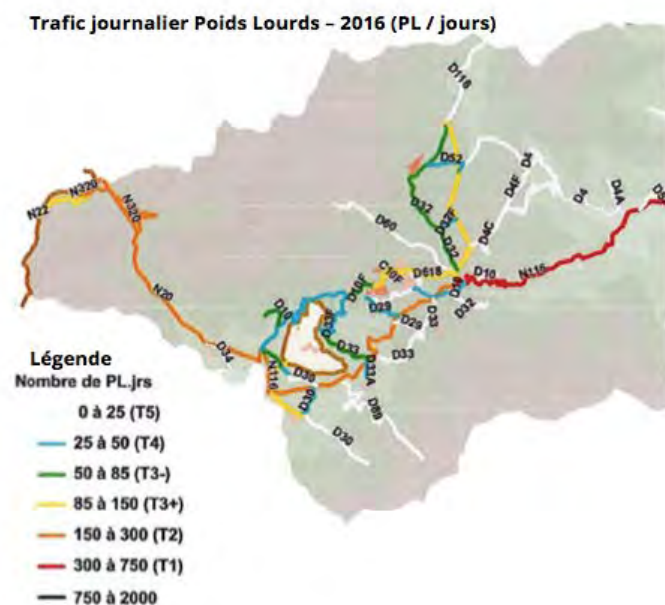
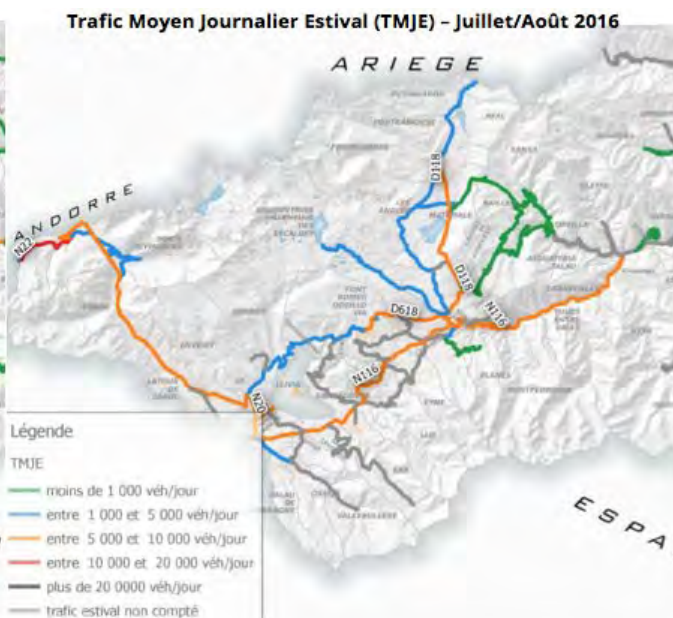
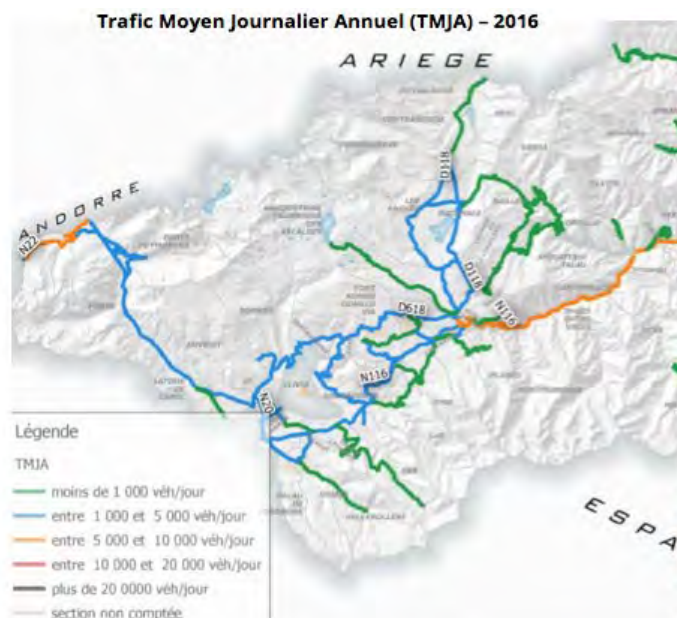


Stationnement dans la station de montagne des Angles



Réseau secondaire de voirie, commune de Saint-Pierre-dels-Forcats

CARTES DE COMPTAGE DU TRAFIC ROUTIER



source : extrait des comptage des circulation départementale, février 2017



TABLEAU DE COMPTAGE DU TRAFIC ROUTIER

Section	Route	Ind	Origine		Extrémité		Comptage		Année en cours 2016				MJA	Année	OBSV		
			Lieu-dit	PR Dist	Lieu-dit	PR Dist	Lieu-dit	PR Dist	MJA	%PL	MJE	EVO %	2015	Comptage			
402500	D	4			OLETTE	1 947	FORMIGUERES	26 181		10 0	43			0,00	43	2015	
402600	D	4	A		OLETTE	0 0	THUIR D'EVOL	2 374		1 200	109			1,87	107	2011	
402800	D	4	C		D 4	0 0	COL QUILLANE	18 83		10 0	290			2,11	284	2015	
403100	D	4	F		RAILLEU	0 0	CAUDIES CONFLENT	6 220		4 0	37			0,00	37	2015	
406400	D	10			SAUTO	0 0	FETGES	2 194		1 0	148			2,07	145	2014	
406500	D	10			N 116 MONT-LOUIS	2 194	LA CABANASSE	3 523		3 0	1413			1,87	1387	2015	
406600	D	10			LA CABANASSE	3 523	COL DE LA PERCHE	5 119		4 0	934			1,85	917	2014	
406700	D	10			COL DE LA PERCHE	5 119	BOLQUERE	6 963		6 0	1056			1,83	1037	2014	
406800	D	10			BOLQUERE	6 963	ODEILLO	11 501		9 0	580			1,75	570	2014	
406900	D	10			VILLEN.ESCALDES	11 501	DORRES	14 123		12 0	1803			3,44	1743	2013	
407200	D	10	C		BOLQUERE	0 0	D618 BOLQUERE	2 707		1 200	710			1,87	697	2014	
300400	D	10	F		EGAT	0 0	FONT-ROMEU	2 707	EGAT	0 330	2866	3663		3,47	2770	2016	
416400	D	29			EYNE	0 0	N 116	2 720		1 0	242			2,11	237	2014	
416500	D	29			N 116	2 720	ODEILLO	6 248		3 0	1239			2,23	1212	2014	
417500	D	32			PLANES	0 0	LA CABANASSE	4 650		3 0	305			1,67	300	2015	
417600	D	32			D60 LA LLAGONNE	4 650	LES ANGLS	13 760	LES ANGLS	10 930	1864	3085		-0,32	1870	2009	
417700	D	32			LES ANGLS	13 760	FORMIGUERES	18 906		15 0	1717			2,26	1679	2015	
418500	D	32	F		D 32	0 0	D118 MATEMALE	1 373		1 0	1412			-0,35	1417	2012	
418700	D	33			COL DE LA PERCHE	0 0	EYNE	3 500		1 0	354			3,21	343	2014	
418701	D	33			EYNE	3 500	SAILLAGOUSE	10 565	LLO	6 0	159			3,25	154	2014	
418800	D	33			SAILLAGOUSE	10 648	LLVIA	16 288		14 0	1728			2,49	1686	2014	
418900	D	33	A		N 116	0 0	ERR	1 205		0 950	1205			3,43	1165	2014	
419400	D	33	F		ESTAVAR	0 0	EGAT	6 791		0 150	1055			3,43	1020	2014	
419500	D	34			LATOUR DE CAROL	0 0	PUIGCERDA	3 276		1 0	564			1,08	558	2014	
424300	D	52			MATEMALE	0 0	LES ANGLS	3 608		2 0	1179			-0,34	1183	2015	
426200	D	60			D118 LA LLAGONNE	0 0	LES BOUILLOUSES	12 215		10 0	566			2,17	554	2015	
304100	D	118			FORMIGUERES	7 695	D618 MONT LOUIS	21 324	COL DE LA QUILLANE	17 645	3387	5380		2,30	3311	2016	
304200	D	118			D618 MONT LOUIS	21 324	N116 MONT LOUIS	21 785	MONT LOUIS	21 500	5223			1,89	5126	2015	
306000	D	618			D10f FONT ROMEU	16 30	D118 MONT LOUIS	24 187	PYRENEES 2000	20 565	3523	5556		1,91	3457	2016	
3000	N	116			D4 OLETTE	58 178	D118 MONT LOUIS	78 535	OLETTE	58 280	5256	5,5	7069	-1,50	5336	2016	
3100	N	116			D118 MONT LOUIS	78 535	D10 COL DE LA PERCHE	81 60	MONT-LOUIS / N116	79 0					4322	2016	
3200	N	116			D10 COL DE LA PERCHE	81 60	N20A BOURG-MADAME	99 173	HIX	98 180	4126	4,7	5729	-2,18	4218	2016	
1300	N	116			N20A BOURG-MADAME	99 173	GIRATOIRE N116 / N20	99 1586	BOURG-MADAME-NORD	99 657	3902	5,5	5178	-3,13	4028	2016	

Le tableau de mesures de trafic ci-dessus indiquent les principaux relevés de trafic sur les sections des voiries principales (RN 116, D118) et secondaire (D10, D4) de la communauté de communes et au-delà, vers les territoires voisins (Egat et Targassonne, Saillagouse, Bourg-Madame, Latour de Carol, Puigcerda, Olette).

source : extrait des comptage des circulation départementale, février 2017

Durant l'année 2016, le trafic moyen journalier de passage au col de la Quillanne (section Formiguère - Mont-Louis) sur la RD618 a été d'environ 3400 véhicules/jour avec un pic à près de 5400 véhicules/jour en période estivale.

Sur la RN116, l'axe principal traversant d'Est en Ouest le territoire, le trafic moyen journalier a été d'environ 4300 véhicules/jour avec un pic à près de 5700 véhicules/jour en période estivale.

Mont-Louis est une destination qui concentre le trafic durant l'été avec une fréquentation de 7000 véhicules/jour en moyenne entre Olette et la Cité-delle.

En période estivale (mois de juillet et août uniquement ici), les communes stations de montagne, point de départ pour pénétrer dans les massifs, restent les pôles principaux générateurs de trafic avec plus de 3500 véhicules/ jour vers Font-Romeu, et 5380 véhicules jours entre Formiguères et le Col de la Quillanne.

D I Un trafic et un stationnement qui impactent le fonctionnement des communes : leur sécurité, leur qualité urbaine, les activités

1. Des cohabitations d'usages à faire valoir

La proportion des « visiteurs » est plus importante que celle des résidents permanents dans les stations de montagne des Pyrénées Catalanes. Se pose donc la question de la place de l'automobile, non seulement pour se rendre mais aussi pour circuler dans la station pendant la durée du séjour. Pour accéder aux stations, l'utilisation des transports en commun n'est pas développée : il n'y a pas de services de navettes inter-stations.

Pour pallier aux déplacements à l'intérieur des stations, les communes stations ont mis en place des navettes communales gratuites pendant les saisons touristiques (été et hiver) et l'usage des remontées mécaniques en période estivale pour certains sites comme les Bouillouses.

Elles poursuivent également une politique de création de cheminements doux et de nouveaux parkings dans des lieux stratégiques.

A noter qu'en 2014 les communes des Angles et de Matemale ont créé un Périmètre de Transports Urbains (PTU) pour la desserte en commun de certains équipements et site touristique (piscine de Matemale, base de loisirs des Bouillouses, parc animalier des Angles, etc.). Le mode d'exploitation du service se fait en régie publique par la Régie des Transports Urbains des Angles.

Au côté de la circulation des véhicules lourds commandée par l'activité des entreprises productives du territoire comme l'accès des camions et engins de débardage à la forêt, le passage des engins et véhicules de déneigement est le principal facteur d'usure de la voirie. Cette usure s'applique sur les chaussées elles-mêmes. L'entretien de la voirie constitue un poste particulièrement lourd pour les finances locales. Pour les communes et la Communauté de communes, la desserte de l'habitat isolé peut solliciter des coûts d'aménagement et d'entretien importants.



Stationnement sur le trottoir, Les Angles



Point de ramassage scolaire, à Formiguères

LE TRANSPORT PAR NAVETTE DANS LES STATIONS DE MONTAGNE

Station de montagne	Véhicules	Gestion	Période	Commentaires
FONT-ROMEU	1 minibus	Location	Du 15/12 au 31/03	2 lignes « ski bus »
	Bus de 22 places	Location		
	Renfort Bus 60 places	Transports Cerdans	Du 20/12 au 03/01 et du 07/02 au 28/02	
LES ANGLES	9 navettes 14 places assises et 30 places debout + 2 mini bus 9 places	En régie	Saison de ski pendant les vacances scolaires toutes zones	Desserte des Angles et de Matemale (régie de transports urbains).
	2 navettes 14 places assises et 30 places debout		Saison de ski hors vacances scolaires	
	2 navettes 14 places assises et 30 places debout		Vacances d'été (juillet et août)	Desserte des Angles + lac de Balcère + La Matte + la piscine de Matemale
BOLQUERE	Hors vacances scolaires 1 mini bus 22 places avec paniers à ski	Montagne et Transports	Hors vacances scolaires 2 rotations à 8H30 1 rotation à 12H 2 rotations à 13H30 2 rotations à 16H45 Toutes les ½ heure	Si besoin : 1 véhicule supplémentaire selon conditions sur place (attente excessive, routes enneigées)
	Vacances scolaires 3 minibus 22 places avec paniers à ski 1 minibus 30 places avec paniers à ski Liaison Gare/Estagnols à la demande		Vacances scolaires Rotation toutes les ½ heure de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 18H Renfort d'1 minibus de 8H30 à 9H30 et de 16H30 à 17H30	
FORMIGUERES	2 minibus 22 places	Montagne et Transports	Vacances de Noel	Départ toutes les ½ heures de 8H30 à 17H30 Minibus supplémentaires demandés en fonction de l'affluence
	Bus 35 places		Vacances de Noel - 5 jours	
	2 minibus 22 places + 1 bus 32 places		Vacances d'hiver Zone A 1ere semaine	
	2 minibus 22 places + 1 bus 32 places		Vacances d'hiver Zone A 2° semaine Et zone C 1 ^{er} semaine	
			Vacances d'hiver 1ere semaine Zone B 2° semaine Zone C	
	1 bus 32 places		Vacances d'hiver 2eme semaine zone B	

Source : communes



Navettes de ski des communes de Font-Romeu et des Angles



2. La place de la voiture sur les sites touristiques

Les problématiques du stationnement (usage et capacité) sont différentes selon la fonction affectée aux différents secteurs des communes-stations :

- Pour répondre aux pics saisonniers et afin de rendre le cœur des stations piétonnier, les stations réfléchissent à la création de nouveaux parkings couverts mieux intégrés en pied de piste (Font-Romeu et Bolquère notamment).
- Les communes-stations supportent les stationnements des résidences privées sur les emplacements publics, ce qui entraîne une saturation de l'offre publique au détriment du cœur commerçant.

En dehors des stations de montagne, d'autres pôles générateurs de déplacements comme les lacs posent des problématiques de capacité d'accueil en stationnement et d'aménagements en parking de manière diverses (parkings saturés aux moments d'affluence ou non-aménagés, voitures garées en bordure de route gênant la circulation et le passage des navettes, accueil des camping-cars sans aménagement particulier, cohabitation voitures/cycles/piétons pas toujours évidente) : c'est le cas du Lac des Bouillouses, du Lac de Balcère, et de la base de Loisirs du Lac de Matemale, où les accès sont alors réglementés strictement durant la période estivale.

Aucune réflexion globale n'est encore portée à ce jour au niveau de la Communauté de communes sur une stratégie couplée des stationnements et des transports en commun. Les réponses sont encore partielles, commune par commune.

Lors des Ateliers du Territoire organisés par les services de l'Etat (en mars 2017), la discussion sur une éventuelle liaison interstations a amené les participants à envisager une liaison de transports publics entre les villages-stations. Dans ce cadre, le positionnement des stationnements, leur capacité, leur aménagement, sont à imaginer en cohérence avec ces éventuelles liaisons.



E | Les transports collectifs : un enjeu pour l'attractivité et la desserte du territoire

1. Le rail : future épine dorsale d'un PGD (plan global de déplacement) ?



Le rail a été un équipement structurant de l'aménagement des hauts-cantons (Conflent et Cerdagne), à travers la réalisation de la ligne unique du Train Jaune. Son histoire est fortement liée à celle du développement de la station de Font-Romeu et il a pu affirmer des activités de références qui ont fait la renommée de cette station de sport d'hiver précurseuse. Le territoire conserve ce passé qui a vu l'âge d'or ferroviaire, avec la présence de cette infrastructure renommée mais aujourd'hui « périlclitée » et qui ne remplit plus d'objectifs performants en terme de rapidité, de confort et d'intermodalité, comme le souligne le Comité des usagers du Train Jaune dans son avant-projet de rénovation de la ligne. A noter que l'achat de billet au guichet n'est possible que dans la gare de Font-Romeu (à Via) et dans la gare de Mont-Louis - La Cabanasse (située à La Cabanasse). Sauto étant une simple halte ferroviaire et le bâtiment de la gare de Bolquère-Eyne ne fonctionnant plus.

Le Train Jaune circule toute l'année entre les gares de Villefranche-Vernet-les-Bains et Latour-de-Carol-Enveitg. Il parcourt 63 kilomètres, entre 400 et 1200 mètres d'altitude, avec comme point culminant la gare la plus haute de France, Bolquère, à 1592 mètres. Son parcours est jalonné par 650 ouvrages d'art, 19 tunnels et 2 ponts exceptionnels : le viaduc Séjourné inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques en 1994 et le Pont Gisclard classé Monument Historique en 1997.

Cette infrastructure ferroviaire permet l'accès à l'extrême ouest montagneux du département des Pyrénées Orientales, ainsi qu'à l'Espagne et à l'Andorre. Le Train Jaune est inscrit comme un Train Express Régional (TER) et permet de relier La Cerdagne à la Plaine du Roussillon. Il est aujourd'hui essentiellement touristique.

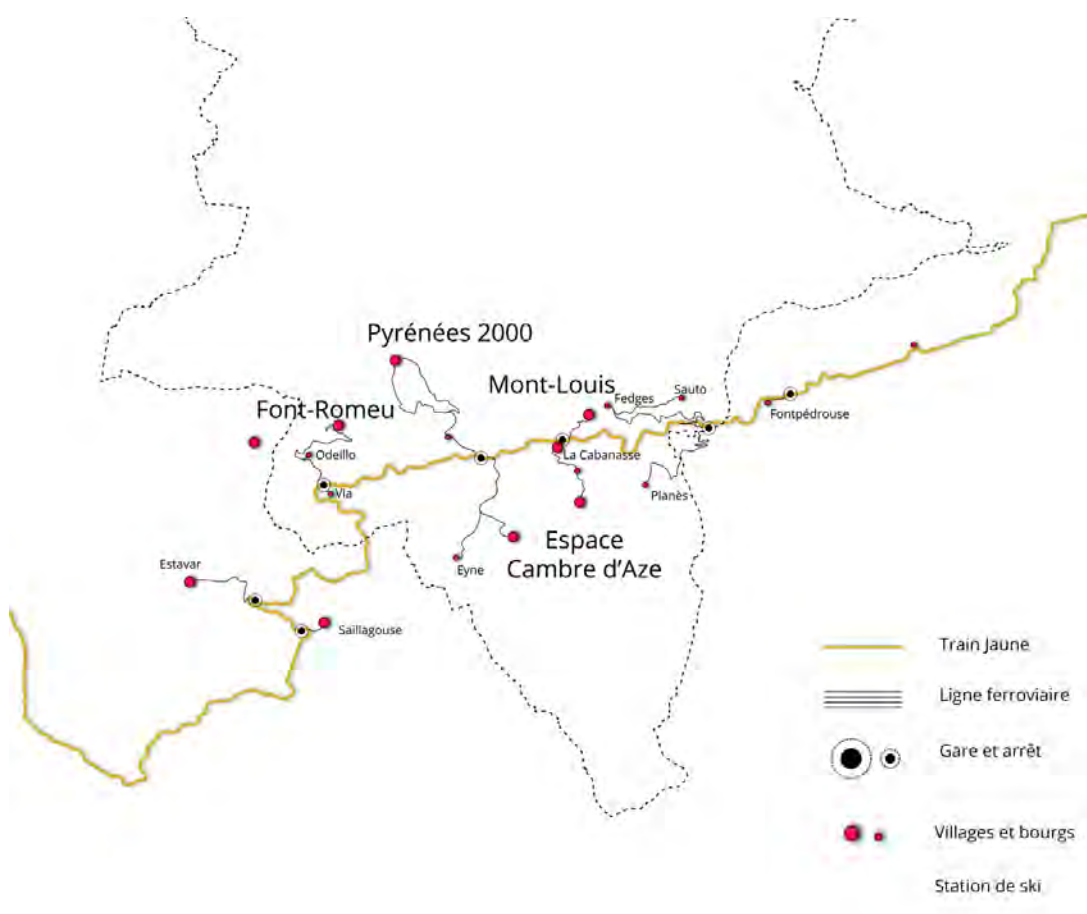
Peu coordonné avec le réseau des Bus à 1€ du Département, de nombreux usagers utilisent le bus à 1 €, au lieu du Train Jaune, car celui-ci est moins cher et va plus vite. Les utilisateurs du Train Jaune se voient confrontés à des difficultés en arrivant sur les gares des hauts cantons. Elles sont déconnectées des centres bourgs de Sauto, de la citadelle de Mont-Louis, du village de Bolquère ou de Font-Romeu avec des gares en contre-bas. Mont-Louis - La Cabanasse reste la gare la plus "centrale" depuis les centres de vie. Il y a dans l'ensemble peu ou pas de navettes – moyens de transports collectifs vers les principales communes et/ou sites touristiques du territoire.

La fréquentation du Train Jaune est passée de plus de 400 000 voyageurs par an (jusqu'en 2000) à 160 000 en 2014 selon les chiffres du comité des usagers de la ligne, soit une fréquentation divisée par 3 en 15 ans : l'offre souffre d'un manque de fiabilité, de temps de parcours trop longs, d'un prix élevé et d'un manque de coordination entre les offres de transports collectifs.



La fiabilité des services ferroviaires est un point essentiel pour organiser la cohérence avec les autres offres de transports (rabattements et intermodalité aux gares notamment).

Un des enjeux pour les collectivités est de remettre le Train Jaune au cœur de l'offre globale en transports collectifs et d'en améliorer la lisibilité auprès des usagers. Le déménagement de l'atelier de réparation à Villefranche-de-Conflent est une première étape. La Communauté de communes peut également jouer un rôle dans la proposition de produits touristiques à partir du Train Jaune mais elle n'a pas, à ce jour, l'immatriculation Atout France .



• Le projet de rénovation du Train Jaune

Porté par la Région et la SNCF, c'est un projet structurant pour régénérer le ligne TER du Train Jaune afin d'engager une dynamique de développement du territoire et de ces gares en travaillant sur la complémentarité des modes de transports et l'accessibilité des gares.

Le contenu du projet s'attache à combiner plusieurs améliorations : horaires, circulations, tarifs, correspondances, réservations, information et communication, accessibilité des gares.



Plus largement, les objectifs du projet de régénération de la ligne sont :

- Augmenter la fréquentation, revenir à 500 000 usagers
- Améliorer les tarifs, les correspondances, les fréquences et les durées des trajets
- Restaurer les performances du TER, développer les services proposés en gare
- Redéfinir l'infrastructure et le matériel en conséquence.

Ce projet sera donc défini à travers l'élaboration d'un futur schéma directeur stratégique "Train Jaune" : Il s'agit de définir un service de transport public TER renouvelé qui s'intègre dans un projet de développement économique et de formuler un ensemble de propositions contractuelles, techniques et stratégiques :

- La phase 1 consiste à l'élaboration d'un diagnostic des infrastructures, du matériel roulant, de l'exploitation de la ligne et de l'activité économique et touristique.
- La phase 2 est la définition de 3 scénarii contrastés de dessertes, d'utilisation de matériels roulants et d'aménagement des infrastructures répondant aux besoins des territoires.
- La phase 3 enfin, la planification et le chiffrage de chaque scénario sur une période de 15 ans.

A noter qu'en intégrant le Comité d'Usagers dans le Comité de Pilotage Train Jaune, la Région Occitanie lui reconnaît une légitimité à "définir un service de transport public TER renouvelé qui s'intègre dans un projet de développement économique du Train Jaune au bénéfice de son territoire d'influence." A ce titre, les états généraux du rail et de l'intermodalité organisés en 2016 par la Région, intègre le Train Jaune dans sa vision ambitieuse d'intensification de l'offre ferroviaire : elle définit 6 lignes prioritaires dont le Train jaune. Elle reconnaît ainsi son rôle dans le développement et la cohésion du territoire des Pyrénées Catalanes. D'autres parts, 10 axes prioritaires sont à l'ordre du jour dont la sauvegarde des lignes ferroviaires et l'adaptation de l'offre TER, l'intégration et le redéploiement des services autocars/TAD dans une logique intermodale, et enfin la multiplication des pôles d'échanges multimodaux.

• Les gares du Train Jaune

La remise en "service performant" du Train jaune pose aussi la question des gares dans le territoire. Doivent-elles devenir des lieux de développement économique, notamment touristique? Peut-on imaginer une création de services divers pour les visiteurs? (restaurant, boutiques, location de vélos électrique, hôtel, location de voiture électrique)?

La gare de Mont-Louis - La Cabanasse et celle de Font-romeu à Via peuvent-elles devenir des gares de service? A cette question, une réflexion est en cours à travers le projet POCTEFA (Programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre) porté par le Parc naturel régional avec une action spécifique sur une desserte touristique amplifiée du territoire à partir de 3-5 gares principales sur l'ensemble de la ligne du Train Jaune. **Au delà de cette réflexion touristique, il y a donc une opportunité d'adapter l'infrastructure du Train Jaune aux besoins du territoire en terme d'intermodalité également à partir des gares. On passe alors d'une réflexion sur un outil touristique à un projet d'aménagement pour le territoire.**

2. Le transport passager : des lignes de bus appelées à réaffirmer leurs vocations, des bassins de vie qui voient leur accessibilité transformée

Inventé dans les Pyrénées-Orientales en 2008, et aujourd'hui adopté par une quarantaine de départements, le bus à 1 € dessert une grande partie



Liste des communes desservies

Ayguatèbia-Talau TAD
Bolquère 260 262 TAD
Caudiès-de-Conflent TAD
Eyne TAD
Fetges 260 TAD
Font-Romeu TAD
Font Romeu 260A 260B 261 262
Formiguères 261 262
La Cabanasse 260 261 264 TAD
La Llagonne 261 262 TAD
Les Angles 261 262 TAD
Matemale 261 262 TAD
Mont-Louis 260 261 262 264
Planès TAD
Puyva-ador - Rieutort 261 262 TAD
Railieu TAD
Réal TAD
Sansa TAD
Sauto TAD
Saint-Pierre-dels-Forcats TAD
Bourg-Madame 260B 262
Egat 260 TAD
Latour-de-Carol 260 260A 260B
Quillan 260
Prades 200 240 241 243 245 260
Saillagouse 260A 260B 262
Targasonne 260 TAD
Villefranche-de-Conflent 240 260

des petites communes des territoires ruraux du département des Pyrénées Catalanes et la totalité des 19 communes de la Communauté de communes des Pyrénées Catalanes à travers une offre régulière et saisonnière ainsi qu'à travers la mise en place d'un transport à la demande (TAD). Succès populaire (jusqu'ici, la tarification était dissuasive : 14 € pour rejoindre Perpignan depuis Font-Romeu), ce tarif vise en priorité les trajets domicile-travail en voiture avec des horaires adaptés pour permettre à cette clientèle pendulaire de rejoindre les bureaux avant 8 heures ou 9 heures.

Le Département à travers le réseau de Bus à 1€ offre une desserte de la Communauté de communes à partir de 3 lignes de bus régulières et 2 lignes saisonnières desservant le territoire :

- **La ligne régulière 260** est la ligne principale entre Perpignan et Mont-Louis et qui dessert les communes de Sauto et Mont-Louis. Elle se divise à cet endroit en 2 extensions avec la ligne 260A en direction de Font-Romeu et à destination de Porté-Puymorens ; et la ligne 260B en direction de la Cabanasse et à destination de Saillagouse, Bourg-Madame et Latour de Carol.
- **La ligne régulière 261** entre Mont-Louis et Formiguères qui rejoint les communes de La Llagonne, Les Angles, Matemale. Elle se poursuit en saison jusqu'à Puyvalador.



- **La ligne saisonnière 264** au départ de Mont-Louis permet de desservir uniquement 2 équipements précis du territoire : le camping du Pla de Barrès situé sur la commune de La Llagonne et La gare de Mont-Louis - La Cabanasse.
- **La ligne saisonnière 262** met en réseau les communes du Capcir – Haut-Conflent et de la Haute-Cerdagne avec une ligne de transport de Puyvalador à la Gare internationale de Latour de Carol-Enveitg.

Le Transport à la demande est un service présent pour l'ensemble des communes de la Communauté de commune. Il permet à partir de n'importe quelle commune de rejoindre une des trois lignes régulières desservant le territoire (Cf. illustration).

Dans cette configuration en réseau, Font-Romeu et Mont-Louis sont les deux communes qui jouent un rôle « pivot » dans la distribution des lignes de transport collectives dans le périmètre de la Communauté de communes.



RÉPARTITION DES COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE MOBILITÉ SELON LES COLLECTIVITÉS

Autorités Organisatrices de Mobilité (AOM)	Exemple de type de missions obligatoires ou facultatives
REGION OCCITANIE	- Organisation du transport routier voyageur (depuis le 1/01/2017 – Loi NOTRe), avec une délégation directe au département pour les bus à 1€ pour l'année 2017 - Organisation du transport ferroviaire TER (convention régionale TER avec la SNCF pour sa contribution au désenclavement des territoires) : elle participe au futur schéma directeur stratégique « Train jaune » et au renouvellement des infrastructures et du matériel roulant sur la ligne. - Organisation de l'intermodalité (– Loi Maptam) dans le cadre du SRADDET. - Mise en place d'actions visant à favoriser le covoiturage avec le dispositif Rezo Pouce lancé par le PNR (autostop sécurisé à la demande)
DEPARTEMENT DES PYRENEES CATALANES	▪ Organisation des services de transports - Transport routier scolaire et périscolaire à l'aide d'un schéma directeur (jusqu'au 1/09/2017 avant transfert à la Région) - Transport routier voyageur (à travers un schéma directeur) : Lignes régulières et saisonnières du Bus à 1€ (transport routier interurbain ou non-urbain), Transport à la demande (TAD) transport adapté, Transport adapté : transport spécial des élèves en situation de handicap. - Accès pour la desserte du site du Lac des Bouillouses (navette de transport estivale) ▪ Organisation des infrastructures de transports - Gestion des infrastructures de transports « lourdes » : gestion, entretien et sécurité des routes départementales - Gestion et organisation des infrastructures de transports pour les mobilités « douces » : voies vertes cyclables, pistes VTT départementales, itinéraires de randonnées départementales*, schéma directeur des itinéraires cyclables, schéma Véloroute (2016-2022) - Dotation pour voirie communale et rurale (entretien et modernisation des voies communales) - Schéma Directeur Stratégique « Train jaune » (participation à l'élaboration et la mise en place du schéma avec SNCF réseau et la Région)**
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PYRENEES CATALANES	- Gestion du stationnement de site touristique (ZAT du Lac de Matemale) - Transports extrascolaires (sorties scolaires)*** - Organisation d'un service public de location de vélo à assistance électrique à l'arrivée du train jaune en gare de Mont-Louis / La Cabanasse et dans 8 points relais villageois (Eyne, Mont-Louis, Formiguères, réal, Espousouille, Matemale, La Cabanasse, Sansa, La Llagonne)
COMMUNES	- Gestion des voies communales - organisation du transport collectif à l'intérieur de la commune pendant la saison d'hiver et la saison d'été : navettes pour l'accès aux domaines skiables, ou autres sites touristiques (exemple de la Régie des Transports Urbains des Angles-Matemale qui permet de desservir le parc animalier, le lac de Matemale, le lac de Balcère, mais aussi la piscine de Matemale). - Gestion du stationnement communal

* compétence « Environnement »

** compétence « Tourisme »

*** compétence optionnelle sur les équipements de l'enseignement élémentaire et préélémentaire d'intérêt communautaire





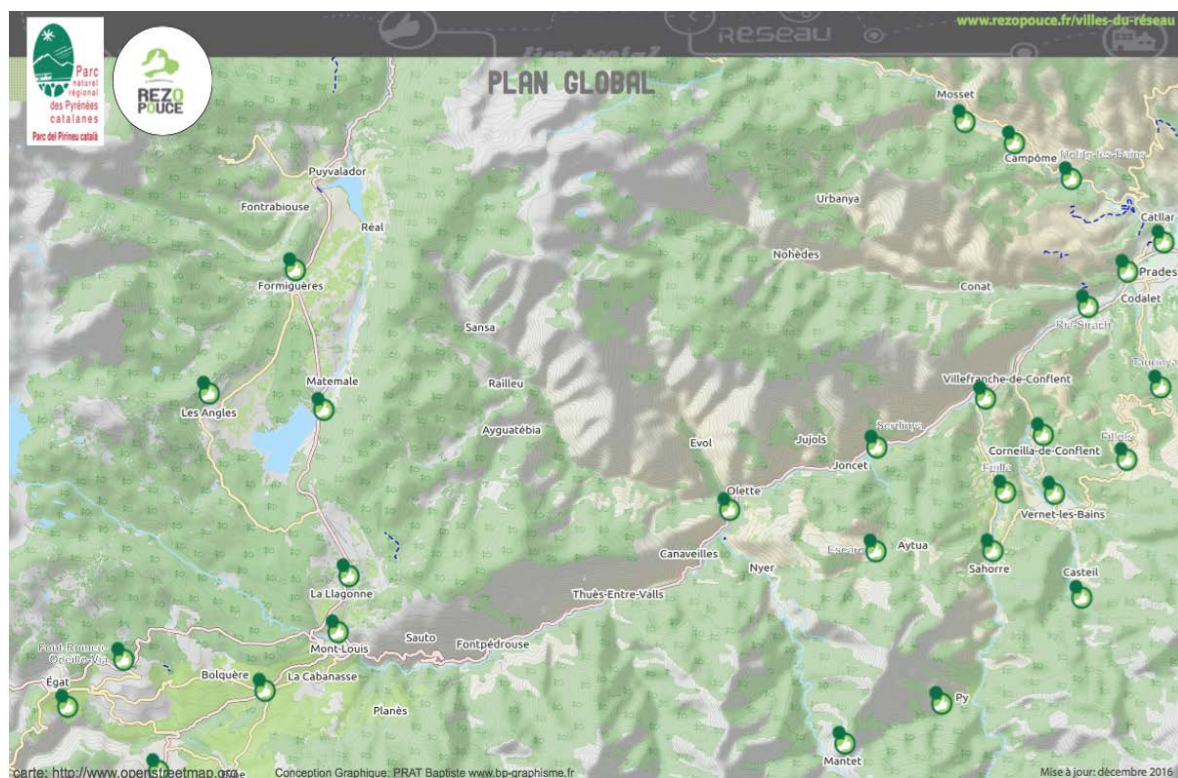
FI Le développement d'alternatives aux contraintes de mobilité

1. Le développement de l'intermodalité pour fluidifier les déplacements

Le projet TEAMM (Territoire d'Expérimentation d'Actions innovantes sur la Mobilité en zone de Montagne) est portée par le commissariat de Massif et travaille sur les questions transfrontalières et touristiques. Le PNR des Pyrénées Catalanes a été retenu pour 2 projets : celui d'un réseau de stop organisé (Rézo Pouce : sécurisation des déplacements, aménagements des arrêts notamment) et pour de nouveaux aménagements cyclables (réalisées par la Communauté de communes et le Conseil Départemental). Il mène cette réflexion à travers de nombreux Ateliers et des Fiches Actions.

Le modèle de déplacement reste cependant fragile dans la prise en compte des publics vulnérables ou captifs de la mobilité : les personnes âgées, les personnes handicapées ou à mobilité réduite, les enfants et adolescents, les ménage à très faibles ressources, les publics jeunes en formation et sans moyen de transport, personnes avec des poussettes... Pour ces situations, la question de la mobilité au sein du territoire ne peut pas s'écrire uniquement à partir de l'usage exclusif de l'automobile.

PLAN DU REZO POUCE DANS LES PYRÉNÉES CATALANES



La prise en charge des problématiques de mobilité est assurée s'agissant des transports scolaires. Le Conseil départemental organise le service de transport de tous les élèves du département, quel que soit leur âge et leur niveau de scolarisation. Ce service a notamment permis aux communes des Garrotxes de maintenir l'entretien de leur réseau de voiries. Les cars scolaires peuvent aussi être utilisés gratuitement par les résidents des Garrotxes.

Au-delà, l'organisation de solutions collectives s'avère à l'épreuve, en raison de la faible densité de population, des besoins de mobilité qui restent mesurés et des connexions entre bassins de vie.

Le développement d'une offre de mobilité de proximité, attentive aux besoins des publics captifs ou contraints constitue un enjeu. Le développement du co-voiturage figure comme une alternative au même titre que la mise en lisibilité et l'intégration des différentes combinatoires. Une offre de transport collectif qui s'appuie sur l'armature des bourgs et des gares et le TAD (Transport à la demande) peut contribuer également à la prise en compte de cet enjeu. La consolidation des centralités des bourgs et le développement de services rayonnants peuvent aussi optimiser les déplacements.

2. L'écomobilité ou mobilité durable

C'est une préoccupation récente sur le territoire. Elle regroupe la conception, la mise en place et la gestion de modes de transport plus respectables de l'environnement, sûrs et sobres, en particulier à moindre contribution aux émissions de gaz à effet de serre. L'écomobilité est plus simple à mettre en œuvre, donc plus souvent pratiquée en milieu urbain. La relance du train figure comme une des cinq grandes mesures préconisées par Réseau Action Climat-France pour lutter contre les changements climatiques (ce qui s'explique par la très bonne efficacité énergétique des transports sur rail) et la possibilité de lui adjoindre, assez facilement, le vélo.

Pour les véhicules hybrides et électriques et les vélos, la Communauté de communes s'est inscrite dans une démarche collective menée par le SYDEEL66 (Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energie). Cette démarche a pour objectif de développer un aménagement concerté du département en matière d'infrastructures de charge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables. Un schéma de déploiement cohérent est en cours d'élaboration, et plusieurs communes des Pyrénées catalanes sont ainsi pressenties pour accueillir des bornes de recharge à l'horizon 2017.



Installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique à Fontrabousse et à Saint-Pierre dels Forcats

G I Les itinéraires doux du territoire : connexions avec les autres réseaux, gestion des continuités

L'attractivité touristique du territoire est adossée à ses valeurs paysagères et à ses différents patrimoines. Le territoire offre de grands espaces de nature, les uns intimes et préservés comme c'est le cas des forêts, des vallées ; les autres vastes et ouverts (les plateaux, les lacs, les pics) qui proposent des espaces de respiration et de tranquillité. Cette capacité à pouvoir coupler l'immensité et le rythme lent, à permettre des fonctionnements « à bas bruit » participe de l'attrait renouvelé du territoire. Ce capital sollicite de nouveaux usages qui sont l'occasion d'affirmer la vocation touristique et qui ont aussi à préserver les qualités d'ensemble du territoire. De ce point de vue, les traversées du territoire proposent des leviers de développement qui renvoient à une responsabilité territoriale partagée.

1. Les itinéraires 2 roues

Si à ce jour, un seul tronçon cyclable entre Formiguères et Puyvalador est en cours de réalisation, de multiples projets et initiatives récentes témoignent de la part accrue qu'occupent le cyclotourisme et les différentes pratiques du vélo au sein et à l'échelle du territoire de la Communauté de communes : elle gère et entretient plusieurs kilomètres d'itinéraires VTT. De plus, elle prévoit la création de 8 boucles cyclables à l'échelle du territoire en attendant la création d'éventuelles voies vertes et Véloroutes par le Département.

Un schéma des Véloroutes départementales a été adopté en avril 2016. Il propose une aide spécifique aux maîtres d'ouvrage locaux pour aménager des aménagements pour cycles dès lors :

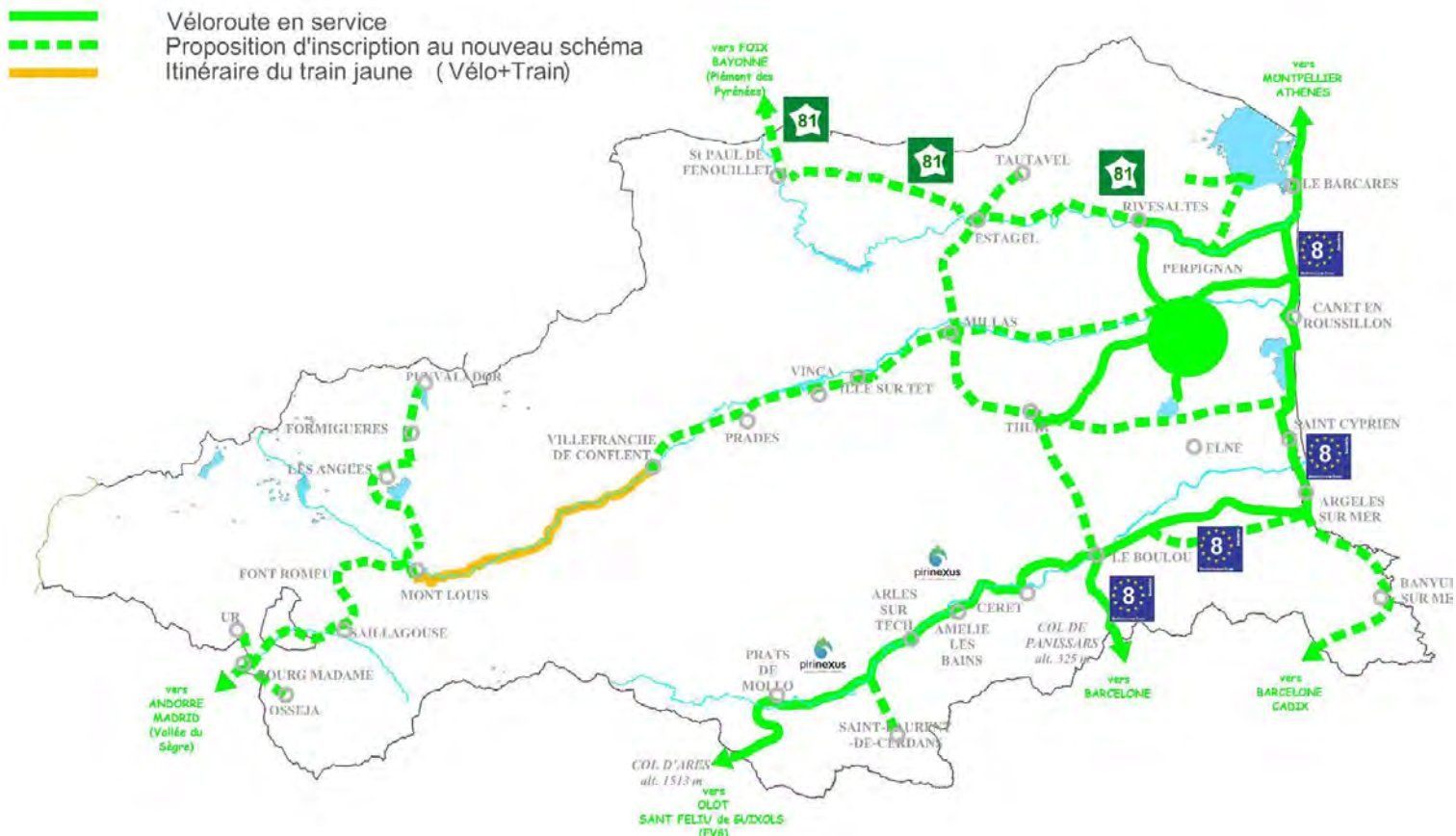
- qu'ils s'inscrivent dans le schéma structurant des Véloroutes (voir schéma plus haut)
- qu'ils permettent un rabattement vers un collège
- qu'ils permettent un rabattement vers un site d'intérêt départemental (Thémis par exemple).

Le jalonnement (pose de signalisation directionnelle cyclable) d'éventuelles voiries à usage partagé pour permettre la continuité des circuits départementaux et les signalétiques spécifiques d'information des cyclistes (bornage des cols par exemple) sont des actions également encouragées par le Département au niveau local.

Ce schéma cyclable départemental intègre l'itinéraire du Train Jaune avec le dispositif Vélo+Train entre les deux citadelles de Villefranche-de-Conflent et de Mont-Louis.

Le nouveau schéma départemental de 2016 mentionne un projet de tronçon Véloroute sur un axe Font-Romeu-Mont-Louis-Formiguères en passant par Les Angles également (tracé arrêté). Ce Véloroute est prolongé par une voie verte actuellement en travaux entre Formiguères et Puyvalador.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DES VELOURUTES



Travaux en cours pour la création d'une section cyclable entre Formiguères et Puyvalador



Pratique cyclable dans la station de montagne des Angles



2. Les randonnées pédestres

Les circuits de randonnées sont très développés sur le territoire des Pyrénées Catalanes. Le territoire est traversé par plusieurs GR (GR10, GR 36) et des sentiers de randonnées qui permettent une liaison douce entre tous les villages. A noter également le GRP (de Pays) « Tour du Capcir ». Certaines randonnées sont très promues : randonnée d'altitude des Lacs des Camporells à Formiguères, la balade archéologique à Eyne, Randonnez avec le Train Jaune avec un itinéraire entre La Cabanasse et les bains de Saint-Thomas-les-Bains, randonnée du Lac d'Aude au départ du Lac des Bouillouses, randonnées des Lacs du Carlit au départ du barrage du Lac des Bouillouses.

Les GR et GRP sont sous maîtrise d'ouvrage du Département, c'est à dire que celui-ci a la responsabilité de leur création, de leur aménagement et de leur entretien. Ils sont inscrits dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) qui a pour vocation de pérenniser les chemins ruraux, de garantir la sécurité des sentiers et de promouvoir des itinéraires de qualité. Par ailleurs, certains itinéraires de la Communauté de communes sont inscrits au plan départemental.

L'aménagement des itinéraires de randonnées pédestres est le témoin de l'implication de la Communauté de communes sur ce champ. Mais Il n'existe pas sur le territoire de cheminements doux (piéton-cycle) sécurisés entre les villages. Les problèmes rencontrés par les piétons ou les cycles sont localisés dans les villages. Il s'agit de conflits d'usage générant des problèmes de sécurité : véhicules garés sur les trottoirs obligeant les piétons à emprunter la chaussée. Mais aussi de trottoirs inexistantes ou encombrés par la neige, pendant la saison d'hiver.

La qualité des déplacements doux est donc à considérer dans les liaisons entre les villages ainsi qu'au long des traversées du territoire.

La tranquillité de ces modes de déplacement est essentielle pour le développement du tourisme de nature, fondé sur des circuits inscrits dans des espaces préservés des nuisances sonores et les grands espaces. La cohabitation des modes de déplacements et la recherche de fonctionnements apaisants est ainsi pratiquement « obligatoire ».

L'enjeu s'énonce ici autour de la capacité à affirmer un réseau établissant des continuités entre les espaces habités des villages et les stations, les lieux de nature et de respiration, et les principaux sites touristiques du territoires.



Panneaux de signalisation des chemins de pelerinage

CARTE DES ITINÉRAIRES PÉDESTRES DES GR EN CONFLENT ET CAPCIR



Cartographie des itinéraires de grandes randonnées : Traversée des Pyrénées, tronçon Mérens-les Vals / Banyuls sur mer, passage par la Haute Cerdagne (Carlit).

itinéraires



Panneaux de balisage des différents circuits de randonnées pédestres sur le territoire



PROJET DE BOUCLES CYCLABLES À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES



Synthèse des enjeux

3.3 | Les mobilités

Atouts	Faiblesses
• Une offre de Transport à la Demande (TAD) existante sur l'ensemble des communes, plus flexible que les transports en commun réguliers, et qui pourrait être améliorée et renforcée. • Le train Jaune, outil touristique majeur pour la découverte du territoire, qui pourrait être également un outil d'aménagement du territoire. • Un territoire de montagne où la pratique des randonnées pédestres et cyclables permet de développer un réseau d'itinéraires doux et secondaires, et qui peut être le support pour des mobilités douces au quotidien.	• Une accessibilité aux services et aux pôles principaux qui reste peu aisée en transport en commun (temps d'attente, horaires peu adaptés aux services, etc.). • Une information aux usagers sur l'ensemble de l'offre de transport qui n'est pas centralisée. • Une intermodalité qui n'existe pas pour le moment entre les principales lignes de transports publics. • Des traversées de bourgs qui posent problèmes pour le trafic des cars touristiques (Les Angles) ou de poids lourds (Formiguères, Fedges).
Opportunités	Menaces
• Une nouvelle dynamique de réflexions et de projets à coordonner autour du Train Jaune avec la Région, le Département et les Communautés de communes de la ligne qui s'engagent pour sa sauvegarde. • Des stations de montagne qui mettent en place des solutions flexibles et innovantes pour desservir en navette ou minibus les pieds de piste ou les principaux sites touristiques (lacs). • Le développement des mobilités alternatives (autopartage, covoiturage) à travers le Rezo Pouce. • Les gares du Train Jaune, comme lieu central pour construire une offre globale d'intermodalité.	• Des populations cibles (les jeunes, les personnes âgées notamment) qui pourraient se sentir en situation d'exclusion dans l'accès à la mobilité et aux services de loisirs et de santé. • Une ligne ferroviaire unique et historique qui périclité • Des bassins de vie singuliers comme les Garrotxes isolés



Paroles d'acteurs

Comment faire du Train Jaune un outil d'aménagement au service du projet de territoire, et pas simplement un outil touristique ?



Des tronçons de voies vertes sont en cours de construction. Mais il reste de nombreux tronçons manquants



A Font-Romeu, des navettes de bus sont mises en place à la gare de Via pour amener le visiteur jusqu'en haut de la station durant la saison touristique.



Enjeux

Les besoins constatés en milieu rural peu dense :

- **Informers les usagers**

Il n'existe pas d'information centralisée. Il s'agit alors de diffuser cette information et la rendre accessible par des moyens adaptés pour rendre cette information suffisante.

- **Assurer le rabattement vers les lignes de transports existantes en développant l'intermodalité des transports**

Une partie des problèmes observés concerne le rabattement sur les lignes de transports publics existantes (Bus à 1€ et Train Jaune) et la possibilité de passer d'un mode de transport à un autre.

- **Permettre l'accès aux pôles principaux et secondaires**

Il s'agit de faciliter la desserte des principaux pôles d'attractivité du territoire (les stations de montagne) et les principales villes voisines : Olette, Prades, Saillagouse, Bourg-Madame / Puycerdà.

- **Coordonner transports et services**

Les horaires des lignes de transport public ne sont pas suffisamment coordonnées aux horaires d'ouverture des services à la population ou adaptés aux disponibilités des publics cibles (les jeunes notamment), entraînant une moindre efficacité dans l'utilisation des transports

Des publics aux besoins spécifiques :

- **Les jeunes**

Si le transport scolaire est bien pris en compte, les besoins de déplacements pour accéder aux loisirs, aux lieux spécifiques de formation ou d'apprentissage sont réels.

- **Les personnes âgées en perte d'autonomie**

Les besoins en déplacement des personnes âgées portent essentiellement sur l'accès aux pôles structurants le territoire, qui concentrent commerces, services de santé, loisirs.

- **Les personnes en situation d'exclusion**

Les personnes en situation d'exclusion sont souvent isolées et mal identifiées. Au-delà d'une information adaptée, ce public peut avoir besoin d'un accompagnement spécifique. Le coût des transports constitue en outre une entrave supplémentaire à la mobilité des personnes en situation de précarité

3.4 I La gestion des ressources (production, distribution, utilisation)

A I L'énergie : consommation et production

1. Le contexte énergétique national ¹

- **Le SCoT : opportunité pour définir et articuler une politique énergétique et climatique territoriale**

Les lois Grenelle ont renforcé le rôle des collectivités en matière d'urbanisme dans la lutte contre le changement climatique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, des consommations d'énergie, d'économie des ressources fossiles et d'adaptation à ce changement. En tant que document intégrateur, le SCoT constitue une réelle opportunité pour définir et articuler une politique énergétique et climatique territoriale.

Tout en veillant à l'articulation et la cohérence avec les plans et documents cadres, le SCoT peut orchestrer plus précisément la capacité du territoire à lutter contre le changement climatique et s'y adapter en identifiant et mobilisant les leviers, pour constituer un projet d'aménagement répondant aux objectifs généraux et aux obligations nouvelles qui lui sont assignés, notamment :

- Développer des modes de transports alternatifs à l'automobile et une mobilité durable.
- Développer un bâti thermiquement et climatiquement performant.
- Adapter les activités et le développement économiques aux enjeux énergie climat.
- Préserver et développer le puits carbone et le rôle de la biodiversité (Trame verte et bleue) dans la régulation climatique.
- Favoriser le développement des énergies renouvelables.

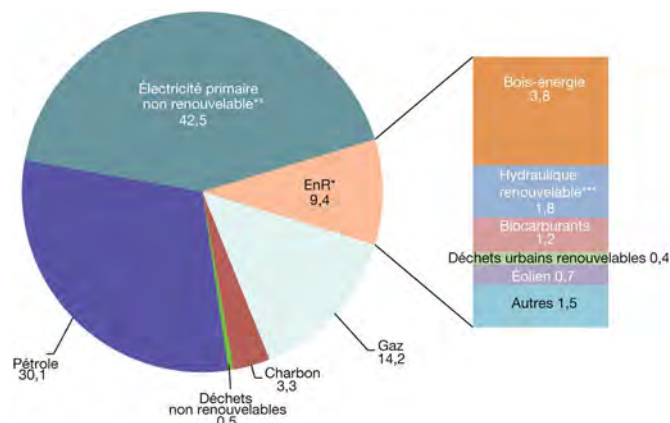
Cela nécessite de disposer d'un diagnostic de territoire énergie-climat territorialisé.

- **Les documents cadres**

Les différentes réglementations ou documents cadres nationaux auxquels le territoire est soumis sont :

- Le Plan Climat Énergie Européen fixant des objectifs pour la France à l'horizon 2020.
- Les Grenelles de l'Environnement (I et II).
- La loi relative à la transition énergétique.
- Les réglementations thermiques RT2012 et RT Existant.

¹ Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (MEEM), 2016

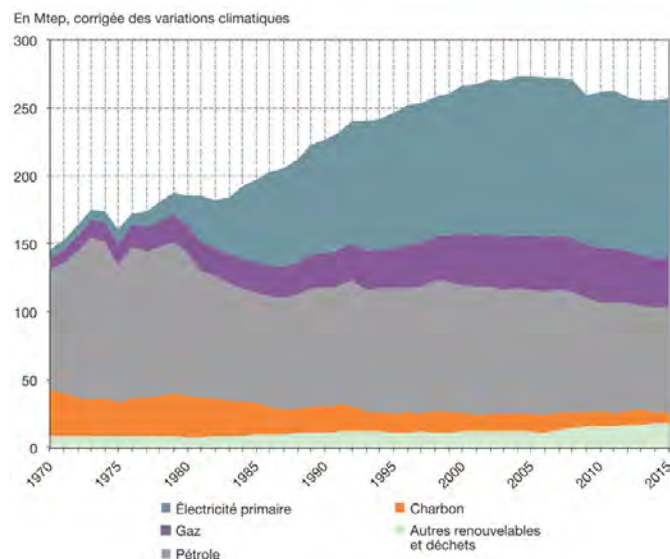


Bouquet énergétique primaire (données corrigées des variations climatiques) (Source : MEEM, 2016)

* EnR : énergies renouvelables.

** Production nucléaire, déduction faite du solde exportateur d'électricité, et production hydraulique issue des pompes réalisés par l'intermédiaire de stations de transfert d'énergie par pompage (Step).

*** Hydraulique hors pompage.



Évolution de la consommation par type d'énergie (source MEEM, 2016)

• Etat des lieux

Le bâtiment représente près de 45 % de la consommation énergétique nationale et plus 25 % des émissions de gaz à effet de serre.

La consommation d'énergie primaire en France métropolitaine a représenté 256,7 Mtep (méga tonnes équivalent pétrole) en 2015.

Le bouquet énergétique primaire de la France est assez stable de manière générale depuis le milieu des années 2000. Il se compose en 2015 de 42 % d'électricité primaire non renouvelable (nucléaire pour l'essentiel), de 30 % de pétrole, de 14 % de gaz, de 3 % de charbon et d'un peu moins de 10 % d'énergies renouvelables.

• Tendances

On observe une hausse de la consommation primaire² entre 2014 et 2015. Elle est portée en premier lieu par le gaz, qui rebondit de 3 % en 2015 après une chute de 5 % en 2013. La consommation de pétrole est en faible hausse, après une augmentation plus marquée en 2014, tandis que celle de charbon continue à décliner. La consommation d'électricité primaire reste globalement stable, la progression du nucléaire, de l'éolien et du photovoltaïque étant compensée par le recul de l'hydroélectricité. La consommation d'énergies renouvelables thermiques continue à progresser, mais à un rythme moins soutenu que les années précédentes.

• Énergies renouvelables et de récupération

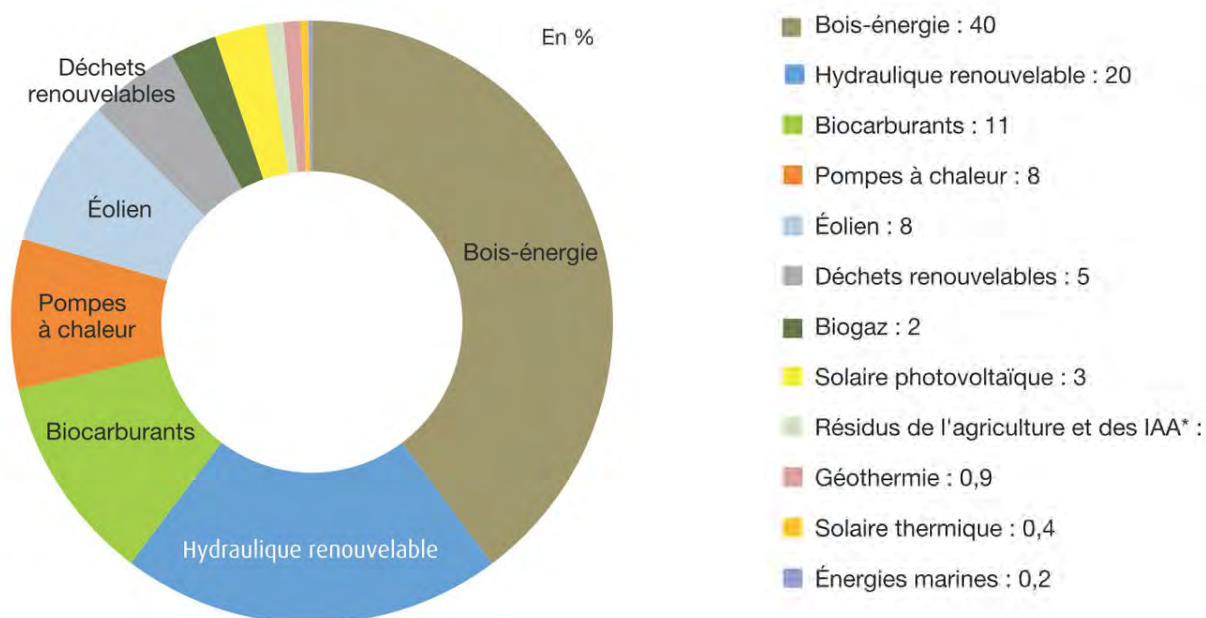
En ajoutant aux filières biomasse, déchets et chaleur primaire renouvelable les filières hydrauliques (hors pompages), marémotrice, éolienne et photovoltaïque, et en retirant la partie non renouvelable des déchets incinérés, on obtient le périmètre de l'ensemble des énergies renouvelables et de récupération.

La production primaire d'énergies renouvelables atteint 23,0 Mtep en 2015 contre 22,4 Mtep en 2014 (24,8 Mtep en 2013 et 17,2 Mtep en 2012).

Environ 60 % de la production primaire d'énergies renouvelables est issue de la biomasse : 40 % pour le bois-énergie, 11 % pour les biocarburants, 5 % pour les déchets urbains renouvelables, 2 % pour le biogaz et 1 % pour les résidus de l'agriculture et des industries agroalimentaires.

L'électricité primaire renouvelable, regroupant l'hydraulique renouvelable, les énergies marines, l'éolien et le photovoltaïque représente en 2015 le tiers de la production primaire.

La chaleur primaire d'origine aérothermique, géothermique ou solaire représente 9 % de la production primaire d'énergies renouvelables.



*Industrie AgroAlimentaires

Production primaire d'énergies renouvelables en 2015 (source MEEM, 2016)

2. Le contexte énergétique régional ¹

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) de la Région Languedoc-Roussillon a été approuvé en juin 2013 (avant création de la Région Occitanie). Le SRCAE définit des objectifs et des orientations aux horizons 2020 et 2050 en termes :

- De développement des énergies renouvelables,
- De maîtrise des consommations énergétiques,
- De réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- De qualité de l'air et de réduction des émissions de polluants atmosphériques,
- D'adaptation au changement climatique.

Le SRCAE vise à l'horizon 2050 **une division par 2 de la consommation par habitant entre 2005 et 2050.**

Secteurs	État 2005	2020			2050	
		Tendanciel	Grenelle	SRCAE LR	Tendanciel	SRCAE LR
Population	2 492 000	2 940 560			3 488 800	
Consommation par habitant (en MWh/an)	22	21	17	19	19	11
Écart par rapport à 2005	-	-7%	-26%	-16%	-16%	-53%

Evolution de la consommation par habitant jusqu'à 2050 (source Région LR, 2013)

A l'horizon 2050, le SRCAE vise à multiplier par 5 la production de 2005 en s'appuyant notamment sur :

- 35% d'énergie électrique éolienne nécessitant une appropriation du développement de cette énergie par le territoire, avec une politique globale et transparente assurant l'intégration dans le paysage, la cohabitation avec la biodiversité et la valorisation des retombées économiques directes.
- 23% d'énergie électrique photovoltaïque avec une généralisation sur le bâti, une « parité réseau » à la fin de la décennie 2010 et le développement des bâtiments à énergie positive.
- 22% d'énergie thermique issue de biomasse : avec un développement des chaufferies automatiques à biomasse dans les sites les plus consommateurs d'énergie thermique (tels que les établissements de santé et les établissements scolaires) qui constitueront des débouchés pérennes et locaux pour la ressource forestière permettant de conforter l'amont de la filière (mobilisation de la ressource).
- 12% d'énergie hydroélectrique avec un maintien et un renforcement des capacités de productions actuelles.

¹ Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (MEEM), 2016

Énergies renouvelables	2005	2010		2020				2050	
				Tendanciel	Grenelle	SRCAE LR		SRCAE LR	
	Production (GWh)	Puissance au surface	Production (GWh)	Production (GWh)	Production (GWh)	Puissance au surface	Production (GWh)	Puissance au surface	Production (GWh)
Hydroélectricité	2 209	815 MW	2 809	2 826	3 051	920 MW	3 107	944 MW	3 188
Éolien terrestre	337	399 MW	1 074	3 750	5 000	2500 MW	6 250	3 700 MW	9 250
Solaire photovoltaïque et thermodynamique	1	96 MWc	74	479	533	2000 MWc	2 200	5 500 MWc	6 000
Électricité par biomasse et déchets	187		203	263	313		413		513
Sous-total électricité	2 734	-	4 160	7 318	8 897	-	11 970	-	18 951
Chaleur par biomasse	2 250		2 586	3 996	4 125		5 146		5 646
Solaire thermique : individuel (CESI)	6	62 000m²	22	87	475	300 000m²	100	1245000m²	436
Solaire thermique : collectif	2	22 000m²	12	41	64	116 300m²	64	600 000m²	360
Géothermie	0		5	23	9		30		150
Récupération chaleur sur les eaux usées	0		0	15	0		30		233
Sous-total chaleur	2 258	-	2 625	4 162	4 673	-	5 370	-	6 825
Biomasse : agro-carburants	0		147	147	-		264		364
Sous-total agro-carburants	0	-	147	147	-	-	264	-	364
TOTAL	4 992	6 932	11 627	13 570	17 604	17 604	26 140	26 140	26 140

Evolution de la production en énergie renouvelable jusqu'à 2050 (source Région LR, 2013)

Le conseil Régional a voté en novembre 2016 une délibération visant **à faire de la Région Occitanie un territoire à énergie positive à l'horizon 2050 avec pour objectifs de diviser par deux la consommation énergétique par habitant, multiplier par trois la production d'énergie renouvelable.**

En 2015, la consommation énergétique de la Région Occitanie s'élève à 124,3 TWh, près de la moitié de ce total étant dû aux secteurs résidentiel (39,3 TWh) et tertiaire (19,2 TWh). La production d'énergie, elle est assurée par le pétrole (59,1 TWh), le nucléaire (18,7 TWh, centrale de Golfech), la biomasse (11,1 TWh), l'hydraulique (10,2 TWh) et l'éolien (2,4 TWh). Au total, la production d'énergie renouvelable délivrée, au niveau de la demande finale, s'élève à 24,1 TWh. Le rapport entre la consommation d'énergie renouvelable produite en Occitanie et la demande finale totale s'élève à 19,4%. L'objectif étant de porter ce taux à 100% à l'horizon 2050.

Cet objectif ambitieux doit notamment s'appuyer sur la rénovation énergétique du bâti existant (52 000 rénovations par an en moyenne d'ici à 2030, puis 75 000 par an entre 2030 et 2050) et un travail important sur les transports.



La région entend par ailleurs augmenter la production d'énergie renouvelable. En matière d'éolien terrestre, la puissance installée passerait de 1 038 MW à 5 500 MW (soit 200 MW supplémentaires par an). En matière d'éolien maritime, la puissance installée pourrait atteindre 1 500 MW en 2030 et 3 000 MW en 2050. Côté solaire photovoltaïque, la puissance du parc passerait de 1 276 MW à 15 070 MW, soit une multiplication par un facteur 11,8. Le scénario table également sur un développement de la biomasse (objectif de production: 4 000 GWh) et de l'hydrogène renouvelable (pour épouser les surcapacités). «Dans cette hypothèse, le coefficient Repos estimé dans ce scénario serait de 102%, c'est-à-dire que les productions en énergie renouvelables en 2050, soit 77 128 GWh, seraient légèrement supérieures à l'ensemble des consommations énergétiques, qui s'élèveraient à 75 711 GWh.

A l'échelle du département des Pyrénées-Orientales, la production et la puissance installée en 2012 pour les filières éolien, photovoltaïque et hydroélectricité étaient les suivantes :

- Hydroélectricité : 322 GWh.
- Eolien : 49 GWh.
- Photovoltaïque : 79 GWh.



3. Le contexte énergétique local

• Documents cadres

Le territoire du SCoT de la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes est concerné par :

- Le Plan Climat Énergie Territorial (PCET) du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes (charte valant PCET et agenda 21).
- Le territoire s'est également engagé dans la démarche Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) avec plusieurs actions concrètes engagées pour réduire les consommations énergétiques du territoire (acquisition de vélos électriques, audit énergétique..).
- Le Contrat d'objectifs Territoire Énergie Climat (COTEC) signé avec l'ADEME en 2015 : dispositif de soutien à l'animation et à l'ingénierie territoriale dans le cadre de la mise en œuvre de démarches énergie climat ambitieuses, exemplaires et innovantes.

• Contexte énergétique à l'échelle du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes¹

Un diagnostic énergétique à l'échelle du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes (64 communes) a été réalisé en 2008. Le diagnostic propose une répartition par secteur géographique (répartition par entité géographique et climatique et reflet des spécificités des activités économiques). Les communes du SCoT des Pyrénées Catalanes s'inscrivent majoritairement dans les secteurs

- **Du Capcir** (Les Angles, Fontrabieuse-Espousouille, Formiguères, Matemale, Puyvaldor, Réal).
- **De la Haute-Cerdagne /Plateau de Mont-Louis** (Bolquère, La Cabanasse, Eyne, la Llagonne, Mont-Louis, Font-Romeu-Odeillo-Via, Planès, Saint-Pierre-dels-Forcats, Sauto).
- **Dans une moindre mesure de la Vallée de la Têt** (Ayguatèbia-Talau, Caudiès-de-Conflent, Railieu, Sansa).

En 2005, le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes a consommé 600 GWh, soit 27,6 MWh par habitant (2,37 tep/habitant). En prenant en compte le trafic routier traversant le Parc, la consommation d'énergie atteint 767 GWh, soit 35,2 MWh par habitant. En comparaison à l'échelle régionale les consommations par habitants étaient estimées à 22 MWh/an. L'objectif visé à l'horizon 2050 par le SRCAE est une consommation de 11 MWh/an par habitant.

Sans prendre en compte les consommations d'énergie liées au trafic traversant le territoire, le secteur résidentiel est le secteur le plus consommateur en 2005 avec 282 GWh, que l'on peut scinder en deux : 169 GWh pour les résidences principales et 113 GWh pour les résidences secondaires.

On trouve ensuite le secteur des transports (les consommations d'énergie des habitants et des activités du Parc) avec 177 GWh consommés en 2005, puis le secteur tertiaire, l'industrie et enfin l'agriculture.

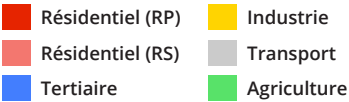
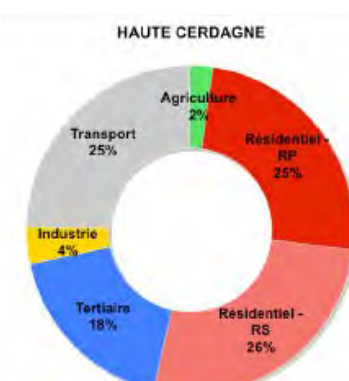
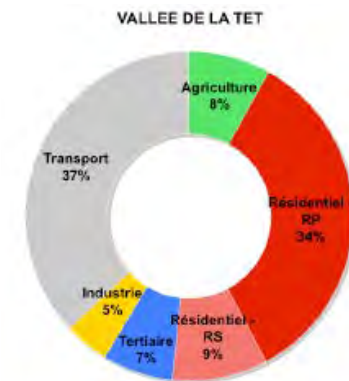
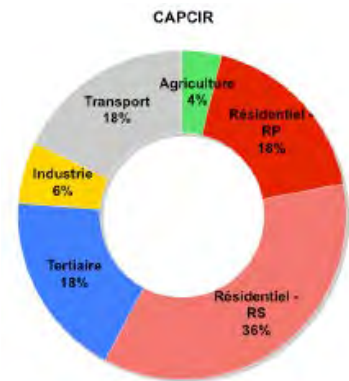
En prenant en compte le trafic traversant le territoire, le transport devient le premier secteur consommateur du PNR avec 344 GWh consommés.

Parmi les 5 secteurs géographiques du territoire, le secteur de la Haute Cerdagne - Plateau de Mont-Louis est le plus consommateur. Il est suivi par la Basse Cerdagne et par la Vallée de la Têt, puis le Capcir et enfin la Vallée du Carol.

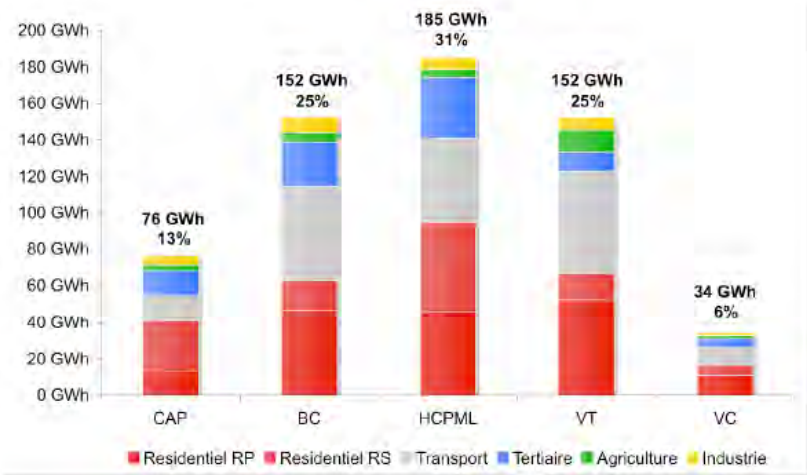
Si l'on regarde les consommations par habitant de chacune de ces zones, la plus forte consommation d'énergie par habitant revient au Capcir, suivi par la Haute Cerdagne – Plateau de Mont-Louis puis la Vallée du Carol, la Basse Cerdagne et enfin par la Vallée de la Têt.



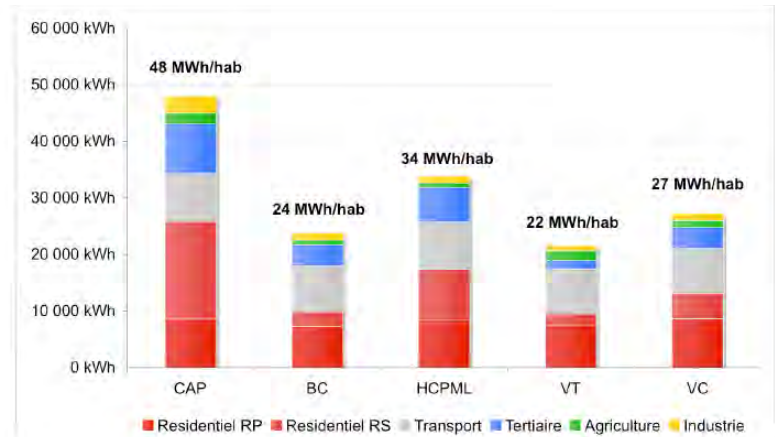
CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES PYRÉNÉES CATALANES



Répartition des consommations par secteur géographique (source AERE, 2009)



Répartition des consommations par secteur géographique (source AERE, 2009)



Répartition des consommations par secteur géographique, secteur consommateur et par habitant (source AERE, 2009)

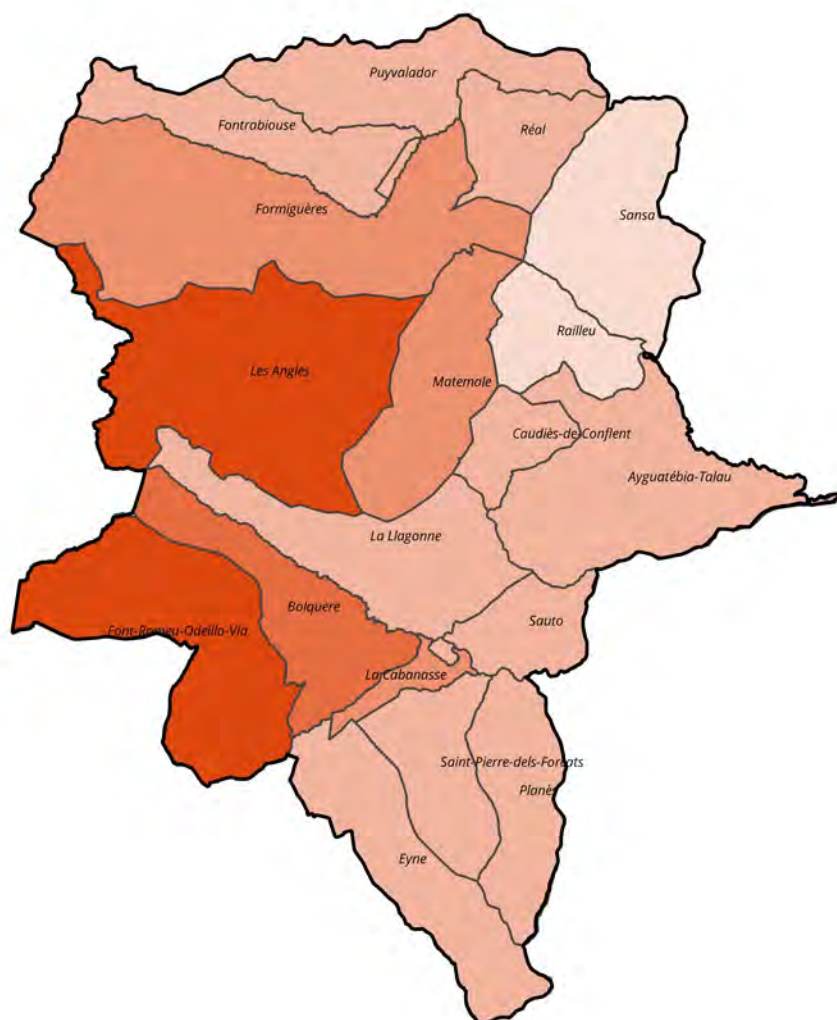
	Résidentiel	Tertiaire
CAPCIR	25,8 MWh/hab	8,7 MWh/hab
HAUTE CERDAGNE	17,4 MWh/hab	6,1 MWh/hab
VALLE de TET	9,4 MWh/hab	1,5 MWh/hab

Répartition des consommations par secteur géographique, secteur consommateur et par habitant (source AERE, 2009)

Source : Diagnostic énergétique territorial du PNR des Pyrénées Catalanes, 2008



CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PYRÉNÉES CATALANES



Une vision des consommations énergétiques à l'échelle du territoire du SCoT est donnée ci-contre. Les données sont issues du diagnostic réalisé à l'échelle du PNR en 2008.

Les communes les plus consommatrices sont de façon logique celle qui possèdent le plus de résidences.

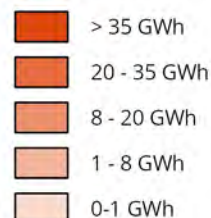
Les données ci-contre montrent une faible évolution du parc de logement depuis 2009. Les données de 2008 restent représentatives des consommations énergétiques du territoire du SCoT à l'état actuel.

Les évolutions en matière de consommations énergétiques depuis 2008 peuvent être liées à des travaux d'amélioration énergétique du parc existant, à la construction de bâtiments neufs, à des évolutions de comportement notamment en matière de mobilités.



Périmètre SCoT

Energie - Consommation totale



Consommations d'énergie totale liées aux secteurs résidentiel, tertiaire, agricole, industriel et des transports sur le territoire du SCoT de la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes (en GWh) (source AERE, 2009)



Communes	Résidences principales		Résidences secondaires		Logements vacants		Population permanente	
	2009	2014	2009	2014	2009	2014	2009	2014
Ayguatèbia-Talau	25	25	88	99	17	15	45	46
Caudies-de-Conflent	9	10	46	49	0	0	13	17
Eyne	58	66	636	723	6	11	124	128
Formiguères	197	192	678	771	8	23	435	447
Fontrabieuse	47	54	169	168	4	6	111	135
Les Angles	279	267	3376	3630	78	79	564	529
La Llagonne	104	110	289	276	13	20	246	230
Puyvalador	41	38	372	361	19	29	73	73
Réal	23	29	122	112	10	11	46	64
Matemale	138	126	349	343	130	115	294	272
Sansa	10	17	38	38	0	0	24	27
Railleu	11	14	53	52			18	28
Planès	23	27	56	56	6	10	49	54
Saint-Pierre-del-Forcats	109	116	482	519	6	6	252	266
Font-Romeu-Odeillo-Via	949	1006	4168	4401	35	133	1889	1916
Bolquère	352	362	2709	2966	38	66	779	799
Sauto	38	43	119	119	19	14	86	93
La Cabanasse	282	285	298	319	37	83	708	670
Mont-Louis	109	82	82	91	31	44	278	179

Source INSEE - Evolution du parc de logements dans les différentes communes



Evolution de la population et de l'emploi de la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes sur la période 1975-2013 (source INSEE)

- **Le secteur résidentiel**

Le parc résidentiel du territoire est marqué par la présence importante de résidences secondaires qui jouent leur rôle dans les consommations énergétiques. Sur le territoire du SCoT on comptait 14 130 résidences secondaires en 2009 et 15 093 en 2014¹. Le nombre de résidences principales était de 2 804 en 2009 et 2869 en 2014.

Pour les secteurs intéressants plus particulièrement le périmètre du SCoT, les consommations énergétiques liées au secteur résidentiel (Résidence Principale (RP) et secondaire (RS) confondues) représentent la part la plus importante des consommations :

- Secteur Capcir : Résidentiel RP (18%) RS (36%)
- Secteur Haute Cerdagne : Résidentiel RP (25%) RS (26%)
- Secteur Vallée de la Têt : Résidentiel RP (34%) RS (9%)

En 2008, la moyenne des consommations énergétiques annuelles liées au secteur résidentiel est de :

- 25,8 MWh/habitants pour les communes du Capcir (Les Angles, Fontrabieuse-Espousouille, Formiguères, Matemale, Puyvaldor, Réal).
- 17,4 MWh/habitants pour les communes de la Haute-Cerdagne /Plateau de Mont-Louis (Bolquère, La Cabanasse, Eyne, la Llagonne, Mont-Louis, Font-Romeu-Odeillo-Via, Planès, Saint-Pierre-dels-Forcats, Sauto).
- 9,4 MWh pour les communes **de la Vallée de la Têt** (Ayguatèbia-Talau, Caudiès-de-Conflent, Railleu, Sansa).
- A noter à l'échelle de la région Occitanie la moyenne des consommations dans le résidentiel était en 2015 de 6,8 MWh/habitants

La variation de la consommation d'énergie par habitant entre les différents secteurs géographiques peut s'expliquer par trois éléments :

- La part des résidences secondaires dans le parc immobilier.
- L'âge des logements et la répartition maisons individuelles/logements collectifs.
- La rigueur climatique qui caractérise chacun des secteurs.

Sur cette base et à partir des données INSEE (RP 2014) il est possible d'estimer la consommation énergétique des communes du SCoT de la communauté de Communes des

Le secteur résidentiel est le premier secteur consommateur du territoire, la mise en place d'une politique ambitieuse de maîtrise des consommations d'énergie et de recours aux énergies renouvelables est nécessaire pour engager le territoire dans une démarche exemplaire de développement durable : rénovation basse consommation des logements, sensibilisation des propriétaires des résidences secondaires afin qu'ils investissent dans des logements peu utilisés dans l'année par exemple.



Secteur	Communes	Population		Consommation énergétique dans le secteur résidentiel en MWh	
		2009	2014	2009	2014
Secteur Capcir 25,8 MWh/ habitants	Les Angles	564	529	14 551,2	13 648,2
	Fontrabieuse	111	135	2863,8	3 483
	Formiguères	435	447	11 223	11 532,6
	Matemale	294	272	7 585,2	7 017,6
	Puyvalador	73	73	1 883,4	1 883,4
	Réal	46	64	1 186,8	1 651,2
Secteur Haute Cerdagne Plateau de Mont-Louis 17,4 MWh/ habitants	Bolquère	779	799	13 554,6	13 902,6
	La Cabanasse	708	670	12 319,2	11 658
	Mont-Louis	278	179	4 837,2	3 114,6
	La Llagonne	246	230	4 280,4	4 002
	Eyne	124	128	2 157,6	2 227,2
	Font-Romeu-Odeillo-Via	1889	1916	32 868,6	33 338,4
	Planès	49	54	852,6	939,6
	Saint-Pierre-del-Forcats	252	266	4384,8	4 628,4
	Sauto	86	93	1 496,4	1 618,2
Secteur Vallée de la Têt 9,4 MWh/ habitants	Ayguatébia-Talau	45	46	423	432,4
	Caudies-de-Conflent	13	17	122,2	159,8
	Sansa	24	27	225,6	253,8
	Railieu	18	28	169,2	263,2
Total		6 034	5 973	116 984, 8 MWh	115 754,2 MWh

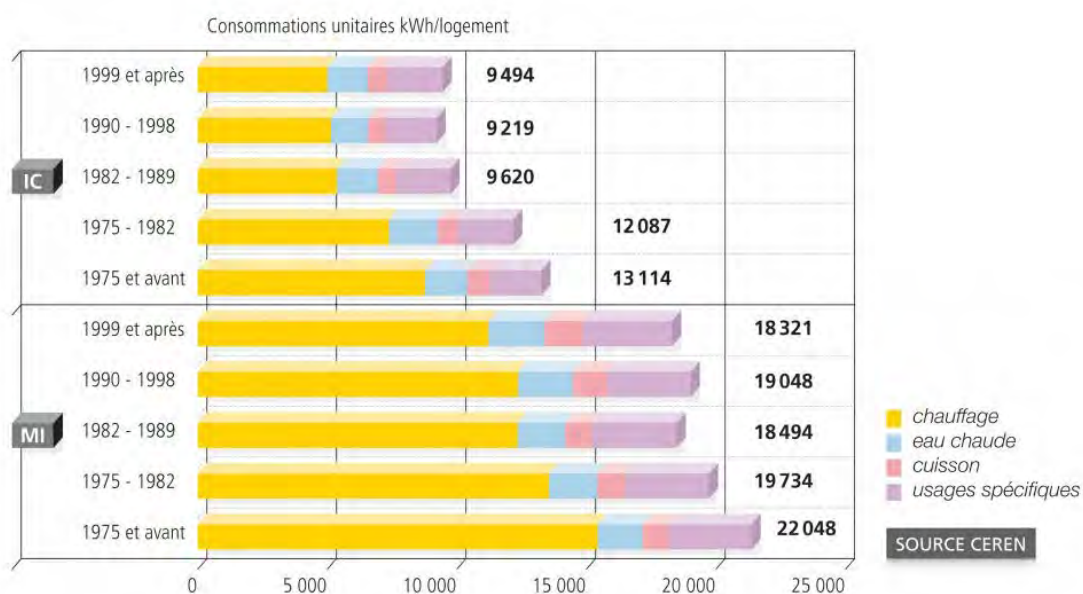
Estimation des consommations énergétiques liées au secteur résidentiel sur base des données INSEE et diagnostic énergétique du PNR de 2008

• Les résidences principales

Les résidences principales se caractérisent par des logements âgés dont la grande majorité fut construite avant 1975, date d'avant la première réglementation thermique. Les consommations énergétiques des logements varient en fonction de l'âge de la construction. Le nombre de résidences principales sur le territoire a peu évolué depuis 2009.

L'évolution de la consommation d'énergie des logements peut reposer sur plusieurs facteurs :

- L'application des réglementations thermiques dans les logements neufs : RT2012 depuis 2013 et mise en œuvre anticipée de la RT2020 depuis 2017.
- La rénovation du parc de logements existants.
- Le remplacement des équipements de chauffage par des équipements plus performants.
- La maîtrise des consommations d'électricité spécifique.
- La sensibilisation et les actions d'éducation à l'énergie.



Consommation unitaire des logements en fonction de l'année de construction (source CEREN, 2017)

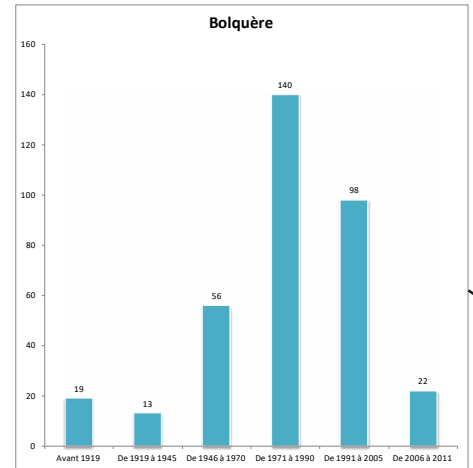
- **Les résidences secondaires**

Les résidences secondaires sont globalement moins anciennes que les résidences principales, surtout les logements collectifs. On note une progression du nombre de résidences secondaires depuis 1975.

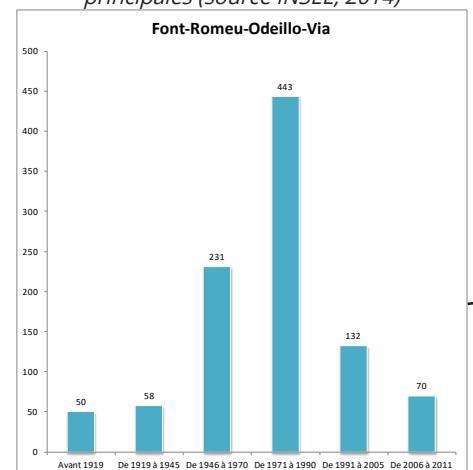


	Résidences principales		Résidences secondaires	
	2009	2014	2009	2014
Ayguatébia-Talau	25	25	88	99
Caudies-de-Conflent	9	10	46	49
Eyne	58	66	636	723
Formiguères	197	192	678	771
Fontrabieuse	47	54	169	168
Les Angles	279	267	3376	3630
La Llagonne	104	110	289	276
Puyvalador	41	38	372	361
Réal	23	29	122	112
Matemale	138	126	349	343
Sansa	10	17	38	38
Railleu	11	14	53	52
Planès	23	27	56	56
Saint-Pierre-del-Forcats	109	116	482	519
Font-Romeu-Odeillo-Via	949	1006	4168	4401
Bolquère	352	362	2709	2966
Sauto	38	43	119	119
La Cabanasse	282	285	298	319
Mont-Louis	109	82	82	91
Communauté de communes des Pyrénées Catalanes	2 804	2 869	14 130	15 093

Evolution du parc de résidence secondaire et principale sur le territoire du SCot (source INSEE, 2017)



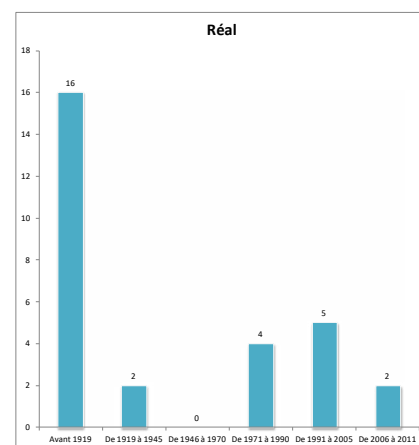
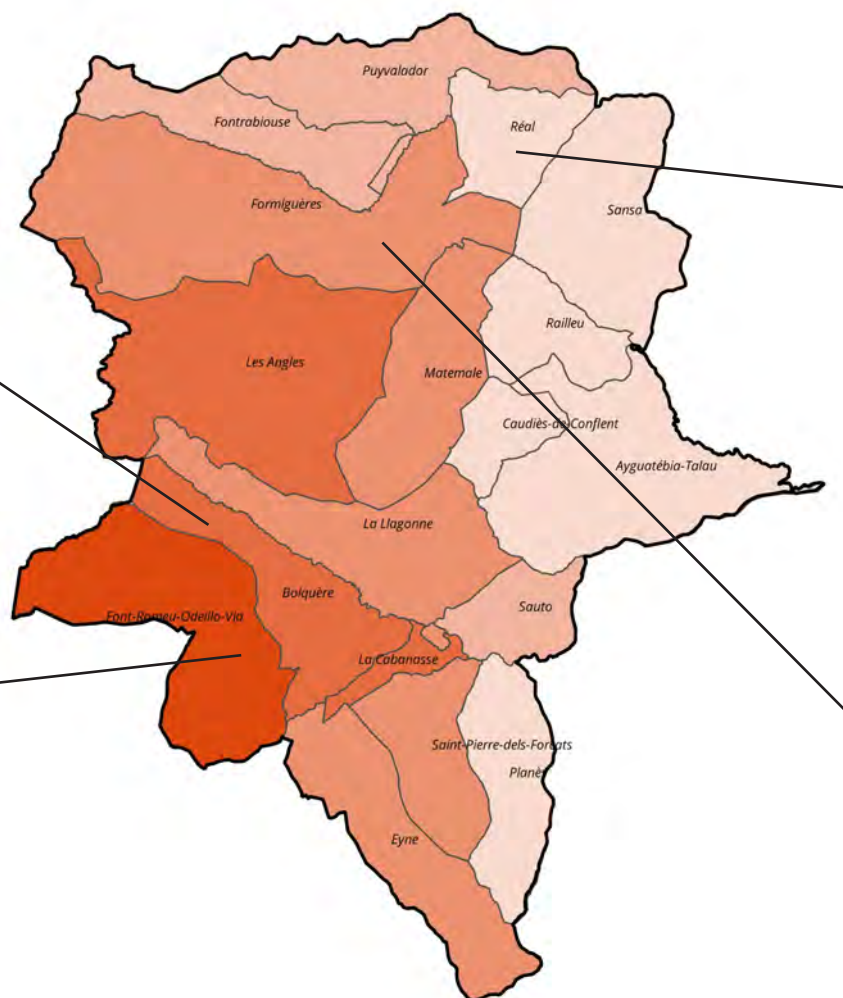
Dates de construction des résidences principales (source INSEE, 2014)



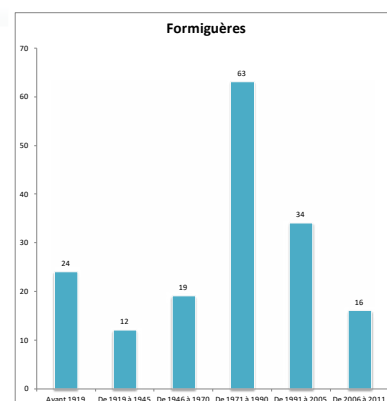
Dates de construction des résidences principales (source INSEE, 2014)



CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES LIÉES AUX RÉSIDENCES PRINCIPALES



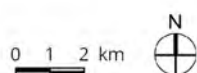
Dates de construction des résidences principales (source INSEE, 2014)



Dates de construction des résidences principales (source INSEE, 2014)

Perimètre SCOT

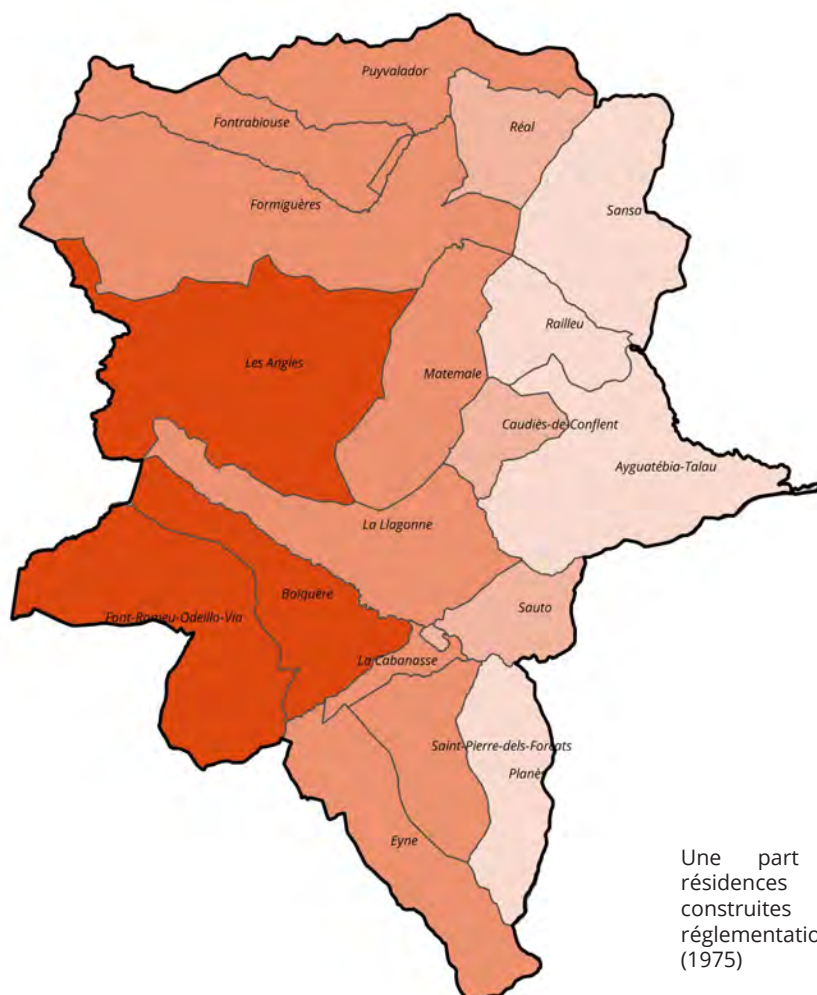
Residence principale



Consommations énergétiques liées aux résidences secondaires sur le territoire du SCOT de la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes (en GWh) (source AERE, 2009)



CONSUMMATIONS ÉNERGÉTIQUES LIÉES AUX RÉSIDENCES SECONDAIRES



Une part majoritaire de résidences secondaires construites avant les réglementations thermiques (1975)

Les caractéristiques des résidences secondaires dans la CC Pyrénées Catalanes

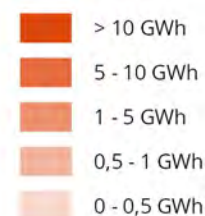
Forme	Appartements		Maisons	
	63%		37%	
Taille	1 et 2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces et +
	23%	44%	17%	16%

Source : INSEE 2013



Perimètre SCOT

Residence secondaire



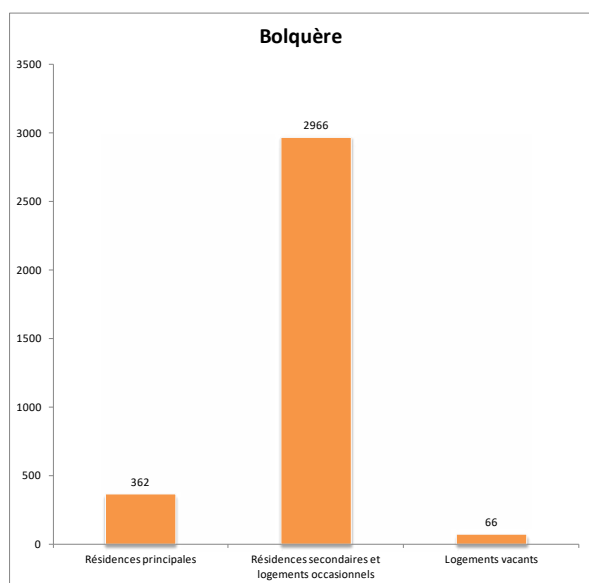
Consommations énergétiques liées aux résidences secondaires sur le territoire du SCOT de la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes (en GWh) (source d'après données AERE, 2009)

On entend par résidences secondaires les logements utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires.

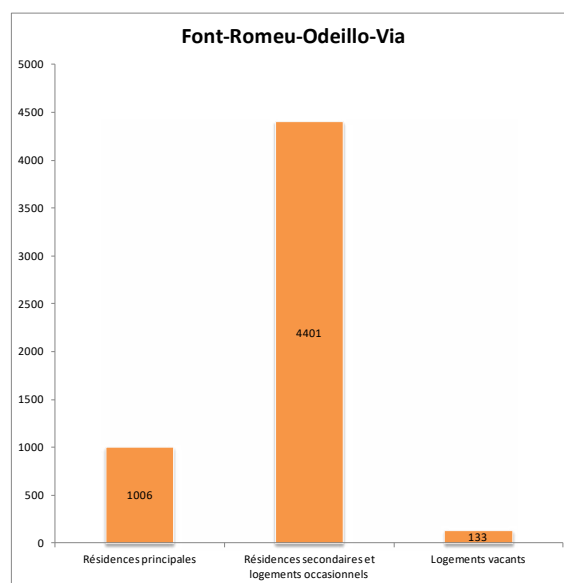
EPOQUE D'ACHÈVEMENT DES RÉSIDENCES SECONDAIRES DANS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Avant 1946	De 1946 à 1970	De 1971 à 1990	De 1991 à 2005	Après 2005
9%	13%	52%	20%	6%

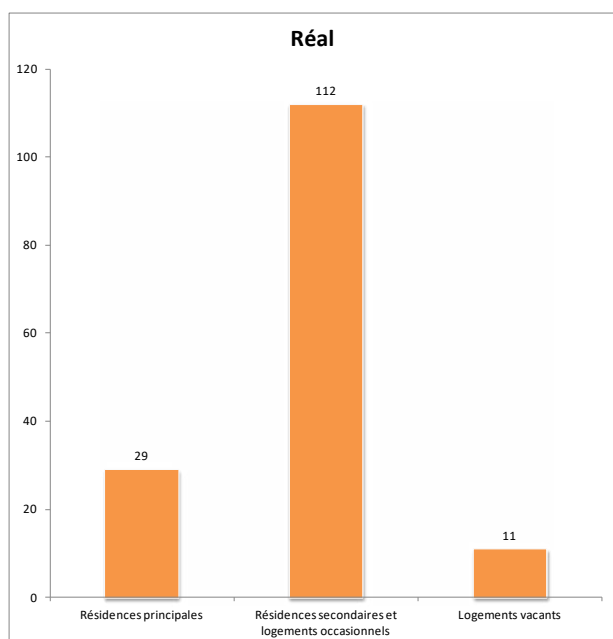
Source : INSEE 2013



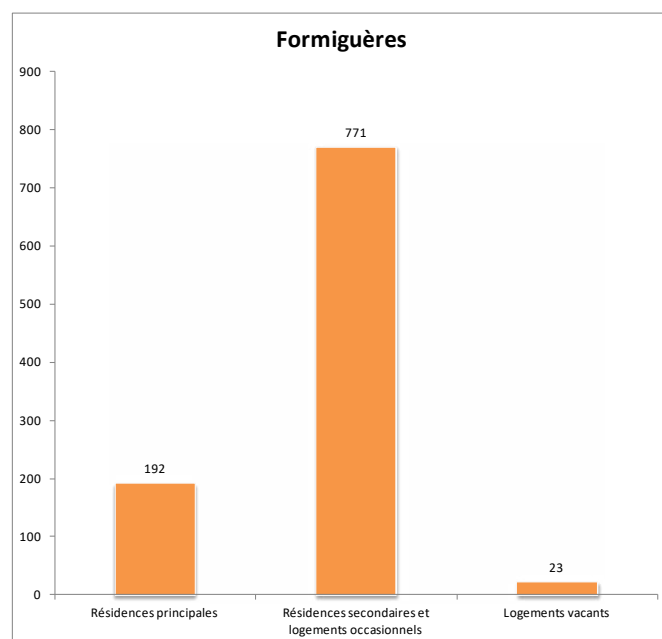
Part des résidences secondaires dans le parc de logements (source INSEE, 2014)



Part des résidences secondaires dans le parc de logements (source INSEE, 2014)



Part des résidences secondaires dans le parc de logements (source INSEE, 2014)



Part des résidences secondaires dans le parc de logements (source INSEE, 2014)

- **Le secteur tertiaire**

On entend par secteur tertiaire les entreprises de constructions, commerces, transports, activités financières, activités immobilières, services aux entreprises, services aux particuliers (dont tourisme), éducation, santé, action sociale, administration.

En 2005, le secteur tertiaire a consommé 87 GWh d'énergie pour 1 961 établissements implantés sur le territoire du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes et 5 318 employés. Cette consommation représente une moyenne de 16 305 kWh consommés par employé.

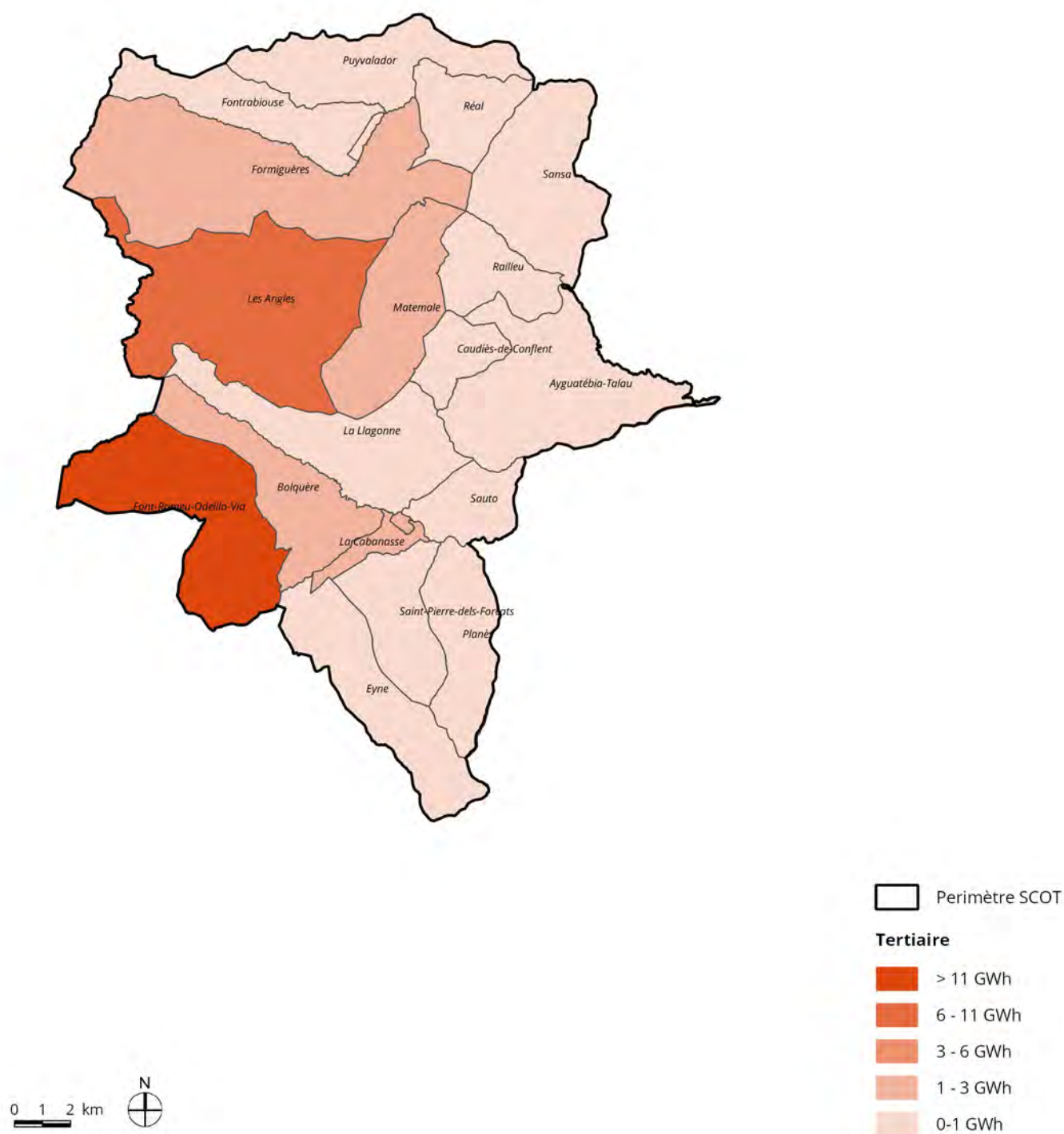
Le territoire du SCoT compte environ 3545 employés (données INSEE, 2014) soit environ 58 GWh pour l'ensemble des communes (environ 23 GWh pour la commune de Font-Romeu qui compte 1427 employés et moins 0,1 GWh pour la commune de Réal qui compte 8 employés).

Les consommations du secteur tertiaire augmentent en moyenne en France de 1,7 % par an, notamment à cause de la multiplication des usages de l'électricité spécifique. **Il s'agit dans un premier temps de maîtriser ces consommations, puis dans un second temps d'appliquer des actions très semblables au secteur résidentiel comme la rénovation des bâtiments.**

L'évolution de la consommation d'énergie du secteur tertiaire repose sur des facteurs similaires à celle des logements : construction de bâtiments neufs, réhabilitation de bâtiments existants (isolation et modification du système de chauffage), démolition de bâtiments anciens et autres facteurs notamment sur l'évolution des besoins d'électricité spécifique et de climatisation, ainsi que des techniques et comportements.



CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DU SECTEUR TERTIAIRE



Consommations énergétiques liées au secteur tertiaire dans le territoire du SCOT de la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes (en GWh) (source d'après données AERE, 2009)

- **Le secteur des transports**

Les consommations d'énergie du transport sont composées :

- Des consommations imputées aux habitants du Parc : les consommations d'énergie des véhicules personnels, du transport des marchandises consommées par les habitants du Parc, du transport aérien généré par les habitants du PNR, des transports en commun utilisés par les habitants,
- Des consommations d'énergie de sites particuliers : association aéronautique de la Llagonne par exemple,
- Des consommations d'énergie du trafic routier sur le PNR qui comprend à la fois des flux traversants et des flux d'entrée-sortie, que l'on peut attribuer à l'activité touristique du territoire.

En 2005, les habitants et les activités du PNR sont responsables d'une consommation de 177 GWh d'énergie, soit une moyenne de 8 138 kWh par habitant.

Sans prendre en compte le trafic traversant le territoire, le transport est le deuxième secteur consommateur du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes. Ces consommations correspondent à l'émission de 46 732 tCO₂, soit 2 148 kgCO₂ par habitant.

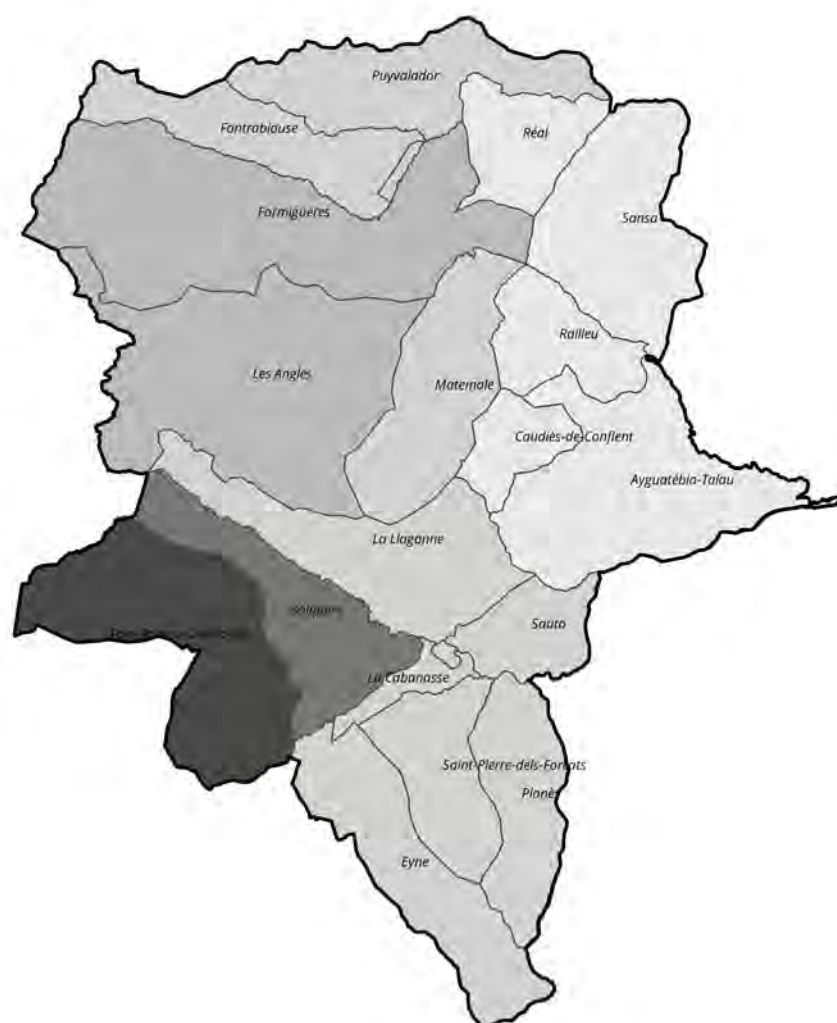
Les déplacements en véhicules particuliers du Parc représentent 49 % des consommations d'énergie du secteur des transports. Ils sont suivis par le transport des marchandises qui représentent 35 % des consommations.

Pour les consommations liées aux habitants, il s'agit de travailler sur le développement de solutions alternatives aux véhicules personnels et au transport des marchandises sur route (développement de circuits courts) mais également sur l'urbanisme. Un autre facteur décisif entre en ligne de compte pour ce secteur, c'est l'implication du grand public. **Pour le transport touristique, il s'agit de mettre à disposition des voyageurs des moyens de transport permettant le transport des personnes, de leurs bagages et parfois de leurs équipements de skis, à partir de différents points de départ.**

L'évolution de la consommation d'énergie des transports repose principalement sur l'évolution de la mobilité (directement liée à l'évolution démographique) et sur les améliorations technologiques (performances techniques des véhicules quant à leur consommation de carburant) et comportementales impliquant essentiellement le report modal et l'optimisation des déplacements.



CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES LIÉES AU TRANSPORT



Perimètre SCOT

Transport



Consommations énergétiques liées au secteur du transport dans le territoire du SCOT de la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes (en GWh) (source d'après données AERE, 2009)



- **Le secteur de l'agriculture**

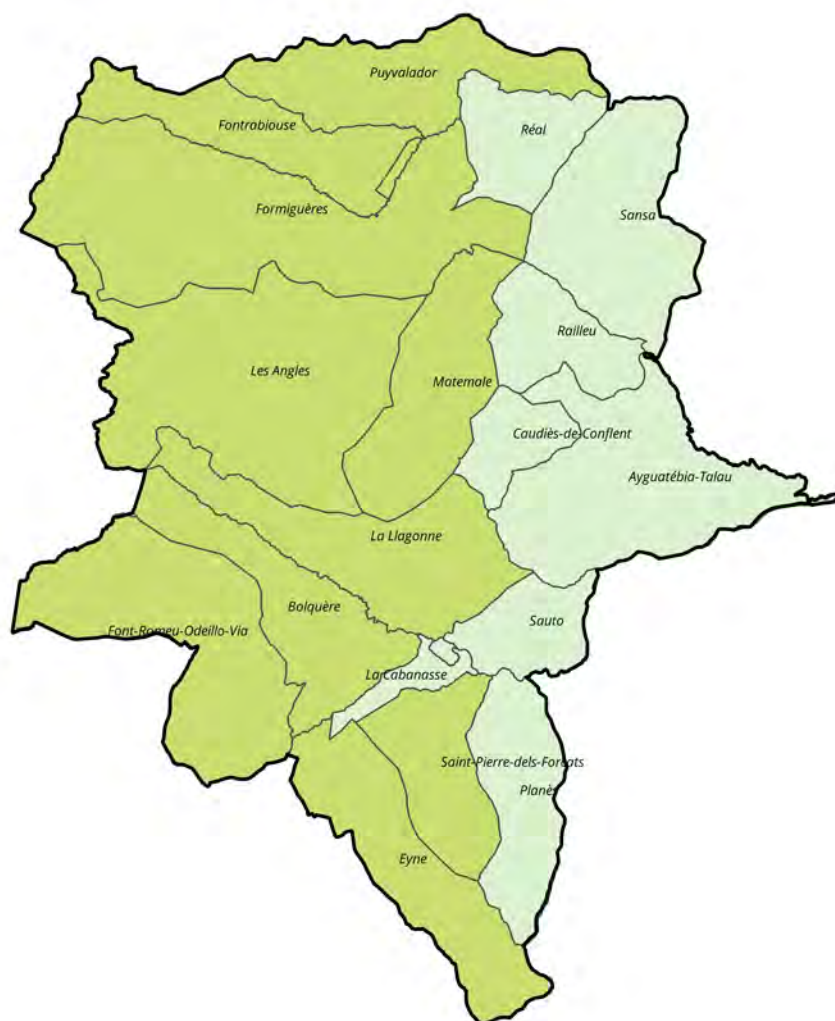
Le territoire du PNR comporte 351 exploitations agricoles. La surface agricole utile est de 15 963 ha dont la grande majorité (plus de 91 %) est destinée à la production de fourrage.

En 2005, l'agriculture a consommé 26 GWh, ce qui représente 1 181 kWh par habitant. Les consommations d'énergie de l'agriculture sont principalement issues des consommations des engins agricoles ainsi que du chauffage des bâtiments, avec une consommation plus importante pour les exploitations laitières, due aux besoins en ECS pour la salle de traite. Aussi, les consommations d'énergie du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes ne sont pas importantes devant les autres secteurs consommateurs, puisqu'elles ne représentent que 4 % des consommations totales du territoire.

La mise en place d'actions de maîtrise des consommations d'énergie et de développement des énergies renouvelables revêt deux facettes : la lutte contre le changement climatique et la préservation d'une activité économique essentielle à un territoire classé Parc naturel régional.



CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES LIÉES À L'AGRICULTURE



Perimètre SCOT

Agriculture



Consommations énergétiques liées au secteur agricole dans le territoire du SCOT de la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes (en GWh) (source d'après données AERE, 2009)



- **Le secteur industriel**

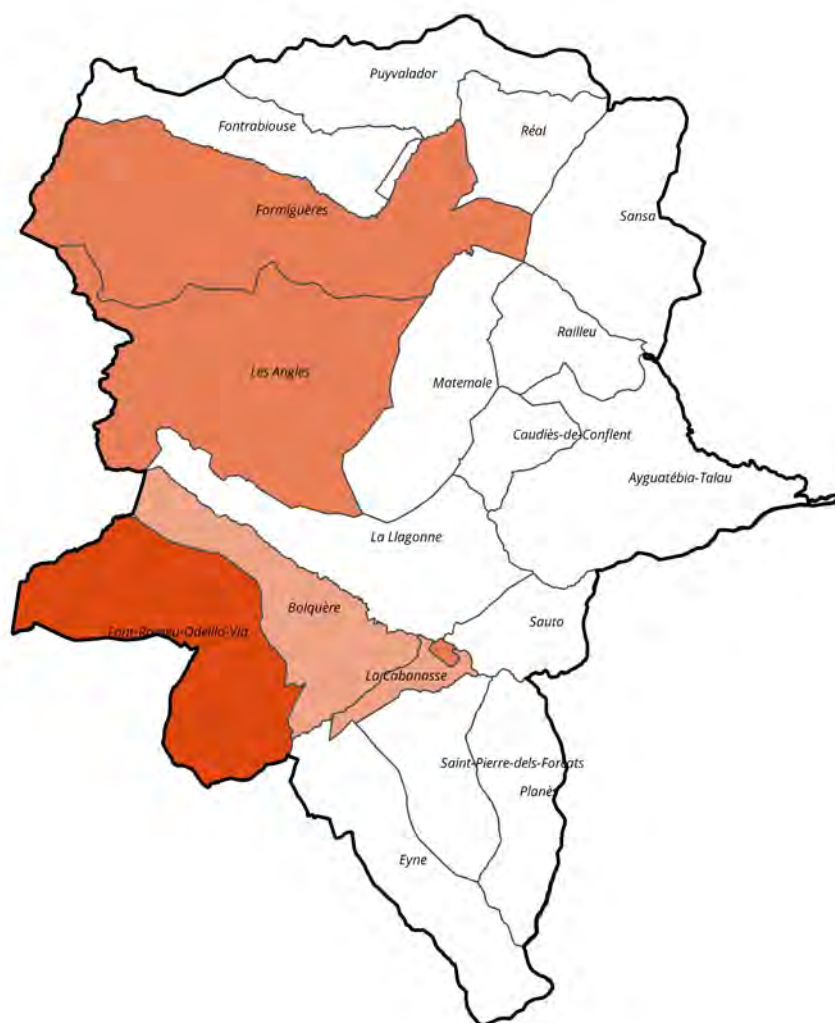
A l'échelle du Parc Naturel Régional

L'industrie est peu développée sur le territoire du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes. En effet, si l'on regarde le taux d'employés du secteur industriel par rapport au nombre d'habitant, soit 10,3 employés pour 1 000 habitants, on se trouve très nettement en dessous de la moyenne nationale et légèrement inférieur à la moyenne départementale. En 2005, le secteur industriel a consommé 28 GWh d'énergie pour 109 entreprises regroupant 223 salariés, soit 128 MWh/salarié.

Le territoire du SCoT compte moins de 50 industries sur son territoire soit une consommation pour le territoire inférieure à 12 GWh.

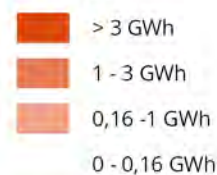


CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE LIÉE À L'INDUSTRIE



Périmètre SCOT

Industrie



Consommations énergétiques liées au secteur industriel dans le territoire du SCOT de la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes (en GWh) (source d'après données AERE, 2009)



4. Les sources d'énergies mobilisées sur le territoire

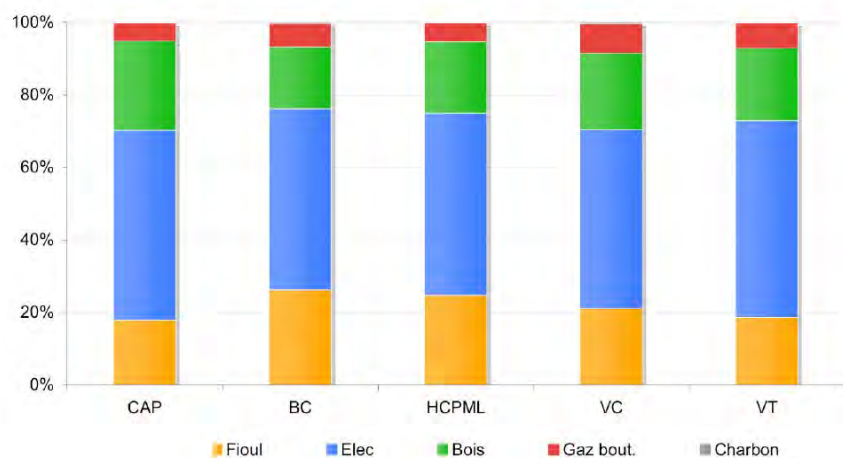
La première énergie consommée par le territoire est l'électricité qui représente 51 % des consommations du secteur résidentiel. Elle est suivie par le fioul domestique avec 23 % des consommations. Les consommations de bois représentent 20 % des consommations d'énergie.

La production cumulée des énergies renouvelables est de 244 GWh. Elle représente 33% de la consommation du territoire, qui a été évaluée à 734 GWh pour l'année 2005.

L'hydroélectricité est la source d'énergie qui contribue le plus à la production d'origine renouvelable. Elle représente en effet 72 % des 244 GWh produits. La seconde source est le bois énergie avec 28 % de la production d'origine renouvelable, soit 68 GWh. Le solaire photovoltaïque et le solaire thermique représentent à eux deux moins de 0,2 % de la production (données 2008). Il est à noter une progression ces dernières années de l'utilisation de cette ressource. Toutefois, les installations sur les communes du SCoT restent limitées.

	Nombre d'installations	Puissance ou surface	Production chaleur	Production électricité	Production	Part ENR
Hydraulique	9	49110		175,9 GWh	175,9 GWh	72%
Solaire thermique	104 551 m²	551 m²	0,3 GWh		0,3 GWh	0,1%
Solaire photovoltaïque	23	27,5 kWc		0,03 GWh	0,03 GWh	0,0%
Bois énergie	15	5730 kW	68,2 GWh	0,0 GWh	68,2 GWh	27,9%
Total ENR	151		68,5 GWh	175,9 GWh	244,4 GWh	100%

Poids des différentes énergies dans les consommations du secteur résidentiel par secteur géographique



CAP : Capcir - BC : Basse Cerdagne - HCPML : Haute Cerdagne Plateau de Mont-Louis - VT : Vallée de la Têt - VC : Vallée du Carol

Source : Diagnostic énergétique territorial du PNR des Pyrénées Catalanes, 2008

- **Le solaire : un potentiel à mobiliser**

Le SCoT comprend sur son territoire deux fours solaires. Celui de Mont-Louis, premier four solaire témoignant de la recherche publique française et de l'activité d'un des pionniers de l'énergie solaire en France, le physicien et chimiste Félix Trombe. Le four d'Odeillo, encore en activité et actuellement laboratoire du CNRS.

Aucune centrale solaire n'est présente dans les 19 communes du SCoT. Des projets existent ou sont en cours à proximité (centrale solaire en cours de construction à Llo, Site de Thémis Solaire Innovation à Targassonne réhabilité en 2014).

Par ailleurs, plusieurs acteurs locaux sont présents et développent des projets collaboratifs (Conflent Energie a investi à Eyne, Cat'enr à Latour de Carol).

Le photovoltaïque sur les bâtiments constitue avec le bois-énergie un fort potentiel de développement pour le territoire. Ce dispositif peut-être un moyen intéressant pour financer la rénovation et l'isolation des Bâtiments publics ou privés. De même de nouvelles perspectives offertes par l'autoconsommation ouvrent des pistes pour répondre aux enjeux de la transition énergétique.

On peut noter :

- Sur le Capcir : 56 sites représentant 528 KWc de puissance installée.
- Sur le Conflent : 140 sites 875 KWc (habitat individuel).
- Sur la Cerdagne : 2683 KWc pour 142 sites.

Des études ont été conduites par le PNR pour identifier les toitures de plus de 300 m² mobilisables pour l'installation de panneaux solaires.

Plusieurs projets d'installations photovoltaïques sont à l'étude sur le territoire et plus particulièrement sur les communes de La Llagonne, Formiguères, ou Saint-Pierre-del-Forcats.

Le PNR dispose également d'une cartographie permettant d'identifier les contraintes en vue d'installations solaires. Ces contraintes devront être prises en compte dans la stratégie globale énergétique à mener sur le territoire.

- **Bois énergie**

En termes d'énergie le tonnage disponible annuellement sur le Parc correspond, s'il est mobilisé, à environ 57 GWh d'énergie produite et 11 500 tCO₂ évitées.

Fin 2006, le territoire du PNR comportait 15 chaufferies bois. On en compte aujourd'hui 23 sur le territoire du SCoT. Ces installations ont consommé 3 378 tonnes pour une production de chaleur de 11 GWh. La chaudière la plus importante du territoire est celle du Lycée Climatique et Sportif de Font-Romeu-Odeillo-Via avec une puissance de 4,1 MW. Si l'on ajoute à cela les 57 GWh de bois consommés dans le secteur résidentiel, alors la production globale liée au bois sur le Parc est estimée à 68,2 GWh.

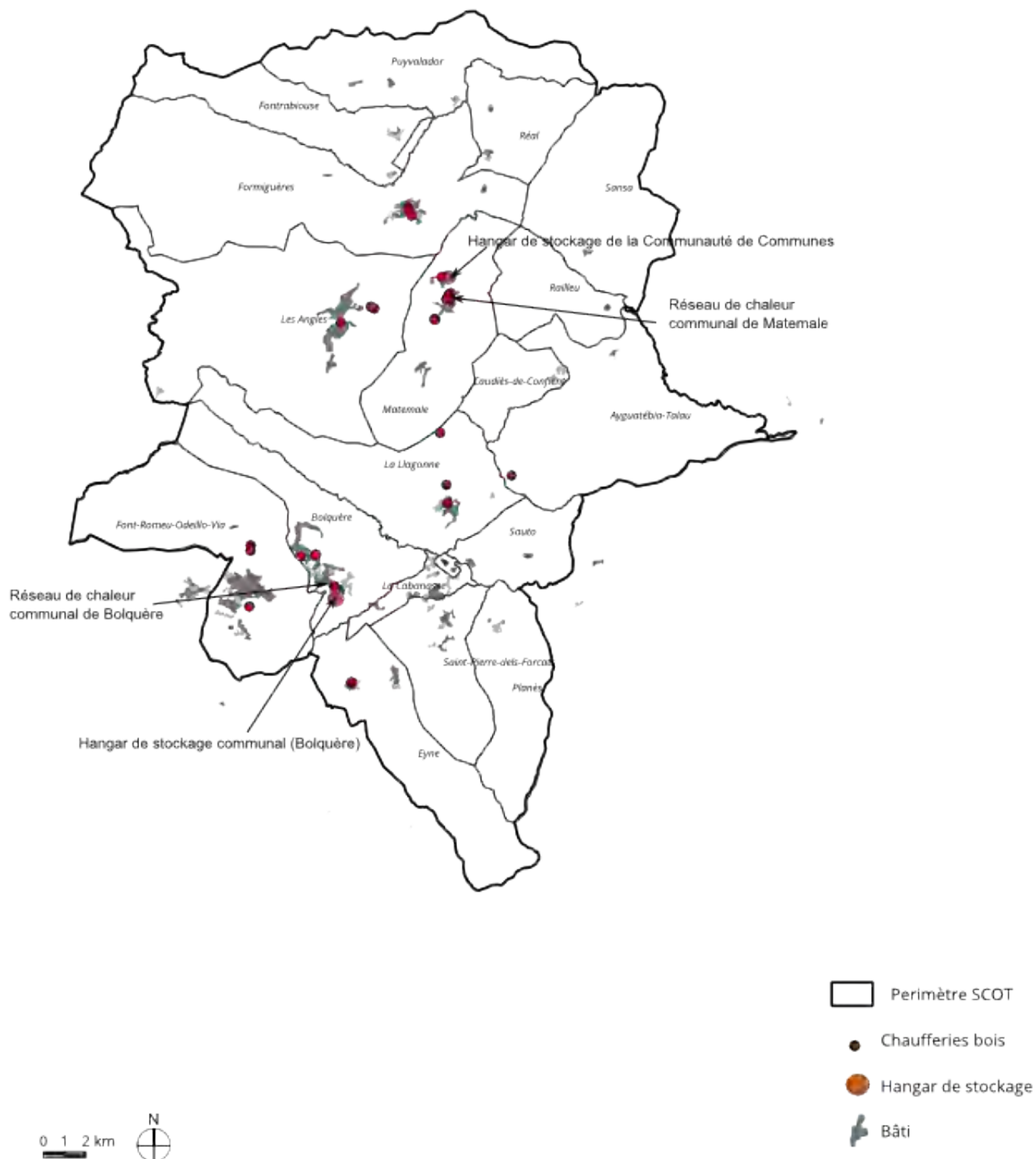
Le bois énergie représente la seconde source d'énergie renouvelable sur le territoire du parc. Elle représente en effet 28 % de la production d'origine renouvelable. 23 chaufferies bois sont présentes sur le territoire du SCoT mobilisant 5000 m³ de bois/an. Ces installations se développent.

Quelques exemples sur le territoire :

- Lycée climatique de Font-Romeu, chaufferie bois installée en 1986
- Hotel restaurant Picheyre à Formiguères : chaudière automatique bois déchiqueté.
- 2 réseaux de chaleur installés sur la commune de Bolquère propriétaire de 100 hectares de forêts et d'un hangar de stockage de plaquette forestière (toutes les étapes pour un auto approvisionnement).



BOIS-ENERGIE - CHAUFFERIES ET HANGAR DE STOCKAGE



Localisation des chaufferies et des hangar de stockage sur le territoire du SCOT (source Bois Energie, 2017)

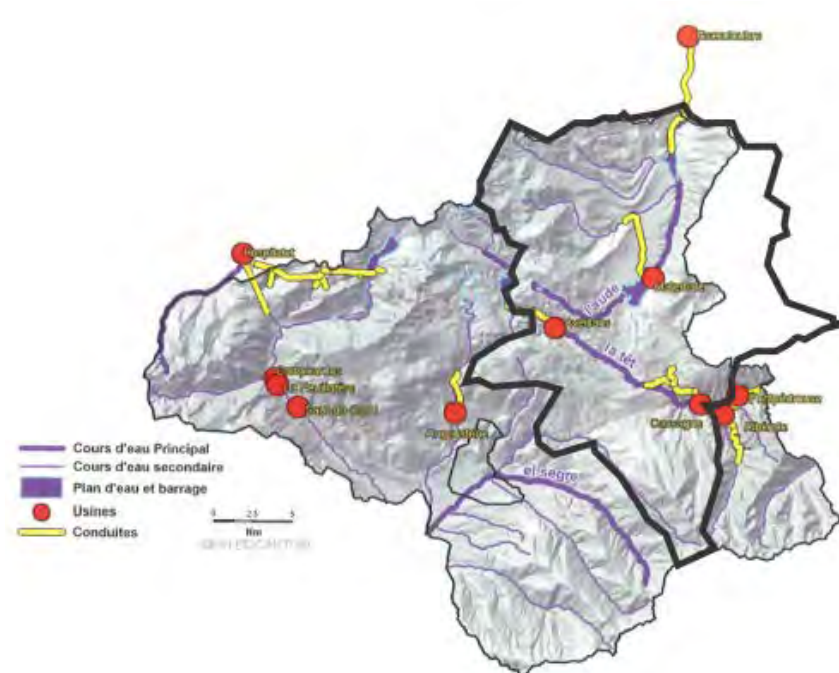
- **Energie hydroélectrique**

L'hydroélectricité est la source d'énergie qui contribue le plus à la production d'origine renouvelable sur le territoire du Parc. Elle représente en effet 72 % des 244 GWh produits.

L'hydroélectricité constitue la principale source de production d'énergie renouvelable sur le territoire.

Le barrage des Bouillouses alimente en prise directe l'usine du Pla des Aveillans qui se situe à 3.5 km en aval, constituant le robinet de tête du complexe hydroélectriques avec ses 8 usines qui turbinent l'eau de la Têt et celles qui sont en Cerdagne. Les 9 usines SHEMA alimentées par les Bouillouses le ruisseau d'Angoustrines et de la Riberoles produisent 200 GWh. Le train jaune en prélève 10%, les 90% restants sont restitués au réseau (consommation en électricité de 65000 personnes). La haute Vallée de la Têt représente 7 % de la puissance installée en région LR soit 815 MWh.

Les barrages de Puyvalador et Matemale constituent les 2 plus grandes retenues du fleuve Aude, sur sa partie Amont. Ils sont gérés par EDF pour la production d'hydro-électricité. Les usines de production d'électricité sont implantées dans le département de l'Aude. La puissance installée dans la haute vallée de l'Aude représente 16% de la puissance totale installée dans la Région Languedoc-Roussillon production de 131,4MW.



Localisation des barrages et usines (source CG66, 2009)